

CRI n° 20 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance plénière

Mercredi 17 juin 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ABSENCES MOTIVÉES	1
Intervenants : M. le Président – M. Christophe Bastin.	
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
COMMUNICATIONS	1
COMMUNICATIONS	2
COMMUNICATIONS	2
COMMUNICATIONS	2
COMMUNICATIONS	2
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
PRISES EN CONSIDÉRATION	2
DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT	3
QUESTIONS URGENTES ET D'ACTUALITÉ	3
Question d'actualité de Mme Christie Morreale à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la réponse de M. le Ministre-Président à la suite de sa rencontre annoncée avec les représentants syndicaux du 16 juin 2026 » ;	
Question d'actualité de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la réponse du Gouvernement wallon à la mobilisation des travailleuses et des travailleurs du 16 juin 2026 » ;	
Question d'actualité de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la rencontre du 16 juin 2026 entre M. le Ministre-Président et les représentants syndicaux ».....	
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Stéphane Hazée – M. Germain Mugemangango – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question d'actualité de M. Vincent Palermo à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les maltraitances présumées à l'abattoir d'Ath »	
Intervenants : M. le Président – M. Vincent Palermo – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question d'actualité de M. Guillaume Soupart à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'arrivée de la conduite autonome en Belgique ».....	
Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – M. François Desquesnes, Ministre.	

Question d'actualité de M. Maxime Daye à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'état des finances des villes et communes wallonnes » ;

Question urgente de M. Nicolas Tzanetatos à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'effet de la centralité sur les budgets des grandes villes ».....8

Intervenants : M. le Président – M. Maxime Daye – M. Nicolas Tzanetatos – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de Mme Sophie Pécriaux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fermeture annoncée de l'entreprise Syngenta à Seneffe » ;

Question d'actualité de M. Loris Resinelli à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'annonce de la fermeture de l'entreprise Syngenta à Seneffe et la probable perte de 180 emplois ».....9

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Pécriaux – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question d'actualité de Mme Valérie Bluge à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la hausse de 28 pour cent de création d'entreprises »..... 11

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question d'actualité de Mme Geneviève Lazaron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les mesures de désinfection pour le retour à un environnement de qualité à l'école de Buzet » ;

Question d'actualité de M. Vincent Maillen à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'intoxication de l'eau à l'école de Buzet » ;

Question urgente de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'interpellation de la Commune de Floreffe à la suite de la contamination à l'école de Buzet »..... 12

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazaron – M. Vincent Maillen – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Bruno Lefèbre à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences de la reconnaissance de la toxicité de l'acide trifluoroacétique (TFA) sur la potabilité de l'eau en Wallonie »..... 14

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbre – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la réponse de Mme la Ministre à la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) concernant le calendrier de mise en place d'une consigne sur les canettes ».....15

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre – M. Laurent Devin.

Question d'actualité de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact sur l'agriculture wallonne de la dérégulation des nouvelles techniques génomiques (NTG) ».....16

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS..... 17

Projet de décret portant assentiment à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 560 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2) ;

Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 561 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2) ;

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Lambelin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la ratification de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA) par Mmes Lambelin et Greco (Doc. 592 (2025-2026) N° 1), par M. Mugemangango (Doc. 593 (2025-2026) N° 1) et par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 594 (2025-2026) N° 1)..... 17

Discussion générale..... 18

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – Mme Valérie De Bue – M. Germain Mugemangango – M. Loris Resinelli – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

MOTION DE PROCÉDURE..... 44

Vote par assis et levé..... 44

PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)..... 44

Projet de décret portant assentiment à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 560 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2) (Suite)..... 44

Examen des articles..... 44

Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 561 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2)..... 45

Examen des articles..... 45

Projet de décret instaurant un accès au point de contact central tenu par la Banque nationale de Belgique pour les fonctionnaires du Service public de Wallonie Finances chargés du recouvrement des créances fiscales (Doc. 564 (2025-2026) N° 1 et 2)..... 45

Discussion générale..... 45

Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – Mme Christine Mauel – M. Germain Mugemangango – M. Loris Resinelli – M. Freddy Mockel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Examen des articles..... 48

Projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme et le Code wallon du patrimoine afin d'assurer leur conformité au nouveau Code pénal (Doc. 565 (2025-2026) N° 1 à 3)..... 48

Discussion générale..... 49

Intervenants : M. le Président – Mme Sylvie Muratore – Mme Valérie Bluge – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Examen des articles..... 51

Proposition de résolution visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin, déposée par Mmes Bluge, Goffinet, Mauel, MM. de Wasseige, Dewez et J.-P. Bastin (Doc. 568 (2025-2026) N° 1 à 4)..... 52

Discussion générale..... 52

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – Mme Dorothée De Rodder – Mme Valérie Dejardin – M. Olivier de Wasseige – Mme Alice Bernard – M. Freddy Mockel.

VOTES	57
Projets de motion déposés en conclusion de l’interpellation de Mme Lambelin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la ratification de l’Accord économique et commercial global entre l’Union européenne et le Canada (CETA) par Mmes Lambelin et Greco (Doc. 592 (2025-2026) N° 1), par M. Mugemangango (Doc. 593 (2025-2026) N° 1) et par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 594 (2025-2026) N° 1).....	57
Vote nominatif.....	57
Projets de motion déposés en conclusion de l’interpellation de Mme Greco à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la nécessité de soutenir les grandes villes par Mme Greco (Doc. 596 (2025-2026) N° 1), par M. Mugemangango (Doc. 597 (2025-2026) N° 1) et par MM. J.-P. Bastin et Chintinne (Doc. 598 (2025-2026) N° 1).....	58
Vote nominatif.....	58
Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Germain Mugemangango – M. Jean-Paul Bastin – M. Nicolas Tzanetatos – Mme Veronica Cremasco.	
Justification d’abstention.....	61
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Wahl – M. Germain Mugemangango.	
Proposition de résolution visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l’Euregio Meuse-Rhin, déposée par Mmes Bluge, Goffinet, Mael, MM. de Wasseige, Dewez et J.-P. Bastin (Doc. 568 (2025-2026) N° 1 à 6).....	62
Votes nominatifs.....	62
Vote sur l’ensemble.....	66
Projet de décret portant assentiment à l’Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d’une part, et l’Union européenne et ses États membres, d’autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 560 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2).....	66
Vote nominatif.....	66
Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l’exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l’Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d’une part, et l’Union européenne et ses États membres, d’autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 561 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2).....	67
Vote nominatif.....	67
Projet de décret instaurant un accès au point de contact central tenu par la Banque nationale de Belgique pour les fonctionnaires du Service public de Wallonie Finances chargés du recouvrement des créances fiscales (Doc. 564 (2025-2026) N° 1 et 2).....	67
Vote nominatif.....	67
Projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme et le Code wallon du patrimoine afin d’assurer leur conformité au nouveau Code pénal (Doc. 565 (2025-2026) N° 1 à 4).....	68
Votes nominatifs.....	68
Vote sur l’ensemble.....	69
LISTE DES INTERVENANTS	71
ABRÉVIATIONS COURANTES	72
ANNEXES	74

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance :

- Mme Thoron, M. Lepine, Mme Tellier et M. Dupont, pour raisons de santé ;
- M. Liradelfo, pour raisons personnelles ;
- M. le Ministre Jeholet, retenu par d’autres devoirs.

La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Nous étions avec M. Cloquet. Il sera bien là aujourd’hui.

M. le Président. – C’est bien noté.

APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l’article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l’article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J’ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de décret modifiant l’article 61, § 2, du décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique afin de neutraliser les hausses conjoncturelles dans le calcul du coût-vérité, déposée par MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Van Walle et Bernard (Doc. 599 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à l’amélioration des toilettes publiques en Wallonie, déposée par Mmes Fafchamps, Roberty, Cassart-Mailleux et Cremasco (Doc. 600 (2025-2026) N° 1) ;

- la proposition de décret modifiant l’article L1123-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de garantir aux bourgmestres et échevins leur traitement en cas de congés liés à une naissance ou une adoption, déposée par Mmes Cassart-Mailleux, Fafchamps, MM. Daye, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Vandorpe (Doc. 605 (2025-2026) N° 1).

Je vous propose d’ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu’un s’oppose-t-il à l’ajout de ces prises en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s’y opposant, l’ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie (CFFW) m’a transmis les avis suivants :

- l’avis du 5 juin 2026 sur la proposition de décret modifiant l’article 44bis du Code des droits d’enregistrement, d’hypothèque et de greffe afin de prévenir certains contournements du taux réduit pour l’acquisition d’une habitation propre et unique, de prendre en compte la quasi-pleine propriété, de tenir compte des droits de jouissance et d’encadrer la location de l’immeuble obstructif pendant le délai de trois ans, déposée par M. Collignon, Mme Özen, M. Lepine, Mme Greco, M. Fontaine et Mme Morreale (Doc. 546 (2025-2026) N° 1) ;
- l’avis du 5 juin 2026 sur la proposition de décret modifiant l’article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de revaloriser les réductions de précompte immobilier pour les personnes à charge et les personnes en situation de handicap, déposée par M. Devin, Mme Dejardin, M. Collignon, Mme Roberty, M. Crampont et Mme Morreale (Doc. 548 (2025-2026) N° 1).

Ces avis ont été adressés aux auteurs des propositions et aux membres de la Commission des affaires générales, du budget, des relations

internationales et du bien-être animal par la plateforme sécurisée d'échange de documents.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Le Conseil d'État m'a transmis l'avis 79.266/4 du 15 juin 2026 sur la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de revaloriser les réductions de précompte immobilier pour les personnes à charge et les personnes en situation de handicap, déposée par M. Devin, Mme Dejardin, M. Collignon, Mme Roberty, M. Crampont et Mme Morreale (Doc. 548 (2025-2026) N° 1).

Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 548 (2025-2026) N° 2.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, qu'une pétition relative à la situation des taxis de rue, signée par une personne, m'a été adressée. Elle sera envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

C'est une pétition qui pourrait ressembler à une lettre puisqu'elle est signée par une seule personne.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je vous informe que la Conférence des présidents, en sa réunion du 11 juin 2026, a décidé de transférer la proposition de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française modifiant l'article 1^{er} de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique, déposée par M. Borsus, Mmes De Bue, Morreale, MM. J.-P. Bastin, Mugemangango et Hazée (Doc. 438 (2025-2026) N° 1 et 1bis), adressée initialement à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, à la Commission interparlementaire chargée d'examiner ladite proposition de décret.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de règlement pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi qu'une consultation.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir 12 notifications d'arrêt.

La liste reprenant les documents et les notifications d'arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret déposée par MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Van Walle et Bernard (Doc. 599 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par Mmes Fafchamps, Roberty, Cassart-Mailleux et Cremasco (Doc. 600 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par Mmes Cassart-Mailleux, Fafchamps, MM. Daye, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Vandorpe (Doc. 605 (2025-2026) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. La proposition n° 599 est envoyée à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale et les propositions n° 600 et n° 605 à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

M. le Président. – Je vous informe que, en application de l'article 109.1 du règlement, j'ai décidé de solliciter l'avis du Conseil d'État, dans un délai de 60 jours, sur la proposition de décret modifiant l'article L1123-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de garantir aux bourgmestres et échevins leur traitement en cas de congés liés à une naissance ou une adoption, déposée par Mmes Cassart-Mailleux, Fafchamps, MM. Daye, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Vandorpe (Doc. 605 (2025-2026) N° 1).

QUESTIONS URGENTES ET D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes et d'actualité ont lieu en ce début de séance.

**Question d'actualité
de Mme Christie Morreale
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la réponse de M. le Ministre-Président à la
suite de sa rencontre annoncée avec les
représentants syndicaux du 16 juin 2026 »**

**Question d'actualité
de M. Stéphane Hazée
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la réponse du Gouvernement wallon à la
mobilisation des travailleuses et des travailleurs
du 16 juin 2026 »**

**Question d'actualité
de M. Germain Mugemangango
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la rencontre du 16 juin 2026 entre
M. le Ministre-Président et les représentants
syndicaux »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, de :

- Mme Morreale, sur « la réponse de M. le Ministre-Président à la suite de sa rencontre annoncée avec les représentants syndicaux du 16 juin 2026 » ;

- M. Hazée, sur « la réponse du Gouvernement wallon à la mobilisation des travailleuses et des travailleurs du 16 juin 2026 » ;
- M. Mugemangango, sur « la rencontre du 16 juin 2026 entre M. le Ministre-Président et les représentants syndicaux ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre-Président – dans un Parlement régional, on pourrait vous appeler le Premier Wallon –, hier à Namur, de mémoire de Namurois, on n'avait jamais vu une manifestation comme celle-là : 15 000 personnes se sont retrouvées dans les rues de Namur, venues de tous les horizons, pour contester et essayer de faire entendre leur voix, faute de concertation, en disant que l'injustice sociale de vos choix les frappe de plein fouet. Elles sont venues de tous les secteurs. On a vu des travailleurs du secteur privé, du secteur associatif, du secteur de la formation et du secteur public, soit un très grand mélange, des enseignants et énormément de jeunes.

Dans la foulée, les organisations syndicales et les représentants du secteur associatif, sous le prisme du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, ont demandé à voir les chefs de groupe au sein de ce Parlement ainsi que vous-même.

Quels sont les points soulevés par les organisations syndicales ? Quelles sont leurs demandes précises ? Quelles réponses leur avez-vous adressées ? Quels engagements avez-vous pris pour apaiser la colère qui gronde depuis deux ans, sans cesse, coup après coup, mesure après mesure ?

Pour ce qui nous concerne, nous avons entendu énormément de frustration et de colère qui ont été exprimées avec sérénité et bonne humeur à l'occasion de la manifestation, sans que cela ne cache la colère sourde, mais profonde, qui traverse tous les travailleurs de la Région.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, à l'appel du front commun syndical et associatif, des milliers de personnes se sont rassemblées hier à Namur pour exprimer leur désaccord avec un grand nombre de choix politiques du Gouvernement. Ces personnes ont témoigné de leur souffrance dans un certain nombre de secteurs, des conséquences sur leur santé et des conséquences sur la pénurie, ce qui les amène dans une forme de spirale infernale.

C'était aussi l'occasion d'exprimer leur inquiétude face à votre annonce des 2 milliards d'euros d'efforts supplémentaires qui devront être faits. Enfin, elles ont des sentiments similaires à l'égard de la politique portée

par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, fruit de la même coalition Bleu pétrole MR-Les Engagés.

Il y avait un sentiment d'injustice. Quand on voit qu'il y a de l'argent pour une série de vos choix, mais que l'on va jusqu'à couper dans les politiques les plus essentielles, la colère monte, et on la ressent. Les choix budgétaires sont fortement questionnés à travers tous ces pans de la société qui se trouvaient hier à Namur. D'autres, qui ne pouvaient pas être présents, ont aussi montré leur solidarité.

S'ajoute l'enjeu du mépris, qui est ressenti par un grand nombre de secteurs, face à la manière dont le Gouvernement travaille, à son manque d'écoute des secteurs et aux fausses concertations. Rappelez-vous la théorie du petit secret : attendre simplement que le temps passe et, à la fin, faire ce que l'on souhaite ; c'est la théorie de Mme Galant.

Le Gouvernement est-il enfin prêt à rouvrir un dialogue social réel – si vous pouviez m'écouter – avec ceux qui vous ont rencontré hier ? Le Gouvernement peut-il remettre en question ces choix budgétaires qui sont incompris et qui ont des conséquences de plus en plus graves ?

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, avez-vous vu et entendu ces milliers de personnes qui sont venues manifester hier à Namur ? Nous, oui. D'ailleurs, je veux saluer leur courage. Ces personnes ont tout notre respect. Ces travailleurs et travailleuses sont bien conscients que, depuis deux ans, votre Gouvernement MR-Les Engagés ne fait que les attaquer. Des puéricultrices, des travailleurs des secteurs social, non marchand, public et privé ainsi que des enseignants nous disent : « On en a marre de payer ». Ils ont parfaitement raison. En plus, cela risque de s'aggraver puisque vous annoncez 2 milliards d'euros d'économies que vous irez sans doute chercher dans la poche des travailleurs et des travailleuses, ce qui serait inacceptable.

Vous avez eu l'occasion hier de rencontrer des représentants syndicaux, du monde associatif et du secteur non marchand. Ils et elles sont venus avec des propositions. Par exemple, pourquoi ne pas revoir fondamentalement les aides aux entreprises ? Quand on voit qu'une entreprise comme H&M reçoit 16,3 millions d'euros d'aides régionales et n'hésite pas à jeter à la rue 440 travailleurs comme des kleenex... Allez-vous enfin renégocier avec les banques pour payer moins cher au niveau de la dette de la Wallonie ? Je rappelle d'ailleurs que ces banques, en 2008, ont été sauvées par nous.

La question n'est pas de savoir s'il y a de l'argent. On sait qu'il y en a. La question est de savoir où vous irez le chercher. Pouvez-vous garantir, Monsieur le

Ministre-Président, que vous n'allez pas faire vos 2 milliards d'euros d'économies au détriment des travailleurs et des travailleuses ? Allez-vous enfin aller chercher l'argent là où il est, à savoir dans les banques et dans les entreprises ? Allez-vous envisager une taxe sur les grandes fortunes en vous adressant au pouvoir fédéral, comme d'ailleurs trois Belges sur quatre le demandent ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame et Messieurs les Députés, tout d'abord, on les rencontre. La plus belle preuve, c'est que, dès que l'on demande à nous voir, nous n'hésitons pas à rencontrer et à discuter des enjeux. La manifestation d'hier était d'ampleur, comme vous l'avez dit. J'ai encore récemment rencontré, avec la ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les employeurs du secteur non marchand la semaine dernière.

Lors de ces rencontres, nous avons l'occasion de poser les constats. Même si c'est peut-être difficile à entendre, le constat est que les enjeux budgétaires sont prégnants. Ils ne sont pas prégnants par dogme. Ils ne sont pas prégnants parce que l'on a envie de faire des économies. C'est tellement plus confortable de ne rien faire et de laisser la situation perdurer. Aujourd'hui, nous avons 700 millions d'euros de charges d'intérêt. Ce sont 700 millions d'euros que l'on jette par la fenêtre parce que l'on n'est pas en mesure de rembourser notre dette. Ces 700 millions d'euros resteront là parce que, notre travail, c'est de réduire l'accroissement de cette dette. Il ne s'agit pas d'annuler la dette, mais de réduire le déficit.

Notre responsabilité collective est de travailler dans cette direction, non pas par dogme, mais pour garder notre capacité d'investir dans l'avenir. Je n'ai pas envie de sacrifier les générations qui nous suivent parce que l'on n'est pas capable de prendre des décisions. Ces décisions, il faut pouvoir les discuter, les concerter et échanger. Il faut prendre les décisions les plus équilibrées. Certes, ces décisions ne sont pas faciles à prendre. Il faut pouvoir le dire.

Comme je l'ai dit hier aux représentants des syndicats, je ne suis ni aveugle ni sourd par rapport aux craintes que la situation suscite. Soyez de bon compte : cette situation n'est pas non plus uniquement le fait du Gouvernement wallon, du Gouvernement fédéral ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On vit dans un contexte très anxieux. Je considère que la responsabilité – et je dirais même le devoir – des responsables politiques, c'est de ne pas jouer avec ces peurs et ces craintes pour les attiser, car cela ne résout jamais rien. J'ai d'ailleurs encore récemment constaté

ces dernières heures le fait d'attiser en permanence certaines craintes.

Je vais prendre un chiffre et un bête exemple qui a été donné à la tribune : 2 milliards d'euros supplémentaires. Je n'ai jamais dit cela. Je vous invite à relire mes éléments. C'est sorti factuellement de mon expression : « Nous avons dans notre trajectoire budgétaire un objectif SEC de 2 milliards d'euros. En 2029, nous devons le ramener à zéro. Cela fait une différence de 2 milliards d'euros ». Cette trajectoire est annoncée depuis le début de la législature. Le contexte global s'étant dégradé, les mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant ne suffiront pas pour atteindre l'objectif d'équilibre. Nous devons donc y retravailler. Attiser la peur pour énerver les gens n'apporte rien.

Oui, le Gouvernement wallon veut soutenir l'emploi, la croissance économique et le pouvoir d'achat des ménages. Oui, l'objectif du Gouvernement wallon est de faire en sorte – on l'assume et l'on y travaille depuis le début de la législature – que chaque euro public dépensé soit bien utilisé. C'est valable pour tous les secteurs. Je le dis depuis le début : il n'y a pas de tabou. Arrêtez de faire des caricatures en permanence. Ce que nous voulons, c'est que notre politique soit juste et équilibrée, et surtout au bénéfice de l'ensemble des Wallonnes et des Wallons sur un temps long. Il ne s'agit pas d'une vision à court terme, en restant les mains dans les poches, comme cela a été fait depuis des décennies. Ce n'est pas notre façon de faire de la politique. Nous sommes des responsables politiques.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Votre réponse est sidérante. Vous n'avez répondu à aucune de mes questions. Quand vous ne répondez pas à mes questions, ce n'est pas que moi que vous méprisez en tant qu'élue, mais tous ceux et toutes celles que je représente ; tous ceux et toutes celles qui étaient présents hier dans les rues de Namur ; tous ceux et toutes celles qui vous ont dit, à travers leurs organisations syndicales, que vous les méprisiez.

Quand des membres de votre Gouvernement disent que les enseignants forment plus à chômer qu'à travailler, ce sont des choses qu'ils vivent comme des gifles.

Quand vous écrémez dans la santé, quand vous augmentez les factures d'électricité, quand vous augmentez les coûts de garderie parce que vous augmentez dans les villes et les communes les possibilités de recourir à des taxes supplémentaires, vous ne tenez aucune de vos promesses.

M. le Président. – Je vous remercie.

Mme Christie Morreale (PS). – Vous avez endetté la Wallonie de plus de 800 millions d'euros. Vous avez augmenté le pouvoir d'achat et le chômage repart en flèche !

(Réactions dans l'assemblée)

C'est inacceptable !

Nous représentons tous les...

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je suis totalement désarmé par la réponse de M. le Ministre-Président. Nous n'avons rien inventé. Nous avons ici relayé des témoignages qui ont été exprimés hier avec sincérité et force, avec un certain nombre d'impacts très concrets dans la vie des gens. Vous nous dites que la concertation va bien et que tout va bien. Ce n'est absolument pas ce que les représentants nous ont indiqué. Les chefs de groupe de la majorité sont d'ailleurs là pour en témoigner.

Vous nous dites que l'on attise les peurs avec les 2 milliards d'euros, mais c'est vous qui avez amené les 2 milliards d'euros sur la table. Lorsqu'on vous interroge au Parlement – je l'ai fait plusieurs fois en séance plénière et en commission, et encore lundi –, vous n'y répondez pas. Lorsque j'essaie de voir clair sur ce qui est structurel et conjoncturel, vous ne répondez à rien et vous attendez que cela passe. C'est absolument invraisemblable !

Derrière cela, il y a des choix budgétaires. Vous avez de l'argent pour ce que vous voulez bien. On augmente les *top managers* de l'administration, on engage un sixième directeur à Wallonie Entreprendre et l'on a des centaines de millions pour des réformes fiscales que l'on paie à crédit. En attendant, il y a une fracture sociale béante qui nous inquiète profondément pour l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Vous ne faites pas d'économies, mais des choix. Quand vous décidez de ne pas toucher aux aides aux entreprises, mais d'étrangler les communes qui taxent les citoyens, c'est un choix. Quand vous décidez de détruire des secteurs sociaux essentiels, mais que vous ne touchez pas à 1 euro de vos privilèges, c'est un choix. Ce ne sont pas des économies, mais des choix.

Monsieur le Ministre-Président, les gens et les travailleurs vous voient. Ils sont là et ils résistent. Ils vont continuer à résister, à manifester et à s'opposer à ces choix. Nous serons à leurs côtés.

**Question d'actualité
de M. Vincent Palermo
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les maltraitements présumés à l'abattoir
d'Ath »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Palermo à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les maltraitements présumés à l'abattoir d'Ath ».

La parole est à M. Palermo pour poser sa question.

M. Vincent Palermo (MR). – Monsieur le Ministre-Président, vous avez sans doute, comme moi, reçu hier une vidéo de GAIA diffusant des images de maltraitance animale. Si vous l'avez regardée, vous avez vu – personnellement, j'ai dû m'y prendre par trois fois – des coups et des animaux jetés comme de vulgaires sacs.

Aujourd'hui, mon intervention ne vise pas à jeter l'opprobre, ni sur un outil de proximité ni même sur une profession. S'il appert que, suivant les différentes enquêtes, on dit, on montre et l'on prouve qu'il y a cette problématique et que le bien-être animal a été mis en cause, c'est dès lors inacceptable. On ne peut pas tolérer ce genre d'actes sur les animaux. On fait quelque chose dans un territoire fort proche pour éviter que les animaux soient mis dans des camions, soient stressés et soient énervés. Or, là, on les prend et on les jette.

En gardant ma partie émotionnelle pour moi et en revenant au rationnel, je souhaiterais vous poser trois questions. Comment expliquez-vous que de tels faits aient pu se produire malgré des contrôles et des suivis renforcés ? J'ai lu que l'AFSCA avait déjà remis des avis dans lesquels il n'y avait rien. Pourtant, à partir de janvier, ils ont fait des contrôles un peu plus accrus. Ces images auraient été tournées...

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Député.

M. Vincent Palermo (MR). – Monsieur le Président, j'ai encore deux petites questions.

M. le Président. – Très brièvement, s'il vous plaît.

M. Vincent Palermo (MR). – Je vous remercie.

Quelles mesures immédiates comptez-vous prendre ou avez-vous prises depuis la diffusion de ces images ? Quelles garanties pouvez-vous donner aujourd'hui aux citoyens concernant le respect du bien-être animal ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, tout comme vous, j'ai été complètement choqué par ces images parce qu'il est totalement insupportable de voir cela. Nous avons un Code wallon du bien-être des animaux très avancé qui se doit d'être respecté et sur lequel nous ne pouvons pas transiger. Toute la clarté sur cette affaire doit être faite. D'après ces images, il y a une faute. Si faute il y a, il doit y avoir des sanctions très fermes et les plus fermes possibles. Étant donné que nous sommes dans un État de droit, les faits doivent être objectivés. Je suis content que GAIA ait pu déposer plainte concernant cette situation. J'ai d'ailleurs déclaré la Région en tant que personne lésée pour avoir accès à l'ensemble des pièces du dossier parce que je pense que c'est important.

Il existe un accord de coopération avec l'AFSCA puisque celle-ci a la responsabilité du contrôle du bien-être animal dans les abattoirs. Dans le dernier rapport, qui date du 26 mai, il n'y a eu ni signalement ni problème déclaré. Depuis lors, je n'arrête pas d'avoir des contacts, que ce soit avec la Commune, pour échanger sur les enjeux liés à l'importance d'un outil tel que celui-ci sur le territoire, avec l'AFSCA, pour savoir comment il est possible que cela se soit passé et comment éclairer cette situation, ou avec l'Unité du bien-être animal, qui a d'ailleurs entamé une enquête. Depuis hier, on a demandé les vidéos des 14 jours précédents pour avoir la vue la plus globale et la plus contextualisée de ce qu'il s'est passé. Bref, on met tout en œuvre pour que ce type de situation ne se reproduise pas.

Je veux avoir la plus grande fermeté parce que je considère que tous ceux qui ont vu ces images ne peuvent pas rester insensibles à cela. On doit être ferme aussi pour respecter tous ceux qui font bien leur travail. On doit être garant du respect du cadre existant. La ligne est claire : rigueur et objectivité dans l'établissement des faits pour le bon déroulement de la procédure judiciaire. Il est important que cette procédure puisse aller au bout. Je ferai le maximum dans le cadre de la séparation des pouvoirs. Ce sera la tolérance zéro, comme vous l'aurez compris.

M. le Président. – La parole est à M. Palermo.

M. Vincent Palermo (MR). – Tout d'abord, je vous demanderai beaucoup d'attention parce que c'est un outil sur un territoire et c'est important pour l'ensemble des territoires puisque des communes croient encore en cet outil. Encore une fois, je ne jette pas l'opprobre. L'enquête dira ce qu'il y a lieu de savoir et de faire. Aujourd'hui, Monsieur le Ministre-Président, je vous demande une attention particulière. Il est inacceptable de voir ce que nous avons vu. Si tel est le cas, je vous demanderai – et je compte sur vous – d'être ferme et objectif, et de faire avancer les choses.

**Question d'actualité
de M. Guillaume Soupart
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'arrivée de la conduite autonome en
Belgique »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Soupart à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'arrivée de la conduite autonome en Belgique ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, une nouvelle exploration du surréalisme institutionnel belge. La ministre flamande de la Mobilité a délivré une autorisation pour que des véhicules puissent rouler à travers toute la Belgique. Il s'agit de la technologie Tesla FSD. Ce sont des véhicules dits autonomes, mais avec un niveau d'autonomie encore supervisé puisque le conducteur ou la conductrice doit rester vigilant ou vigilante et doit pouvoir reprendre le contrôle de la voiture à tout moment. Cela pose forcément des questions puisqu'on sait que d'autres acteurs souhaitent pouvoir développer cette technologie ici. Au niveau wallon, des questions se posent, que ce soit au niveau de la préparation de nos infrastructures, en matière de sécurité routière ou encore en matière de préparation à l'arrivée de ces technologies.

Dès lors, quelle est votre feuille de route par rapport à cette technologie qui a été d'abord autorisée aux Pays-Bas ? Comment allez-vous, avec votre administration, superviser cette première expérimentation de la conduite autonome en Wallonie ? Comment allez-vous intégrer ces nouvelles technologies – selon les statistiques, elles sont particulièrement performantes au niveau de la sécurité routière – dans la stratégie Vision Zéro visant à ne plus avoir de décès ou d'accident grave sur nos routes d'ici 2050 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, l'enjeu des voitures autonomes, c'est déjà aujourd'hui. Ce qu'il se passe déjà dans de nombreux pays arrive chez nous, à nos frontières, et se fait dans un cadre.

Comme vous l'avez expliqué, l'entreprise qui a sollicité la demande d'autorisation pour le lancement d'une phase pilote en Belgique a obtenu une autorisation dans le cadre européen dans un pays voisin, les Pays-Bas, et elle demande donc l'extension au territoire belge.

Les procédures belges sont toujours un peu complexes, mais elles sont claires et nettes, à savoir que, quand une entreprise sollicite ce genre d'autorisation sur le territoire belge, elle doit s'adresser à l'une des Régions compétentes en la matière. En l'occurrence, l'entreprise s'est adressée à deux Régions, la Région wallonne et la Région flamande.

Il y a eu concertation avec les administrations, sachant que la décision d'une seule Région valait pour l'ensemble du territoire. Il a donc été convenu que c'est l'administration flamande qui délivrait l'autorisation pour l'ensemble du territoire. C'est assez simple et assez fluide.

Le 9 mars dernier, avec nos collègues fédéral et régionaux de la Mobilité, nous avons décidé la mise en place de deux groupes de travail, l'un pour adapter le Code de la route à ces véhicules autonomes de demain et l'autre pour cadrer sur l'ensemble du territoire fédéral et dans les Régions les règles du jeu pour ces expériences pilotes.

Comme inscrit à l'ordre du jour de la CIM de ce 22 juin, nous devons préparer la position qui devra être celle de la Belgique dans le cadre des décisions européennes qui sont fixées au 30 juin et qui visent à clarifier et à préciser les règles concernant les véhicules autonomes qui vont, je le souligne, révolutionner la mobilité dans les prochaines années sur le territoire européen et donc aussi en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Comme vous le dites, ce n'est pas un enjeu de demain, mais de maintenant. Des tests sont menés sur nos routes wallonnes puisque certains conducteurs ont déjà lancé leur option pour pouvoir commencer ces tests.

Il faut avoir une vision globale au niveau européen, mais aussi préparer les infrastructures en Wallonie avec l'enjeu de la sécurité routière puisqu'on sait que ces véhicules ont de meilleures statistiques que des chauffeurs qui ne conduisent pas de manière autonome ou sans aide à la conduite.

**Question d'actualité
de M. Maxime Daye
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'état des finances des villes et communes
wallonnes »**

**Question urgente
de M. Nicolas Tzanetatos
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'effet de la centralité sur les budgets des
grandes villes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité et la question urgente à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, de :

- M. Daye, sur « l'état des finances des villes et communes wallonnes » ;
- M. Tzanetatos, sur « l'effet de la centralité sur les budgets des grandes villes ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, c'est une question d'actualité puisque, pour paraphraser notre ministre-président, tout à l'heure, « les enjeux budgétaires sont prégnants ». Or, nous sommes au mois de juin. Le mois de juin, pour les conseils communaux, c'est le vote des comptes de résultat budgétaires des villes et communes wallonnes.

Si on lit la presse de ces derniers jours, il ne se passe pas un jour sans que l'on affiche, avec beaucoup de satisfaction, de gros titres en disant que telle commune ou telle ville affiche un boni assez important. J'ai pris quelques chiffres – évidemment, totalement au hasard – dans toute une série d'articles de presse :

- Manage, 9 millions d'euros ;
- Thuin, 3 millions d'euros ;
- Soignies, 6,4 millions d'euros ;
- Binche, 4 millions d'euros ;
- Étalle, 1,5 million d'euros ;
- Braine-le-Comte, 2,7 millions d'euros.

Il est évident qu'il faut prendre les résultats budgétaires avec des pincettes parce que, à côté de cela, il faut ajouter les provisions et les fonds de réserve. Surtout, il y a la réalité budgétaire, à savoir les recettes que la commune ou la ville va réellement percevoir. Il faut comparer des poires avec des poires et des pommes avec des pommes. On le sait – mon collègue en parlera tout de suite après –, la réalité des très grandes villes n'est évidemment pas la même que celle des plus petites villes ou communes.

Dans ce contexte un peu chamboulé, où une grosse sinistrose s'empare de nous, avec des discours parfois très catastrophistes, qui se font tant en commission qu'en séance plénière et au-delà, avez-vous une vue sur la tendance générale au niveau de la santé financière des villes et communes de Wallonie, en tenant compte des réalités diverses en termes de dépenses et de recettes ? L'heure est-elle si grave ?

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, on sait que le déficit des communes wallonnes s'élève à 88 % et qu'il repose sur neuf grandes villes wallonnes. Les bourgmestres interrogés expliquent ce déficit et cet état financier par un élément : la centralité. Le rôle de cette centralité est forcément son coût.

La centralité, c'est un peu comme le loch Ness : tout le monde en parle, certains y croient – je crois au coût d'une certaine centralité –, mais personne n'arrive à le mesurer. L'arbre ne peut pas cacher la forêt. Au-delà de la centralité et de son coût, force est de constater que huit de ces neuf villes de Wallonie sont gérées par des socialistes depuis des décennies. L'une des raisons – ce n'est pas la seule –, c'est notamment les choix en termes de gestion, de gouvernance et de stratégie.

Étant donné qu'il ne me reste que cinq secondes, la vraie question est : comment encadrer le redressement de ces villes wallonnes ? Si elles ne font pas d'efforts, on ne pourra pas les aider. En revanche, si elles en font, comment les accompagner ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Messieurs les Députés, j'ai trois minutes pour parler des finances des communes de Wallonie. C'est un sujet intarissable sur lequel vous êtes nombreuses et nombreux à m'interroger tous les 15 jours.

Globalement, la situation des finances wallonnes est bonne, ce qui n'empêche pas les difficultés, singulièrement pour les plus grandes villes, et ce, sans doute, c'est vrai, pour des éléments de centralité.

La Wallonie répond-elle à ces enjeux de centralité ? Vous devez savoir que 10 % des recettes de la Région wallonne – ce n'est pas rien – sont affectés au financement général des communes, ce qui représente 1,7 milliard d'euros. Sur ce montant, 689 millions d'euros sont dédiés aux neuf grandes villes de Wallonie, c'est-à-dire les villes de plus de 50 000 habitants. C'est donc une moyenne de 728 euros par habitant. Les 243 autres communes se partagent en moyenne 367 euros par habitant, soit la moitié.

Je rappelle que 53 % du Fonds des communes est réparti sur la base d'un critère lié à la centralité. Venir dire qu'aujourd'hui l'effort de la Wallonie n'est pas substantiel pour soutenir les villes et communes ou que les effets de centralité ne sont pas impactés à la fois en pourcentage dans les critères et dans les moyens sonnants et trébuchants mis sur la table, c'est inexact.

Il ne faut pas oublier les soutiens octroyés dans le cadre du plan Oxygène. Malheureusement, les premières années n'ont pas poursuivi l'objectif initial final, c'est à dire l'équilibre entre les prêts bancaires, le soutien de la Région wallonne – avec le remboursement des charges d'intérêt, soit 15 % du capital – et, enfin, dans le chef des villes concernées, opérer des efforts structurels pour améliorer leur trajectoire budgétaire, que ce soit en dépenses ou en recettes.

Depuis ce Gouvernement, j'ai rappelé les obligations aux différentes communes qui les ont mis en œuvre. Certaines ont déjà des résultats très nets, tandis que d'autres ont des résultats plus lents, mais s'engagent sur la bonne voie.

Nous œuvrons à présenter, dans le cadre du budget des communes 2027, une suite au plan Oxygène qui sera cadrée et conditionnée à la poursuite des efforts, non seulement dans l'entité communale, mais aussi dans d'autres entités directement liées aux communes qui, quelquefois, se portent nettement mieux que les finances des communes en difficulté. L'enjeu est majeur, et j'en appelle à la responsabilité de chacune et de chacun.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, c'est marrant parce que, en rédigeant ma réplique, j'ai noté « responsabiliser ». En responsabilisant les villes et communes, qui ont une autonomie communale et qui peuvent gérer elles-mêmes leur destinée financière, on obtient des bonis positifs – il faut le dire – avec des efforts structurels, notamment sur les recettes.

On entend souvent que l'on a dû créer énormément de nouvelles taxes en Wallonie, notamment dans les villes et communes. Comme on l'a encore précisé hier, en 2026, il n'y a que 25 communes qui ont augmenté l'IPP et 20 communes qui ont augmenté le PRI. Dès lors, il faut arrêter de toujours crier que tout va mal.

(Réaction de M. Hazée)

Je vous remercie, Monsieur Hazée, de me laisser parler.

Il faut également agir sur les dépenses. On a toute confiance en vous et dans toute votre action pour aider et accompagner les villes et communes dans ces efforts de responsabilisation.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Il y a évidemment – cela va de soi – une part de responsabilisation dans le chef des différentes communes. Pour que la Région wallonne puisse se redresser, elle doit compter sur ces béquilles que sont les grandes villes, notamment Liège et Charleroi. Il faut encadrer – c'est le mot – ce redressement à travers la responsabilisation, mais aussi par un soutien si elles en ont besoin.

Il est important de pouvoir enfin se pencher sur ce phénomène qu'est la centralité et le coût de celle-ci pour en mesurer les contours parce que, tant que l'on n'aura pas mesuré les contours, on pourra en parler dans le vide pendant longtemps.

(Réaction de M. Devin)

**Question d'actualité
de Mme Sophie Pécriaux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la fermeture annoncée de l'entreprise
Syngenta à Seneffe »**

**Question d'actualité
de M. Loris Resinelli
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'annonce de la fermeture de l'entreprise
Syngenta à Seneffe et la probable perte de
180 emplois »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Pécriaux, sur « la fermeture annoncée de l'entreprise Syngenta à Seneffe » ;
- M. Resinelli, sur « l'annonce de la fermeture de l'entreprise Syngenta à Seneffe et la probable perte de 180 emplois ».

Je vous informe que M. le Ministre-Président Dolimont répondra en lieu et place de M. le Ministre Jeholet, excusé.

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Monsieur le Ministre-Président, la région du Centre – et plus précisément la Commune de Seneffe, où je suis conseillère communale de l'opposition – vient encore d'avoir une très mauvaise nouvelle. En effet, les

travailleurs de l'entreprise Syngenta, qui emploie aujourd'hui 180 personnes, viennent d'être informés par voie de presse que l'entreprise allait fermer au cours de l'année 2027. Ce sont 180 travailleurs qui sont touchés, mais ce sont aussi 180 familles.

C'est aussi une très mauvaise nouvelle pour l'industrie wallonne. Comment le Gouvernement wallon peut-il anticiper, intervenir et peser par rapport à la fermeture de cette entreprise wallonne de produits phytosanitaires pour l'agriculture qui dépend d'un groupe international ?

Dans votre Déclaration de politique régionale, vous dites vouloir une politique ambitieuse pour les entreprises wallonnes. Avez-vous un poids par rapport aux fermetures initiées par des groupes internationaux ? Avez-vous pris contact avec l'entreprise, les syndicats ou l'administration communale ? Quel sera le suivi ?

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, le 12 juin dernier, les 180 travailleurs – et leurs familles – de Syngenta, à Seneffe, ont appris, à la suite du conseil d'entreprise ordinaire, qu'il était sérieusement envisagé de fermer l'entreprise.

Ainsi, 180 emplois sont littéralement menacés aujourd'hui, alors que cette entreprise annonçait encore en 2025 un bénéfice, avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement, de 3,8 milliards d'euros. On lit dans la presse la direction justifier cette décision au regard de la trop forte concurrence des produits phytos chinois sur le marché.

Cette situation est dramatique pour l'emploi en région du Centre au regard de notre objectif commun de réindustrialiser la Wallonie.

Avez-vous des informations par rapport à cette décision et à l'évolution du dossier ? L'entreprise Syngenta a-t-elle perçu des aides économiques de la Région wallonne ? A-t-elle sollicité un accompagnement et un soutien des outils économiques de la Wallonie dans l'objectif de trouver un repreneur ?

Enfin, des démarches ont-elles déjà pu être envisagées par votre collègue, le ministre de l'Économie – pour qui vous répondez cet après-midi –, en vue de maintenir un maximum d'activités sur site et d'emplois ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame et Monsieur les Députés, comme vous l'avez dit, Syngenta Chemicals a

annoncé, le 15 juin dernier, lors d'un conseil d'entreprise, son intention de fermer son site de Seneffe et de procéder à un licenciement collectif de 178 travailleurs. Contrairement à certaines informations relayées, l'ensemble des délégués syndicaux internes étaient présents lors du conseil d'entreprise au cours duquel cette intention a été communiquée.

Des réunions de concertation sont prévues dans les prochains jours afin de permettre aux représentants du personnel d'obtenir davantage de précisions, tandis qu'une assemblée générale du personnel doit également se tenir. L'entreprise indique vouloir mener ce processus dans le respect du droit du travail belge, en collaboration avec le conseil d'entreprise et les salariés, en soulignant que le bien-être et le soutien du personnel ainsi que de l'ensemble des travailleurs constituent une priorité.

L'entreprise justifie la décision envisagée par une combinaison de facteurs. Tout d'abord, une baisse des volumes continue et significative, estimée à 30 % sur les cinq dernières années. De plus, la compétitivité du site est en cause face à la concurrence européenne et internationale, alors même que le site exporte la majorité de sa production et que le coût de production de produits similaires est significativement plus faible dans d'autres régions du monde, notamment en Chine. Elle évoque également l'évolution du cadre réglementaire européen applicable aux produits phytopharmaceutiques, avec la disparition progressive de certaines substances actives, des restrictions commerciales croissantes et des incertitudes pesant sur le renouvellement de plusieurs autorisations de mise sur le marché.

Cette annonce marque l'ouverture d'une procédure Renault. Si l'intention de fermeture devait être confirmée, des négociations devraient alors être engagées sur le plan social et l'entreprise serait tenue de mettre en place une cellule pour l'emploi, avec des mesures d'accompagnement et de reclassement destinées aux travailleurs concernés. Naturellement, le cabinet du ministre de l'Économie et les services du FOREm suivent attentivement la situation et interviendront dès qu'ils seront sollicités sur cette question.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Monsieur le Ministre-Président, dans ma question adressée à M. le Ministre de l'Économie, je lui demandais si le Gouvernement wallon avait un levier et la capacité d'intervenir avant ce genre de couperet. C'est extrêmement interpellant. Nous l'avons vécu à Seneffe avec Thermo Fisher.

Vous faites référence à la volonté d'accompagner les travailleurs. J'ai envie de dire heureusement, mais j'ai le sentiment que, accompagner les travailleurs quand il est

déjà trop tard, c'est un peu comme un disque rayé que nous entendons à chaque fois.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse. Je suis heureux d'entendre que les cellules d'accompagnement seront mises en place pour le personnel, ce qui est bien normal. Nous devons être aux côtés de toutes ces familles, de tous ces travailleurs et travailleuses qui se retrouveront demain sans emploi, alors qu'ils disposent d'une expérience et d'un savoir-faire intéressant pour la Wallonie dans le cadre de ces activités.

Je peux toujours espérer – je vais inciter le ministre de l'Économie et j'y veillerai en commission – à ce que l'on puisse avoir une attention pour essayer, à tout le moins, de trouver quelqu'un qui reprenne l'entreprise et les travailleurs pour produire autre chose. Comme vous l'avez dit, le contexte par rapport aux produits phytosanitaires est ce qu'il est, mais il y a là une expertise sur laquelle nous devons nous appuyer pour la réindustrialisation de la Wallonie.

**Question d'actualité
de Mme Valérie Bluge
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la hausse de 28 pour cent de création
d'entreprises »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Bluge à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la hausse de 28 pour cent de création d'entreprises ».

Je vous rappelle que M. le Ministre-Président Dolimont répondra en lieu et place de M. le Ministre Jeholet, excusé.

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre-Président, c'est une bonne nouvelle qui nous est présentée cette semaine : les chiffres indiqueraient une hausse de 28 % de création d'entreprises pour le premier trimestre 2026. Cette hausse de création d'entreprises serait largement attribuée à la suppression de l'obligation du diplôme de gestion.

Pourriez-vous me donner davantage de précisions quant à l'impact de cette réforme et quant aux données sur la création des nouvelles entreprises pour cette année 2026 ? Par ailleurs, comment comptez-vous

soutenir cette dynamique entrepreneuriale pour la Région wallonne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, ces chiffres prolongent la forte dynamique déjà été enclenchée en 2025 :

- +15 % de création d'entreprises, dont 37 % rien qu'au dernier trimestre ;
- une création nette record de +16 % par rapport à 2024, loin devant les autres Régions. Il est important d'être un peu chauvin par moment ;
- une diminution de 3 % des faillites, là où elles augmentent de 6 % et 13 % en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale ;
- des investissements étrangers records de 1,328 milliard d'euros, soit +34 %, faisant de 2025 la meilleure de ces cinq dernières années.

Par conséquent, ces chiffres démontrent l'impact positif de notre politique économique et singulièrement de la suppression des compétences de gestion, une barrière à l'entrepreneuriat que nous avons levée, à l'instar du reste de l'Europe et de la Belgique. Derrière ces chiffres, il y a des milliers de Wallonnes et Wallons qui concrétisent des projets et qui créent leur emploi, mais aussi celui des autres, ainsi que de la valeur ajoutée pour notre Région. Ces chiffres montrent que la révolution culturelle que nous avons initiée est clairement en marche.

Le travail se poursuit afin d'amplifier davantage ces premiers résultats concrets avec la réforme de l'innovation et des aides à la recherche, le remplacement des SAACE par le dispositif Starter Wallonia, la réforme du dispositif Airbag, la révision de la convention entre l'IFAPME et Wallonie Entreprendre pour mieux former et conseiller les candidats entrepreneurs, la réforme du paysage de l'accompagnement économique et, enfin, le soutien à l'entrepreneuriat de la deuxième chance. Comme vous voyez, la Région va dans la bonne direction.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour la réponse de M. le Ministre Jeholet. Les chiffres que vous venez de rappeler semblent confirmer que la réforme portée par le M. le Ministre Jeholet visant à supprimer l'obtention du diplôme de gestion de base pour entreprendre porte ses fruits et facilite le passage à l'action pour de nombreux porteurs de projet. C'est une évolution positive pour l'économie wallonne et l'emploi dans notre Région.

Nous devons continuer à soutenir les réformes qui encouragent les Wallonnes et les Wallons à

entreprendre, tout en veillant à leur offrir un accompagnement de qualité afin de maximiser les chances de réussite. Vous avez énuméré un ensemble de projets qui vont dans ce sens.

Je me réjouis de ces résultats encourageants qui doivent continuer. Nous devons poursuivre tout ce qui favorise l'économie dans notre Région wallonne.

**Question d'actualité
de Mme Geneviève Lazon**
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,**
**sur « les mesures de désinfection pour le retour
à un environnement de qualité à l'école
de Buzet »**

**Question d'actualité
de M. Vincent Maillen**
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,**
sur « l'intoxication de l'eau à l'école de Buzet »

**Question urgente
de Mme Bénédicte Linard**
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,**
**sur « l'interpellation de la Commune de Floreffe
à la suite de la contamination à l'école
de Buzet »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité et la question urgente à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Lazon, sur « les mesures de désinfection pour le retour à un environnement de qualité à l'école de Buzet » ;
- M. Maillen, sur « l'intoxication de l'eau à l'école de Buzet » ;
- Mme Linard, sur « l'interpellation de la Commune de Floreffe à la suite de la contamination à l'école de Buzet ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, jeudi dernier, l'école communale de Buzet, dans la commune de Floreffe, en province de Namur, a fait l'objet d'un incident sanitaire. En effet, une majorité des élèves de section maternelle et primaire ont présenté des symptômes gastro-intestinaux assez importants.

La Commune a tout de suite très bien réagi puisqu'elle a activé la cellule de crise ainsi que la mise en application du principe de précaution. Elle a réuni tous les acteurs principaux, à savoir la médecine scolaire, l'ONE et l'AViQ, mais également la SWDE ainsi que la police de l'environnement puisqu'il y avait l'hypothèse d'une pollution externe, avec des odeurs d'hydrocarbures qui proviendraient peut-être des conduites d'eau. Une analyse a été faite dans les conduites d'eau de l'école, sans pour autant démontrer quelque chose d'anormal. Sur les conseils de l'AViQ et avec l'aide des pompiers, l'école a été désinfectée ce week-end.

Avez-vous plus d'informations quant à l'origine et la cause de cet incident ? On l'espère. Sinon, le Gouvernement va-t-il diligenter une expertise indépendante pour essayer de déterminer la cause de cet incident sanitaire ? L'hypothèse d'une pollution externe a-t-elle été envisagée et ciblée ?

Le laps de temps a posé question entre le moment où la Commune a donné les renseignements et le moment où elle a reçu les informations. Autrement dit, envisage-t-on un système pour qu'il y ait une meilleure collaboration entre les intervenants, les acteurs publics et les autorités locales ?

M. le Président. – La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

M. Vincent Maillen (MR). – Monsieur le Ministre, depuis la fin de la semaine dernière, l'école communale de Buzet, dans l'entité de Floreffe, est confrontée à une situation très préoccupante. En effet, en moins de 48 heures, plus de 80 enfants ont été victimes de symptômes importants, tels que des vomissements, des crampes d'estomac et des diarrhées. Comme l'a dit Mme Lazon, dans un premier temps, on a soupçonné l'eau et plusieurs autres choses, mais, apparemment, toutes les études ont démontré que ce n'était pas lié à cela.

Pour ajouter un élément aux propos de Mme Lazon, un article de *L'Avenir* pointe aujourd'hui le fait que M. Philippe Vautard, le bourgmestre Les Engagés de Floreffe, a pris l'initiative de demander une analyse à un laboratoire indépendant pour essayer de trouver la cause et vérifier s'il n'y a pas une bactérie, et ce, grâce à certaines vomissures qu'il a pu récupérer. Ils n'auront apparemment les résultats qu'aujourd'hui ou demain, mais il soulève dans l'article le fait que ni l'AViQ ni les mutuelles ne voulaient prendre en charge ces coûts somme toute assez importants. La Région pourrait-elle éventuellement leur venir en aide pour cela ?

Pour le reste, je réitère les mêmes questions que ma collègue. Où en sommes-nous ? Quelles leçons pouvons-nous tirer de cette histoire ? Surtout, pouvons-nous confirmer que nous allons, dans ce cas, pouvoir

réagir pour éviter que les enfants, les parents et les enseignants ne subissent du stress ? On ne sait toujours pas aujourd'hui ce qu'il s'est passé.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, comme vous le savez, pour Ecolo et pour moi-même, la santé et le bien-être des élèves constituent une priorité.

Vous avez eu les explications des deux collègues précédents. L'école communale de Buzet a connu une centaine de malades parmi ses élèves au même moment, ce qui pose question. Il est vrai que, dans un premier temps, une contamination à l'eau a été suspectée. Il semblerait que ce ne soit pas l'eau qui soit responsable. Dès lors, une analyse sur un quelconque virus est en cours. Néanmoins, il apparaît, malgré le fait que la collectivité soit touchée, que l'AViQ ne prend pas en charge les frais pour permettre cette analyse. La Commune nous dit vous avoir interpellé.

Quelles sont vos informations ? Comment analysez-vous la situation ? Comment la Région pourrait-elle intervenir pour permettre cette analyse et prendre en charge les coûts de celle-ci ? En tant que ministre de la Santé, comment pouvez-vous amener de l'eau au moulin pour que la santé des élèves soit de meilleure qualité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Monsieur les Députés, je vous remercie pour vos questions et votre intérêt concernant le suivi de cette infection épidémique à l'école de Buzet. Il ne fait aucun doute, au vu des nausées, des douleurs abdominales et des diarrhées dans une collectivité avec plus de 100 enfants touchés, qu'il s'agit bien d'une situation épidémique infectieuse.

La Commune a interpellé la SWDE dès jeudi passé afin d'assurer les prélèvements de l'eau potable et de vérifier s'il s'agissait d'une source de contamination. Les résultats ont montré que l'eau n'est pas du tout contaminée par des micro-organismes particuliers et qu'elle est donc potable. Une enquête de voisinage a été effectuée, puisque c'est la même source de distribution d'eau, et aucun voisin n'a ressenti des symptômes de ce type. Par conséquent, l'eau a rapidement été écartée.

À ce stade, on ne connaît pas les sources de contamination et l'on cherche des conditions environnementales. L'article indique que les hydrocarbures pourraient être potentiellement responsables. Le Département de la police et des contrôles du SPW ARNE descendra encore mercredi prochain sur le terrain pour réaliser des analyses et des

recherches de facteurs de risques environnementaux. A priori, c'est compliqué.

Dès samedi, l'AViQ a donné des recommandations très claires de désinfection des locaux des maternelles, primaires et secondaires, ce qui a été fait par l'école et les pompiers. En termes de désinfection des locaux et de système de ventilation mécanique, tout a été fait puisque l'hypothèse est une infection virale.

Dès lundi, 184 élèves sur 192 sont retournés à l'école sans symptômes. Aujourd'hui, tous les élèves sont à l'école. À l'heure actuelle, aucun enfant n'est malade.

Étant donné que vous reprochez un manque de coordination ou de rapidité, je voudrais rectifier les choses : la coordination et la rapidité ont été effectives.

Je reprends le rôle de chacun :

- l'AViQ doit faire état de la situation, dialoguer avec la Commune, chercher la cause et faire les recensements épidémiologiques ;
- la PSE, le PMS et l'ONE doivent faire de la prévention, prendre en charge la santé des enfants et faire remonter les données à l'AViQ, ce qui a été fait ;
- l'AFSCA a fait des prélèvements – dont on aura les résultats dans quelques jours – sur les aliments et la chaîne alimentaire puisque c'est une source de contamination potentielle ;
- le Département de la police et des contrôles assure une surveillance environnementale et retourne sur le terrain dès lundi.

Par conséquent, chercher une expertise indépendante n'a pas beaucoup de sens. Chacun a son rôle et chacun a son protocole. La Région wallonne a ses outils et fait de la surveillance.

Chercher des prélèvements dans les vomissures, en tant que chercheur et épidémiologiste, je n'ai jamais entendu cela de ma vie.

(Réactions dans l'assemblée)

Les médecins généralistes peuvent faire des prélèvements et des mesures, notamment de selles, mais je ne vais pas me lancer dans cette aventure extraordinaire parce qu'un bourgmestre le décide. Il a peut-être eu des conseils de scientifiques, mais je n'ai pas eu ces conseils à ce stade-ci.

L'AViQ prend en charge ce qu'elle doit prendre en charge dans le cadre de ses protocoles, au même titre que les autres institutions que je vous ai citées.

On peut être fier d'avoir un système coordonné et collaboratif qui fonctionne bien. La preuve, c'est que la situation est réglée. Va-t-on trouver la source ? Je l'espère, mais ce n'est pas sûr et cela arrive très souvent dans les collectivités.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse bien complète et structurée. J'entends que l'on va continuer. Il est en effet important de trouver la cause et l'origine pour agir et afin qu'un tel incident ne se reproduise plus.

Vous avez expliqué et bien détaillé que chacun joue son rôle et l'a bien rempli. Je félicite chacun dans sa partie d'avoir bien rempli son rôle. Je me fais le porte-parole des autorités communales en disant que, dans un cadre comme celui-ci, où il s'agit d'enfants et de parents assez stressés, il est important d'avoir les informations le plus vite possible afin de rassurer les parents. C'est dans ce sens que je parlais de bien coordonner la communication entre les différents intervenants.

M. le Président. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Pour commencer, Monsieur le Ministre, il n'y avait pas de reproche de ma part dans quoi que ce soit au niveau de mes propos. Je ne l'ai d'ailleurs pas pris pour moi. Il est exact que tout s'est mis en place rapidement, que l'école a été rouverte très vite et qu'elle a tout à fait été désinfectée.

Ce qui est préoccupant, c'est de ne pas savoir à ce stade ce qu'il s'est passé. Les parents, les enseignants et les enfants sont encore un peu stressés d'aller à l'école. J'entends que tous les protocoles sont en cours, et tant mieux. On peut faire confiance à l'AViQ.

En ce qui concerne les vomissures, je vous fais confiance parce que je ne suis pas médecin et que je n'ai fait que relayer les propos de M. Vautard repris dans l'article de *Vers l'avenir*. Je vous fais confiance sur la suite à donner.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Quand, dans une collectivité, plus de 50 % des élèves sont tous malades en même temps, il y a un vrai trajet à mener pour identifier le mieux possible les causes. Je ne doute pas que c'est ce qui a été fait jusqu'ici, mais il faut poursuivre.

Vous avez évoqué la désinfection totale de l'école suivant la recommandation qui a été donnée par l'AViQ. Néanmoins, si l'on n'analyse pas les éléments, on ne sait pas si la désinfection est correcte ou pas au regard de la cause réelle.

M. le Président. – Je vous remercie, Madame Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Qui peut prendre le coût en charge dans le cas d'une épidémie de collectivité ? C'est une question qui reste pendante aujourd'hui parce que c'est utile à tout le monde.

**Question d'actualité
de M. Bruno Lefèbvre
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les conséquences de la reconnaissance de
la toxicité de l'acide trifluoroacétique (TFA) sur
la potabilité de l'eau en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Lefèbvre à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences de la reconnaissance de la toxicité de l'acide trifluoroacétique (TFA) sur la potabilité de l'eau en Wallonie ».

La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, le Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques vient de reconnaître le TFA comme étant toxique. Cette décision repose sur une étude scientifique qui vient d'être réalisée et qui démontre que des animaux exposés à ce produit ont subi des malformations dans le cadre de gestation. C'est évidemment quelque chose d'extrêmement important.

Nous avons déjà eu cet échange sur le TFA en septembre 2025 parce que je m'inquiétais que les valeurs cibles fixées par le Gouvernement à 2 200 nanogrammes par litre avaient été largement dépassées dans la région d'Ath puisqu'on parlait de 3 600 nanogrammes par litre à l'époque.

Quelles conclusions tirez-vous de cette décision du Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques ? Quelle modification éventuelle des valeurs cibles actuelles comptez-vous faire ? Le principe de précaution, que nous évoquions déjà l'an dernier, ne doit-il pas être davantage utilisé cette année pour prendre de nouvelles mesures et s'assurer de la potabilité de l'eau ? Les habitants qui ont été soumis aux 3 800 nanogrammes par litre sont inquiets et veulent des réponses. Quelle est l'analyse du Conseil scientifique sur cet élément et sur les effets sur la santé publique ? C'est aussi quelque chose d'essentiel.

Nous attendons aujourd'hui, de votre part et de la part du Gouvernement, que ce problème soit à nouveau pris à bras-le-corps afin d'éviter un quelconque souci sanitaire.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, je vous remercie de me relancer sur cette thématique des PFAS à courte chaîne

– en l’occurrence, le TFA – qui s’éliminent assez bien de l’organisme, qui ne s’accumulent pas comme les PFAS à longue chaîne et qui sont difficiles à traiter dans l’eau de distribution.

Il est vrai que la reconnaissance récente par l’Agence européenne des produits chimiques de la toxicité du TFA confirme que nous sommes sur la bonne voie en Wallonie puisque nous avons mis un principe de précaution dès notre arrivée en 2024. Vous savez très bien que, dès 2024, j’ai demandé à la SWDE de faire une cartographie de l’ensemble des zones de distribution sur l’état des nappes et des distributions d’eau en termes de TFA. Cela se poursuit actuellement dans le cadre du Schéma régional des ressources en eau.

Dès décembre 2024, nous avons fixé, non pas une norme, mais une valeur cible de maximum 2,2 microgrammes de TFA par litre dans l’eau de distribution. C’est une norme courageuse et bien plus ambitieuse que pour l’ensemble des pays européens. Vu qu’il n’y a pas de norme européenne, nous étions et nous sommes toujours en avance. En décembre 2025, le Gouvernement wallon a investi 2 millions d’euros pour que les distributeurs soient capables de descendre sous cette norme de 2,2 microgrammes par litre.

Je voudrais vous faire un benchmark au niveau européen parce que la Wallonie est plutôt en avance. Nous avons exactement les mêmes valeurs-normes que les Pays-Bas. La Flandre a une valeur provisoire sept fois plus élevée que la nôtre. Seuls l’Italie et le Danemark disposent de valeurs contraignantes, comme nous, de 10 et 9 microgrammes par litre, soit environ cinq fois supérieures à la nôtre. Quand nous regardons nos voisins européens, nous sommes dans une situation plutôt rassurante.

Que cela représente-t-il en termes de dépassement de cette norme ? Il y a 2 % de nos zones de distribution qui dépassent la norme actuellement. Cela représente 13 zones de distribution en Wallonie. Que se passe-t-il quand il y a un dépassement ? Le distributeur doit nous présenter un plan d’action et mettre en place des actions très rapides pour arriver en dessous de 2,2 microgrammes de TFA par litre. Cette valeur-norme est encore trop importante – nous sommes bien d’accord –, mais nous verrons dans les mois à venir s’il faut éventuellement l’ajuster. Ce n’est pas le cas pour l’instant.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, je ne veux pas faire peur à tout le monde, mais je veux faire remarquer que cette valeur est encore aujourd’hui dépassée. Vous dites que cela concerne 2 % du territoire. Tant mieux que ce ne soit que 2 %, mais ce sont encore 2 % de trop.

La population qui vient de se rendre compte que cela avait été déclaré toxique s’inquiète. Il faut agir encore

davantage et faire en sorte que nous n’ayons pas une crise sanitaire parce que nous n’aurions pas utilisé le principe de précaution.

**Question d’actualité
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l’Agriculture et de la Ruralité,
sur « la réponse de Mme la Ministre à la
Fédération wallonne de l’agriculture (FWA)
concernant le calendrier de mise en place d’une
consigne sur les canettes »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la réponse de Mme la Ministre à la Fédération wallonne de l’agriculture (FWA) concernant le calendrier de mise en place d’une consigne sur les canettes ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, quatre Wallons sur cinq y sont favorables ; je ne parle bien entendu pas d’une taxe sur les riches, mais de la mise en place de la consigne sur les canettes. Le contexte actuel est favorable puisque les agriculteurs demandent cette consigne. Nous savons, vous et moi, tout l’impact que cela peut avoir sur leur exploitation. Nos concitoyens sont également demandeurs, et ce, plutôt pour des raisons environnementales. Nos voisins l’appliquent déjà, pour certains, que ce soit les Pays-Bas ou l’Allemagne, avec des résultats tout à fait concluants. Surtout, l’Union européenne nous impose d’atteindre 90 % de collecte séparée d’ici 2029. On stagne à 64 % avec la mise en place des sacs bleus.

Il y a un mois, je vous ai interrogée sur ce sujet en commission. Vous alliez relayer les préoccupations du monde agricole vers le Gouvernement. Hier, si je ne me trompe pas, vous deviez rencontrer, avec d’autres membres du Gouvernement et les cabinets, certains syndicats agricoles, notamment la FWA et l’UAW, qui réclament et qui insistent pour la mise en place de cette consigne sur les canettes. Ils vous demandent surtout un calendrier clair pour la mise en place de cette future consigne afin de répondre aux impératifs de l’Europe.

Allez-vous soutenir ou non la mise en place de cette consigne sur les canettes qui, je le rappelle, répondrait aux attentes du monde agricole et de nos concitoyens, mais surtout aux objectifs européens ? Quand le Gouvernement présentera-t-il un agenda clair pour atteindre les 90 % que l’on doit rencontrer d’ici 2029 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, en effet, une réunion était prévue entre le cabinet du ministre-président, le cabinet du ministre Coppieters, mon cabinet, la FWA et l'UAW, mais elle a été finalement reportée et doit être reprogrammée.

Ce n'est pas la première fois que je vous rappelle que la question des déchets relève des compétences environnementales et donc du ministre Coppieters.

La lutte contre les déchets sauvages est une priorité. Un important travail de sensibilisation et d'éducation citoyenne est réalisé par les communes, les agriculteurs et les acteurs de terrain. C'est un travail de grande importance face à ce problème.

Je resterai très attentive à l'évolution de ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Des actions de sensibilisation, c'est très bien, mais il faut maintenant passer à l'action pour que les bouteilles d'Orval – au hasard, on va prendre ce divin breuvage – ne se retrouvent pas dans les fossés ou les prairies. C'est tout à fait normal parce qu'elles ont une valeur. Dès lors, il faut accorder une certaine valeur à l'aluminium, ce qui permettrait de ne plus jeter ces canettes par les fenêtres.

S'il vous plaît, écoutons le message porté par les organisations agricoles et nos citoyens, et avançons une bonne fois pour toutes pour notre environnement, pour le bien-être animal, mais surtout pour nos agriculteurs.

(Réaction de M. Devin)

M. le Président. – Monsieur le Député, est-ce pour une question de procédure que vous souhaitez intervenir ?

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – La compétence appartient au ministre Coppieters. Or, c'est Mme Dalcq qui répond alors que M. Coppieters est là. Dès lors, pourquoi Mme Dalcq a-t-elle répondu à cette question alors que M. Coppieters est là ?

M. le Président. – Il s'agit de l'avis de la Fédération wallonne de l'agriculture sur la thématique de la mise en place d'une consigne. Dès lors, la compétence agricole et l'avis sont connectés à Mme Dalcq.

**Question d'actualité
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'impact sur l'agriculture wallonne de la
dérégulation des nouvelles techniques
génomiques (NTG) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact sur l'agriculture wallonne de la dérégulation des nouvelles techniques génomiques (NTG) ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, dès lors que le Parlement européen est dominé par des partis que je qualifierai d'inféodés aux multinationales, il ne faut pas s'étonner que ces mêmes partis livrent sur un plateau d'argent un pan entier de notre société. C'est le cas avec les NTG. Nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre longuement en commission.

On assiste clairement à une privatisation du vivant par la dérégulation des NTG. Comme d'habitude, on va me dire : « Monsieur Fontaine, on parle de compétitivité et de modernité de l'agriculture ». Non, Madame la Ministre, ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Avec cette dérégulation des NTG, la seule question qui se pose aujourd'hui est : comment allez-vous protéger l'indépendance des agriculteurs et des agricultrices face à ces multinationales ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, c'est un dossier européen qui arrive à son terme parce que le vote final a eu lieu vers midi et demi. Ce vote est positif et valide le compromis qui a été trouvé à la fois au niveau du Conseil le 21 avril et au niveau de la Commission de l'environnement du Parlement européen – le 15 juin.

Les NTG restent un outil parmi d'autres pour rendre l'agriculture plus forte face aux maladies que rencontrent les plantes et face au stress climatique. Ce sont des variétés résistantes qui permettent d'utiliser moins de produits phytos pour lutter contre les maladies et pour faire face à un changement climatique assez rapide.

L'Union européenne ne peut pas se priver d'une innovation par principe. La Belgique, dès le début, a demandé des garanties fortes : la transparence, la protection de l'agriculture biologique, le libre choix des filières et une vigilance sur les brevets.

Que reste-t-il dans le compromis ? L'interdiction des NGT dans le secteur de l'agriculture biologique, une information sur les semences et plus de transparence sur les brevets, sans pour autant les interdire.

L'abstention de la Belgique sur le compromis est due au fait qu'il n'y avait pas de consensus interne.

Ma position est claire, équilibrée et basée sur les travaux scientifiques. Oui à l'innovation utile pour les agriculteurs ; non à l'innovation sans garde-fous.

Par rapport à la question de l'entrée en vigueur de la réglementation, ce sera après une période transitoire de deux ans, ce qui permettra d'évaluer les impacts en Wallonie. La Wallonie restera ouverte aux innovations tout en exigeant des garanties fortes pour les agriculteurs, les filières et les consommateurs.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Vous m'apprenez que cela a été voté à 12 heures 30. Je n'ai pas suivi l'actualité, vous m'en excuserez. La Belgique s'est abstenue puisqu'il n'y avait pas de consensus.

En supprimant l'évaluation des risques, la traçabilité et l'étiquetage, cette dérégulation va à l'encontre des droits des agriculteurs, des citoyens et des citoyennes à produire ou à consommer sans OGM.

Nous ne sommes pas contre l'évolution. Non, jamais je n'ai dit cela en commission. Nous ne sommes pas contre. Néanmoins, aujourd'hui, alors que l'autonomie alimentaire doit figurer au rang des enjeux stratégiques majeurs de l'Europe, on décide – vous ne m'enlèverez pas cela de la tête – de livrer notre agriculture aux multinationales. C'est incompréhensible.

M. le Président. – Puis-je utiliser quelques instants de votre attention pour rappeler – ceci ne vise personne en particulier – que, pour les questions d'actualité et les questions urgentes, de même que pour les réponses, il n'y a pas de lecture autorisée par notre règlement ? Un aide-mémoire peut être utilisé, mais pour la formulation des questions, les réponses ou les répliques, la lecture n'est pas autorisée. Je me permets, convivialement, comme toujours, mais avec insistance, de vous y rendre attentifs.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**Projet de décret
portant assentiment à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun
(Doc. 560 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2)**

**Projet de décret
portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun
(Doc. 561 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2)**

**Projets de motion
déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Lambelin
à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la ratification de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA)
par Mmes Lambelin et Greco
(Doc. 592 (2025-2026) N° 1),
par M. Mugemangango
(Doc. 593 (2025-2026) N° 1)
et par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos
(Doc. 594 (2025-2026) N° 1)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret portant assentiment à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 560 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2) ;
- du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 561 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2) ;

- des projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Lambelin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur la ratification de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA) par Mmes Lambelin et Greco (Doc. 592 (2025-2026) N° 1), par M. Mugemangango (Doc. 593 (2025-2026) N° 1) et par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 594 (2025-2026) N° 1).

Ces projets de décret et de motion ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les textes adoptés par la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Mauel sous le n° 560 (2025-2026) N° 2 et sous le n° 561 (2025-2026) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Chers collègues, Monsieur le Ministre-Président, nous allons débattre aujourd'hui d'un accord historique pour la Wallonie : le CETA, l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada.

Permettez-moi, dès le départ, d'être très claire avec vous : notre débat ne porte pas sur la qualité de notre relation avec le Canada. Le Canada est un partenaire privilégié de la Wallonie, de la Belgique et de l'Union européenne. Nous partageons avec le Canada des liens d'amitié historiques, culturels, linguistiques et politiques forts, en particulier avec le Québec, notamment à travers la francophonie. Nous partageons également avec le Canada des valeurs absolument fondamentales : la démocratie, l'État de droit, les droits humains, le multilatéralisme ainsi que la coopération internationale.

C'est précisément parce que ce partenaire est proche de nous que nous pouvons tenir avec lui un dialogue franc et parfois exigeant, mais qui se veut résolument constructif. Chers collègues, aujourd'hui, nous devons faire notre travail de parlementaires. Nous l'avons d'ailleurs déjà fait en commission. En effet, une relation d'amitié ne dispense pas d'un débat démocratique rigoureux.

Un accord commercial, surtout s'il engage durablement notre capacité à réglementer ainsi qu'à protéger nos agriculteurs, nos travailleurs, notre environnement et nos services publics, ne peut certainement pas être ratifié à la légère.

Pour rappel, le CETA vise à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires entre l'Union européenne et le Canada. Il vise à faciliter les échanges de biens et de services, à ouvrir certains marchés publics, à encadrer certains investissements et à traiter de sujets, comme la propriété intellectuelle, les indications géographiques, le développement durable ou encore le travail et l'environnement.

Il faut toutefois rappeler dans ce débat un élément absolument essentiel : le CETA est déjà appliqué provisoirement depuis septembre 2017 sur son volet commercial. Autrement dit, chers collègues, l'essentiel de ses effets commerciaux est déjà en vigueur depuis 2017. Les entreprises peuvent déjà bénéficier de la suppression des droits de douane et de l'ouverture des marchés. La ratification complète du CETA et de ce dernier chapitre ne changera donc pas l'essentiel du commerce qui existe déjà entre l'Union européenne et le Canada. Il n'y a donc pas, à notre sens, d'urgence absolue puisque tout cela est déjà en place.

Ce dont nous parlons aujourd'hui et qui n'est pas encore pleinement appliqué, c'est notamment le dernier chapitre relatif à la protection des investissements et au mécanisme juridictionnel de règlement des différends, à savoir l'ICS. Cela peut paraître très technique, mais nous en avons énormément parlé en 2016.

Aujourd'hui, il nous faut énormément de rigueur dans l'approche de notre travail parlementaire. C'est pourquoi, chers collègues, cette ratification n'est pas une simple formalité. Ce n'est pas juste une ratification sous des aspects purement techniques. Non, cette ratification a une réelle portée politique ainsi qu'une véritable portée juridique.

Il faut rappeler que seuls 17 États membres de l'Union européenne sur 27 ont achevé leur processus de ratification à ce stade et que la Belgique ne l'a pas encore fait. Cela démontre que les débats, les interrogations et les préoccupations restent bien présents dans plusieurs États européens.

Notre Parlement connaît extrêmement bien le dossier puisque nous nous souvenons toutes et tous de la séquence de 2016. En 2016, la petite Wallonie a joué un rôle absolument déterminant dans le débat européen sur le CETA. Je suis heureuse, chers collègues – je m'adresse à tous les groupes politiques –, d'avoir observé en commission, lors de nos débats, qu'avec du recul, certains groupes politiques ont reconnu que la pression exercée par la Wallonie à l'époque a permis d'obtenir de véritables avancées. Mon groupe, avec d'autres groupes, était au front à ce moment-là.

Ces avancées n'ont pas simplement pris la forme d'une réécriture de tout l'accord complexe du texte. Elles ont été intégrées autour de l'accord grâce à plusieurs instruments : l'instrument interprétatif conjoint annexé au CETA, la déclaration de la Commission et du Conseil sur la protection des investissements et la Cour d'investissement ainsi que la déclaration du Royaume de Belgique relative aux conditions de la signature du CETA.

Permettez-moi de revenir sur quatre avancées déterminantes que nous avons obtenues en 2016.

La première se situe en matière sociale et environnementale. L'instrument interprétatif a reconnu la nécessité de soumettre les chapitres « Commerce et développement durable », « Commerce et travail » et « Commerce et environnement » à des mécanismes d'évaluation et de réexamen spécifiques, avec l'objectif de rendre ces dispositions plus efficaces.

La deuxième avancée que nous avons obtenue a trait au mécanisme de règlement des différends. La Commission s'est engagée à ce moment-là à moderniser le mécanisme d'ISDS. Nous sommes passés à un ICS, notamment par l'amélioration du mécanisme d'appel, la mise en place d'un mécanisme de sélection des juges, l'élaboration de règles de conduite, un code de conduite obligatoire et contraignant pour les juges, et une facilitation de l'accès à l'ICS pour les PME ; c'est cette dernière partie qui était en discussion à la Commission européenne.

La troisième avancée concerne l'engagement vers la création d'une Cour multilatérale d'investissement qui devrait, à terme, remplacer les systèmes bilatéraux tels que celui prévu dans le CETA et sur lesquels la Commission est en train de plancher, mais pour lesquels nous ne disposons pas encore de calendrier d'application.

Enfin, la quatrième avancée, et non des moindres, vise à protéger nos agriculteurs, qui étaient au front à l'époque, mais qui font face encore aujourd'hui à de nombreuses souffrances et qui se trouvent positionnés dans les rues pour nous expliquer leur quotidien difficile face à la concurrence. À l'époque, en 2016, en matière agricole, la déclaration belge a permis d'obtenir des garanties, notamment sur la reconnaissance du caractère sensible de certains produits agricoles, la possibilité d'activer des clauses de sauvegarde en cas de déséquilibre de marché, l'engagement de définir des seuils précis pour identifier ces déséquilibres ainsi que le maintien du principe de précaution et de la législation européenne relative aux OGM.

Ces avancées ont été et sont extrêmement importantes. Elles démontrent surtout que, quand la Wallonie utilise un levier politique, elle a la capacité de faire bouger les lignes, y compris au niveau international. C'est précisément pour cette raison que

mon groupe refuse de renoncer à ce levier, au moment où celui-ci peut encore servir.

À la suite de la volonté affichée par le Gouvernement wallon de ratifier le CETA, nous avons obtenu plusieurs auditions en Commission chargée de questions européennes – je vous en remercie, Monsieur le Président –, même si nous avons un petit goût de trop peu, car nous en avions demandé un peu plus.

Ces auditions ont tout de même été utiles parce qu'elles ont confirmé que le Canada reste un partenaire stratégique et absolument fiable pour la Wallonie ainsi que pour l'Union européenne. Elles ont aussi confirmé que certains secteurs économiques wallons ont bénéficié de l'application provisoire du CETA. Cela, nous ne le contestons absolument pas.

Ces auditions ont aussi confirmé que plusieurs craintes demeurent. La première concerne les normes sociales et environnementales. Ces normes ne sont pas rendues exutoires par un véritable mécanisme de plaintes et de sanctions. Elles restent donc, à notre sens, insuffisamment contraignantes. On ne peut pas non plus accepter que, d'une part, les engagements commerciaux soient juridiquement solides, mais que, d'autre part, les engagements sociaux, environnementaux et climatiques restent des engagements de principe.

Depuis 2016, la position européenne a évolué. La Commission européenne a présenté en 2022 sa nouvelle approche en matière de commerce et de développement durable, la *TSD review*. Cette approche prévoit désormais la possibilité de sanction en dernier recours en cas de violation des conventions fondamentales de l'OIT ou de l'Accord de Paris sur le climat. C'est une avancée importante que le PS défend depuis des années. Nous souhaitons d'ailleurs que ces normes TSD puissent être intégrées aux accords de nouvelle génération, mais également d'ancienne génération.

Notre question est extrêmement simple : pourquoi ratifier le CETA dans l'urgence, un accord qui ne reflète pas encore pleinement à ce jour les standards que l'Union européenne dit désormais défendre ?

La deuxième crainte que nous avons concerne le mécanisme ICS. Nous ne nions pas que celui-ci constitue une amélioration par rapport à l'ancien système ISDS. Aujourd'hui, il y a des juges permanents, un mécanisme d'appel, des règles de déontologie et beaucoup plus de transparence. C'est vrai. Néanmoins, l'amélioration d'un mécanisme ne signifie pas que toutes les inquiétudes disparaissent. Cela a bel et bien été confirmé par les auditions que nous avons menées.

Ce mécanisme permet toujours à des investisseurs de contester des décisions publiques lorsqu'ils estiment que leurs intérêts économiques sont affectés. Or, ces décisions publiques peuvent concerner la santé, l'environnement, la transition climatique, la protection des travailleurs ou encore la gestion des ressources

naturelles. C'est pour cela que l'on continue à demander des garanties supplémentaires sur le droit des États à réglementer, sur la prévention des recours abusifs, sur l'encadrement de la notion d'expropriation indirecte et sur la mise en place effective de la fameuse Cour multilatérale des investissements.

La troisième crainte concerne l'agriculture. Les agriculteurs sont venus l'exprimer lors de nos auditions en commission puisque les organisations agricoles ont été entendues. Ces craintes ne concernent pas seulement le CETA pris isolément, mais aussi l'effet cumulatif des différents accords de commerce conclus ou négociés par l'Union européenne. Les organisations ont pointé la mise en concurrence avec des productions qui ne répondent pas nécessairement aux mêmes exigences sanitaires, environnementales et sociales, en l'absence de véritables clauses miroirs ; clauses miroirs que nous demandons par ailleurs sur d'autres accords de commerce, mais qui ne n'existent pas au sein du CETA.

Nos agriculteurs sont déjà confrontés à une pression considérable et sont régulièrement dans la rue pour exprimer leur désarroi : concentration des exploitations, intensification des productions, fragilisation de certaines filières, hausse des coûts et incertitudes de plus en plus flagrantes sur leurs revenus. Dans ce contexte, la question n'est pas seulement de savoir si les exportations augmentent globalement. Il s'agit de savoir qui gagne et qui perd, et de déterminer les filières qui risquent encore aujourd'hui d'être fragilisées face à un tel accord.

Nous demandons de véritables clauses miroirs sur un tel accord et une analyse plus fine des effets cumulés des accords commerciaux, secteur par secteur, région par région, ainsi qu'un renforcement des contrôles et de la traçabilité. Monsieur le Ministre-Président, vous demandez des clauses miroirs sur d'autres accords. Nous devons rester cohérents et demander ces clauses miroirs sur tous les accords de commerce.

La Commission européenne nous a dit ceci : « Il faut ratifier d'abord. Ensuite, on améliorera l'accord ». Je suis désolée de le dire, mais on ne partage pas cette logique. C'est un raisonnement que l'on a déjà entendu de nombreuses fois dans le chef de la Commission européenne. Étant donné que l'on ne voit pas l'urgence absolue aujourd'hui et que l'on peut encore obtenir, en annexe, des améliorations sur ce dernier chapitre, on ne comprend pas cette logique. Pourquoi se presser et ensuite légiférer sans garantie et sans calendrier d'amélioration des dispositions ?

Nous ne partageons pas cette logique, car la ratification reste précisément le dernier levier politique dont nous disposons. Si nous ratifions sans conditions, nous perdons une grande partie de notre capacité à obtenir ces garanties. Je vois les groupes politiques de la majorité me regarder. Pourtant, des groupes de la

majorité l'ont aussi exprimé pour d'autres accords dans le passé. Ce levier est précieux, chers collègues.

Ensuite, nous ne partageons pas la logique parce que nous ne voulons pas signer un chèque en blanc de la Commission européenne. Ce n'est pas ainsi que nous fonctionnons en Wallonie. Ce n'est pas ainsi que nous avons décidé de fonctionner depuis 2016. Les engagements généraux, les promesses de révision future et les déclarations d'intention ne suffisent pas. Nous demandons des garanties écrites de la part de la Commission européenne qui puissent être au moins vérifiables, contraignantes et surtout assorties d'un calendrier clair. D'autres gouvernements ont procédé à l'obtention de ces garanties. Cela ne prend pas énormément de temps que d'organiser un échange avec la Commission européenne pour obtenir ces garanties et ce calendrier d'application des mesures.

Très franchement, les derniers développements européens en matière commerciale ne nous incitent pas à accorder une confiance aveugle à la Commission européenne. Citons notamment la manière dont l'entrée en vigueur de l'accord avec le MERCOSUR a été organisée, en contournant littéralement le débat démocratique et les parlements nationaux. C'est le cas pour d'autres dispositions, comme le Green Deal qui n'a même pas encore été mis en application et qui est directement remis en cause. Il y a des retours en arrière notables dans le chef de la Commission, et ce, essentiellement en matière environnementale. Par conséquent, je suis désolée, mais nous ne pouvons pas dire que nous avons une confiance aveugle en la Commission.

De surcroît, l'histoire a montré, en 2016, qu'il est possible d'obtenir des avancées sans rouvrir le texte. Aujourd'hui, nous ne demandons pas de rouvrir tout le texte. En 2016, la Wallonie n'a pas obtenu la réécriture complète du CETA, mais plutôt des garanties politiques et juridiques qui ont été annexées à l'accord. La phase de 2016 a donc montré que c'était possible. Ces garanties ont produit leurs effets et ont même fait progresser la Commission européenne en un sens puisque les normes TSD sont arrivées sur le tapis en 2022.

Monsieur le Président, les auditions nous ont aussi montré que certains intervenants considèrent que des améliorations restent possibles sans la renégociation complète de l'accord, et ce, par des décisions interprétatives, des engagements conjoints, des mécanismes adoptés dans le cadre des comités de l'accord, des feuilles de route ou encore via d'autres mesures européennes, comme les clauses miroirs. Le Canada lui-même s'est montré extrêmement ouvert à des options plus flexibles pour permettre l'intégration des normes TSD dans le CETA. Le Gouvernement canadien s'est d'ailleurs exprimé publiquement sur ce dernier point. Aujourd'hui, on remarque que le blocage réside au niveau de la Commission européenne.

Chers collègues, vous entendez par mon discours que l'on ne demande pas l'impossible ; loin de là. Je vous demande, Monsieur le Ministre-Président, d'utiliser le levier dont vous disposez pour la ratification en vue de l'obtention de garanties claires par écrit – via une déclaration publique de la Commission européenne –, pour que ce soit vérifiable et surtout de l'obtention d'un calendrier clair. Ce n'est pas grand-chose de demander que vous ayez un échange avec la Commission européenne.

Je vais répondre à un argument que j'ai entendu de nombreuses fois en commission, Madame De Bue, Monsieur Resinelli, selon lequel il y aurait une incohérence dans le chef du Parti socialiste parce que nos députés européens ont prétendument voté pour la ratification du CETA. Je suis désolée de le dire, mais c'est totalement faux. Apparemment, vous ne vous êtes pas bien renseignés.

Le Parlement européen a adopté, le 11 mars 2026, à Strasbourg, un rapport d'initiative sur le renforcement de la coopération entre l'Union européenne et le Canada dans le contexte géopolitique actuel. Évidemment, il est essentiel de se rapprocher du Canada dans ce contexte. L'objet principal de ce rapport était le renforcement du partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Canada dans ce contexte international extrêmement tendu, de guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, de menaces hybrides, d'ingérence étrangère, de tensions commerciales, de défense du multilatéralisme indispensable qui est remis en cause par un certain Donald Trump, de stabilité de l'Arctique, de sécurité énergétique, de coopération en matière de défense et de pressions exercées par l'administration américaine contre le Canada. Voilà de quoi parlait ce texte, chers collègues.

Or, sur ces éléments, notre position a toujours été claire. Oui, absolument, nous soutenons un partenariat qui soit le plus fort possible avec le Canada. Oui, absolument, nous soutenons le Canada face aux terribles pressions économiques et politiques exercées aujourd'hui par les États-Unis. C'est pour cela que nos députés européens ont soutenu ce rapport dans son ensemble.

Toutefois, ce rapport contenait aussi un paragraphe spécifique – deux lignes – qui appelait les 10 États membres qu'ils ne l'ont pas encore fait à ratifier rapidement le CETA. Sur ce passage précis, chers collègues, la position des députés socialistes belges francophones était défavorable. C'est un vote que vous pouviez vérifier et que vous pouvez encore vérifier par vous-même en visualisant les vidéos qui sont disponibles. C'est un vote qui a lieu article par article, à main levée, si vous vous intéressez de près au processus de vote au Parlement européen. La distinction est simple et pleinement cohérente avec tout ce que nous avons toujours défendu.

Oui, résolument oui, à un partenariat renforcé avec le Canada. Non à une ratification du CETA en l'état sans garanties supplémentaires. Nous ne sommes absolument pas opposés par principe aux accords de commerce parce qu'une économie ouverte comme la nôtre a besoin d'échanges. Les accords de commerce peuvent contribuer à la diversification de nos approvisionnements, au développement de nos entreprises, à une autonomie stratégique ouverte, de plus en plus nécessaire à la réindustrialisation européenne, et au renforcement de l'économie circulaire.

Cependant, pour le Parti socialiste, les accords de commerce doivent à tout prix, et essentiellement dans le contexte international que nous connaissons aujourd'hui, être équilibrés et durables. Pour rappel, il y a une crise environnementale et climatique en cours. Ils doivent surtout être démocratiquement contrôlés. Ils doivent respecter les conventions internationales de l'OIT, l'Accord de Paris sur le climat, les accords multilatéraux environnementaux et les objectifs que l'Union européenne se fixe elle-même sur son propre territoire.

Ces objectifs ne peuvent pas être remis en cause par des multinationales dans le but qu'elles poursuivent le profit à tout prix. On ne peut pas accepter un accord dans lequel les droits des investisseurs sont mieux protégés que les engagements sociaux, environnementaux et climatiques.

On ne peut pas accepter, chers collègues, une ratification définitive sans garanties supplémentaires pour nos agriculteurs. Ils sont venus face à vous. Ils ont pris sur leurs heures de travail pour se déplacer et être auditionnés devant vous pour vous expliquer la situation dans laquelle ils se trouvent et leurs inquiétudes.

On ne peut pas non plus accepter que l'on abandonne un levier de la ratification, alors qu'il permettrait précisément d'obtenir des améliorations et que c'est encore possible. On ne peut pas accepter l'urgence face à laquelle vous nous mettez. C'est une urgence artificiellement créée, alors que l'essentiel du volet commercial est appliqué depuis 2017. On ne parle pas des échanges de commerce aujourd'hui.

Chers collègues, c'est pour cela que mon groupe sera amené aujourd'hui à voter contre la ratification du CETA. C'est sincèrement à contrecœur. Nous en avons parlé longuement. Nous vous avons demandé d'envoyer un courrier à la Commission européenne. Nous vous avons demandé d'obtenir ces garanties écrites et un calendrier clair, mais vous ne nous avez pas écoutés.

Vous n'avez pas non plus écouté les nombreux acteurs qui sont venus devant vous, à savoir les associations environnementales, les associations sociales, les ONG et les agriculteurs, vous expliquer qu'il fallait à tout prix utiliser ce levier pour obtenir des

garanties et un calendrier clair de la part de la Commission européenne. Cela aurait peut-être déplacé le débat de trois mois, mais que sont trois mois quand on n'est pas confronté à l'urgence ? Vous n'avez pas écrit ce courrier à la Commission européenne.

Comme vous l'aurez compris, notre vote contre la ratification du CETA n'est ni un vote de repli ni un vote contre le Canada. J'espère avoir été suffisamment claire à ce sujet et que des discours simplistes ne viendront pas contredire cela. Ce n'est pas non plus un vote contre le commerce international, chers collègues, mais un vote pour des règles plus justes.

Nous demandons précisément au Gouvernement wallon de s'opposer en l'état à la ratification du CETA et de conditionner toute ratification future à trois séries de garanties.

Premièrement, il convient d'apporter des garanties sociales et environnementales, avec l'intégration effective, contraignante et exutoire de la TSD *review* dans le CETA, avec un mécanisme de plaintes et de sanctions digne de ce nom, en dernier recours, en cas de violation des normes fondamentales du travail ou de l'Accord de Paris sur le climat.

Deuxièmement, il est nécessaire d'avoir des garanties sur le mécanisme de règlement des différends en matière d'investissement et un encadrement renforcé de l'ICS, comme s'est engagée à le faire la Commission européenne. Nous voulons des garanties d'application, une protection explicite du droit des États à réglementer dans l'intérêt général et un calendrier clair pour avancer vers cette fameuse Cour multilatérale des investissements, que nous voulons indépendante, transparente et surtout respectueuse de nos décisions démocratiques.

Troisièmement, sur les garanties agricoles, nous demandons de véritables clauses miroirs, une évaluation fine des effets cumulés des accords de commerce, un modèle agricole fondé sur des exploitations à taille humaine, en phase avec les réalités que nous connaissons, sur la qualité, la durabilité et la proximité, et surtout une juste rémunération de nos agriculteurs.

Chers collègues, la question que nous posons aujourd'hui, ce n'est pas cette question extrêmement caricaturale, à savoir si nous sommes pour ou contre le Canada, car cela n'a rien à voir. La réponse est évidente : le Canada est un partenaire important, précieux et proche. La question que nous posons aujourd'hui est : sommes-nous prêts à ratifier définitivement un accord sans même avoir tenté d'obtenir des garanties supplémentaires, que les auditions ont d'ailleurs démontrées comme étant absolument nécessaires ?

Pour le Parti socialiste, je suis désolée de le dire, mais la réponse est non. Nous voulons un commerce ouvert, mais pas naïf. Nous voulons des échanges, mais

pas au prix d'un affaiblissement de nos protections collectives. Nous voulons des partenariats internationaux, mais qui comportent des règles sociales, environnementales, agricoles et surtout démocratiques qui soient réellement contraignantes.

La Wallonie a montré en 2016 qu'elle pouvait faire bouger les lignes au niveau international. Aujourd'hui, tout le monde s'en félicite. Elle ne doit pas renoncer à ces exigences. C'est pourquoi notre groupe votera contre la ratification du CETA en l'état.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Chers collègues, en ce jour historique, ma volonté est d'être complémentaire aux propos tenus à la fois en Commission chargée de question européennes, où ont lieu de nombreuses auditions, mais aussi en Commission des affaires générales, où nous avons débattu du texte il y a 15 jours.

Comme vous le savez, la Belgique – et plus particulièrement la Wallonie – est une économie ouverte, fortement tournée vers l'exportation de biens et services. À ce titre, elle a largement bénéficié ces dernières années des accords commerciaux conclus par l'Union européenne.

Dans le contexte géopolitique actuel, marqué par des tensions commerciales, des ruptures d'approvisionnement et une montée des incertitudes stratégiques, il est plus que jamais nécessaire de sécuriser et de diversifier nos chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les secteurs essentiels, ce qui implique de rester pleinement attentifs aux négociations commerciales menées par l'Union européenne.

Dans ce cadre, nous devons défendre nos intérêts offensifs, c'est-à-dire les opportunités d'accès à de nouveaux marchés pour nos entreprises, mais aussi nos intérêts défensifs, notamment pour des filières sensibles – je pense particulièrement à la filière agricole – qui doivent bénéficier de garanties solides.

Il est indispensable de veiller à ce que les accords de nouvelle génération soient conformes aux standards de l'Union européenne, qu'il s'agisse des normes environnementales, sanitaires, sociales ou de protection des consommateurs.

Il convient de rappeler que la politique commerciale reste une compétence de l'Union européenne. Les accords sont négociés par la Commission européenne sur la base d'un mandat donné par le Conseil de l'Union européenne, lequel représente les gouvernements des États membres. Le Parlement européen est régulièrement informé de l'évolution des discussions et de l'accord final, approuvé à la fois par le Conseil et par le Parlement européen.

Autrement dit, nous ne sommes pas face à un processus technocratique fermé, comme parfois sous-entendu, mais bien face à un mécanisme institutionnel encadré dans lequel les États membres et les représentants élus conservent un rôle déterminant.

Dans le cas du CETA, la question de la ratification mérite d'être examinée avec sérieux. Le fait qu'une grande partie de l'accord – grosso modo 90 % – soit déjà appliquée à titre provisoire depuis 2017 peut, à première vue, interroger sur la portée réelle de la ratification. Toutefois, cette procédure reste essentielle, d'une part, sur le plan juridique et, d'autre part, sur le plan politique. En effet, il existe un engagement clair des gouvernements européens, formalisé dans une déclaration conjointe, de mettre fin à l'application provisoire de l'accord en cas de rejet définitif par un État membre. La ratification n'est donc pas une simple formalité symbolique ou accessoire. Elle conditionne la consolidation définitive de l'accord. Sans consolidation, pas de modernisation possible.

Il faut souligner que certaines dispositions dites non mixtes n'ont pas encore été mises en œuvre de façon anticipée. Leur entrée en vigueur dépend encore de l'achèvement du processus de ratification national. C'est notamment le cas du système juridictionnel de règlement des différends entre investisseurs et États – le système ICS – qui constitue une évolution importante par rapport aux mécanismes d'arbitrage traditionnels. Ce système modernise la manière avec laquelle sont traités les litiges liés à l'application de l'accord, en mettant fin au recours à des arbitres privés dont l'indépendance pouvait parfois être contestée.

Depuis l'entrée en vigueur provisoire du CETA, nous avons par ailleurs pu constater plusieurs effets concrets. Contrairement aux prédictions catastrophistes de 2016, ceux-ci se sont révélés particulièrement favorables aux producteurs européens. Les exportations vers le Canada ont nettement progressé en Wallonie. Les inquiétudes exprimées à l'époque quant à une arrivée massive de produits canadiens dans des secteurs sensibles, notamment la viande bovine, ne se sont pas vérifiées. Nous restons bien évidemment toujours attentifs aux inquiétudes du secteur agricole. De même, les craintes relatives à un affaiblissement des normes sanitaires et phytosanitaires européennes ne se sont pas concrétisées. L'accord n'a pas conduit à un nivellement par le bas de nos exigences.

Le temps laissé par cette application provisoire a également permis de clarifier plusieurs questions juridiques fondamentales. La Cour de justice a confirmé la conformité de la saisie de la compatibilité de l'accord avec les traités européens et nos normes fondamentales. Cette validation est importante, car elle a levé les doutes qui existaient, notamment à propos du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. Certains estimaient en effet qu'un tel dispositif pouvait porter atteinte à des principes essentiels, comme la

souveraineté nationale, l'autonomie juridique de l'Union européenne, l'égalité d'accès à la justice ou encore l'impartialité de celle-ci. La Cour a néanmoins considéré que l'accord prévoyait les garanties nécessaires pour respecter ces principes.

Je souligne que l'accord multilatéral sur l'investissement est expressément inscrit dans l'instrument interprétatif et les déclarations annexées au CETA. Ces textes établissent clairement que l'ICS n'est qu'une phase transitoire destinée à préparer la création d'une Cour multilatérale permanente des investissements. Toutefois, comme cela a bien été répété à plusieurs reprises lors des auditions et de nos travaux, il convient de reconnaître que sa réalisation constitue un exercice de long cours qui nécessite du temps, car il s'inscrit dans un cadre multilatéral mondial. Ces négociations sont en cours et se déroulent dans le cadre de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international.

J'aimerais également rappeler un élément important pour la qualité du débat : les dispositions relatives au commerce et au développement durable du CETA, les fameux TSD, s'inscrivent dans un cadre juridique européen et international qui ne peut être modifié de manière unilatérale tant que le processus complet de ratification n'est pas arrivé à son terme au sein des États membres. Cela a été répété à plusieurs reprises lors des auditions. Dès lors, laisser entendre qu'un refus de ratification constituerait en soi un levier permettant de renforcer immédiatement les garanties sociales et environnementales ou les mécanismes de contrôle apparaît à ce stade peu conforme à la réalité institutionnelle.

Dans cette perspective, la ratification ne doit être vue ni comme un point final ni comme un blanc-seing, mais comme une étape qui permet ensuite d'accompagner avec flexibilité et de faire progresser l'accord dans le sens des standards de l'Union européenne qu'elle entend désormais promouvoir. Contrairement à ce que certains pensent, les traités ne sont pas figés et évoluent continuellement.

Au-delà de ces faits, nous avons beaucoup entendu le non-événement qu'apporterait une ratification du CETA. Dès lors, pourquoi ratifier aujourd'hui le CETA ?

Tout d'abord, pour des raisons économiques. Dans le monde actuel, où l'imprévisibilité règne, faire preuve de stabilité enverrait un signal fort aux entreprises et investisseurs, en rappelant que la Wallonie est une terre fertile pour tous ceux qui souhaitent entreprendre.

Ensuite, pour des raisons stratégiques. Nous évoluons dans un climat de tensions croissantes entre grandes puissances qui fragilisent le cadre multilatéral incarné par l'Organisation mondiale du commerce. Les blocages récurrents au sein de l'organe de règlement des

différends montrent bien que le système commercial international est aujourd'hui sous pression. Dans ce contexte, conclure des accords bilatéraux ou régionaux avec des partenaires fiables et des pays frères, comme le Canada, constitue une forme d'assurance pour l'avenir. Cela permet de préserver des règles communes au cas où l'architecture multilatérale venait à se dégrader davantage.

Il y a aussi une raison politique plus large. Là où certains sont tentés par le repli sur soi, la décroissance, la méfiance envers l'Union européenne et ses institutions, nous, au groupe MR, faisons le choix du dialogue, de la négociation et de la coopération.

Certes, l'Union européenne reste perfectible, comme toute chose d'ailleurs. Nous voulons continuer à travailler à l'amélioration du système, facteur de stabilité et de paix, sur notre Vieux Continent depuis près de 80 ans. Le commerce international ne doit pas être un espace de confrontation permanente, mais un outil d'équilibre, de stabilisation et de promotion des standards européens.

En effet, ces accords représentent des leviers essentiels pour promouvoir nos valeurs collectives. L'Union européenne dispose d'un marché unique de plus de 500 millions de personnes. L'accès à ce marché constitue l'un des principaux instruments d'influence. C'est une manière concrète de faire rayonner notre modèle sans renoncer à nos exigences.

Le Canada est, en outre, un partenaire particulier. Ce n'est pas un partenaire comme les autres. Nos deux pays partagent une histoire marquée par les deux guerres mondiales, des valeurs démocratiques communes, une même attachement au multilatéralisme et, pour une partie importante de leur population, la langue française. Cela crée une proximité politique et culturelle qui donne tout son sens à la relation commerciale transatlantique que nous voulons consolider.

Le Parlement européen a envoyé un signal clair le 11 mars dernier. Je savais que vous y reviendriez, Madame Lambelin, et je vous ai bien écoutée. Votre groupe n'a peut-être pas voté les deux petites phrases, mais, dans ce texte, qui reprend l'ensemble des enjeux et qui vise à renforcer les relations fortes entre l'Union européenne et le Canada, plus de 10 pages concernent le CETA.

(Réaction de Mme Lambelin)

Votre groupe, comme d'ailleurs l'ensemble de grandes formations du Parlement européen, de la droite à la gauche, a soutenu ce texte.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Anne Lambelin (PS). – C'est précisément ce que j'ai dit, Madame De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Pour toutes ces raisons, chers collègues, notre groupe a toujours soutenu et soutiendra encore la ratification du CETA.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Germain Mugemangango (PTB). – J'imagine que tout un chacun aura l'occasion de répliquer utilement au moment de son intervention.

M. le Président. – Allez-y, Monsieur le Chef de groupe PTB.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Sur le fond, le CETA est un mauvais traité parce qu'il attaque les questions de santé et d'environnement, et surtout – on l'a entendu pendant les auditions – le bien-être des agriculteurs et des agricultrices. Donc, sur le fond, ce n'est pas un traité dont le modèle doit être soutenu. Nous ne sommes pas les seuls à l'avoir dit. Je me demande si l'on doit croire M. Dolimont en 2026. En effet, en 2024, il disait qu'il était hors de question de ratifier ou de valider le traité entre l'Union européenne et le MERCOSUR parce que, entre autres, il n'y avait pas de clauses miroirs. Il s'agit des clauses qui protègent en partie les agriculteurs et les agricultrices. Oh, surprise ! Dans le CETA, il n'y a pas de clauses miroirs. Donc, il y a là une incohérence qui doit être justifiée.

Au fur et à mesure des nombreux débats que l'on a eus en commission, que ce soit dans le cadre des auditions au Parlement wallon ou, dernièrement, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on a pu être étonnés de certains arguments douteux qui ont été utilisés. Les arguments qui ont été utilisés par la majorité et qui viennent d'être utilisés par Mme De Bue, c'est que la majorité a à cœur d'avoir de bonnes relations avec le Canada, mais que les groupes d'opposition ne veulent pas avoir de bonnes relations avec le Canada.

(Réaction de Mme Lambelin)

C'est tout à fait faux, comme le dit Mme Lambelin. Elle aura l'occasion de le répéter.

M. le Président. – Madame Lambelin, vous aurez l'occasion de répliquer longuement si vous le souhaitez, mais je vous invite à donner toute la possibilité à notre collègue de s'exprimer.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je n'ai aucune difficulté à ce que Mme Lambelin s'exprime pendant que je parle.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – J’imagine bien.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Aucune difficulté.

(Réactions dans l’assemblée)

M. le Président. – Elle risque de faire écho et d’avoir un certain nombre de réactions successives.

M. Germain Mugemangango (PTB). – C’est votre souci, mais pas le mien.

(Réactions dans l’assemblée)

Le débat que l’on est en train de mener ne porte pas sur : « Attention, il ne faudrait pas que l’on ait une stratégie de repli sur soi. À l’époque où, sur le plan géopolitique, beaucoup de choses se passent, il ne faudrait pas dénigrer nos relations avec le Canada ». L’ensemble des groupes d’opposition ont expliqué que, eux aussi, ils ont à cœur d’avoir de bonnes relations avec le Canada. Eux aussi se rendent bien compte qu’il faut avoir des relations multilatérales sur le plan commercial et sur le plan politique. Tout le monde se rend compte de cela. Ce n’est pas de cela qu’il s’agit.

D’ailleurs, les représentants du Canada qui sont venus au Parlement wallon ont expliqué eux-mêmes qu’ils avaient de très bonnes relations avec la Région wallonne. Ce n’est pas le débat du tout, d’autant plus que, je le rappelle, le traité, sur le plan commercial, est déjà en application depuis 2017. Nous avons des échanges commerciaux avec le Canada, et c’est tellement manifeste que, comme Mme Lambelin l’a souligné, il y a même de bons résultats commerciaux pour certains secteurs – moins bons pour certains autres – avec ces relations du fait de ce traité. Ce n’est donc pas cela le débat.

Dès lors, où se situe le débat ? Le débat est de se poser la question de la plus-value pour la Région wallonne de ratifier le CETA. La seule plus-value, c’est la mise en place de ces tribunaux ICS, c’est la mise en place de ces mécanismes qui protègent les investisseurs contre les décisions démocratiques et publiques. Pour être très concret, cela veut dire que, si une région ou un État prend des décisions pour protéger la santé de ses citoyens, pour protéger l’environnement des citoyens ou pour protéger l’économie d’une région ou d’un pays, le mécanisme ICS permet à des investisseurs d’attaquer ces États ou ces régions ou ces décisions, et d’être dédommages s’ils gagnent. Ce n’est pas du tout quelque chose d’utopique ou d’illusoire puisque, dans les faits, cela existe déjà avec des traités de libre-échange qui ont ce même type de mécanisme.

Dans le cadre des auditions qui se sont tenues en Commission chargée des questions européennes, on a cru bon – à l’initiative de M. Hazée, soutenu par l’ensemble des groupes – d’avoir un éclairage juridique sur ces fameuses cours d’arbitrage et sur ces fameux

tribunaux. Hélas, on a eu plutôt une voix que deux. Un juriste, manifestement très enthousiaste de ces mécanismes, a pu expliquer comment ils fonctionnaient. Il a évoqué le fait que, dans presque un cas sur deux, l’entreprise qui attaque la décision en matière de santé, d’environnement et d’économie gagne, avec des montants à payer pour les États concernés qui peuvent monter de quelques dizaines de millions à plusieurs centaines de millions, voire dépasser le milliard. C’est donc un risque très concret. Là-dessus, on n’a pas entendu la majorité apporter des arguments intéressants.

C’est d’autant plus concret qu’il faut tout de même rappeler que l’on est dans une situation budgétaire compliquée ; M. le Ministre-Président l’a encore rappelé dans le cadre des questions d’actualité. Dès lors, pourquoi prendre ce risque ? Que se passera-t-il quand on prendra des décisions importantes pour nos concitoyens qui seront attaquées par certaines multinationales – que l’on aura manifestement 50 % de chances de perdre si l’on doit s’appuyer sur ce qu’il s’est déjà passé – et que l’on perdra des sommes d’argent importantes au détriment du budget de la Région wallonne ? La coalition MR-Engagés prendra la parole pour dire que la situation financière de notre Région est très difficile. Que prendront-ils comme décision ? Ils iront prendre dans la poche des travailleurs et des travailleuses. La ratification de ce traité a potentiellement des conséquences budgétaires gravissimes.

Un autre argument qui a été évoqué est que, si l’on veut modifier l’ICS et avoir des garanties, il faut attendre la ratification. C’est faux sur le plan juridique et c’est faux sur le plan factuel.

Sur le plan juridique, on a entendu l’avis de juristes expliquer que, pour certains changements, il faut en effet attendre la ratification, mais que, pour d’autres changements, notamment pour avoir ce que l’on appelle des chartes interprétatives, pour protéger la population, pour les décisions en matière environnementale et de santé de la Région ou de l’État fédéral, on n’a pas besoin d’attendre la ratification. D’ailleurs, en 2016, ce n’est pas un changement du traité qui s’est produit, mais l’ajout d’un texte interprétatif qui apportait des garanties. C’est donc faux sur le plan juridique.

Sur le plan factuel, c’est faux aussi puisque le CNCD a cité le traité entre l’Union européenne et les pays andins, où de grandes promesses avaient été faites en disant qu’il ne fallait pas s’inquiéter et que les mécanismes seraient modifiés après ratification. Or, ce n’est jamais arrivé. On nous vend donc un chat dans un sac. Si l’on apporte une ratification au traité CETA, les garanties que l’on demande ne viendront peut-être jamais.

Un dernier argument utilisé est de dire que l’on est à la traîne et que l’on doit se dépêcher. Si, aujourd’hui, nous ratifions le CETA, il y a encore neuf états sur 27 au

niveau européen qui ne l'ont pas ratifié. On n'est pas du tout à la traîne. Il est intéressant de savoir que, dans d'autres parlements, beaucoup ne sont pas convaincus qu'il faut ratifier ce traité.

Enfin, quel est le poids de la décision de la Région wallonne ? En 2016, la Région wallonne a eu un poids important dans toute cette séquence CETA et la modification des textes interprétatifs du traité. C'est la preuve historique que la Région wallonne peut avoir un poids. Ici, c'est encore le cas. Certains pays n'ont pas ratifié le traité, mais n'ont pas fait une autre procédure qui est l'envoi de cette non-ratification à la Commission européenne. L'envoi de cette ratification ouvre le débat sur le fond du traité. Si, au niveau du Parlement de Wallonie, on ne ratifie pas le traité et que l'on envoie cette notification de non-ratification à la Commission européenne, cela ouvre la possibilité de rediscuter d'éléments importants du traité.

Ce vote a donc une importance fondamentale. Soit on sacrifie les agriculteurs que l'on voulait défendre hier en ratifiant ce traité, soit on ne le ratifie pas et l'on donne au Parlement wallon le poids politique et la possibilité politique de voir si des modifications importantes de ce traité ne peuvent pas venir protéger la santé, l'environnement et l'économie de notre Région.

Vous aurez alors compris que, en l'état, notre groupe est contre ce traité.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, le moment est lourd de sens. Il y a près de 10 ans, le Gouvernement wallon refusait, dans un premier temps, de déléguer les pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral, dirigé à l'époque par Charles Michel, pour signer le CETA au Conseil de l'Union européenne. Quelques mois plus tard, cependant, à la suite d'avancées substantielles obtenues par la Wallonie, notre Parlement adoptait une motion qui autorisait la Belgique à apposer sa signature au traité.

Depuis lors, le CETA est appliqué à titre provisoire et son volet commercial est déjà pleinement en vigueur. Le débat qui nous réunit aujourd'hui concerne principalement les dispositions qui restent à ratifier, soit environ 10 % de l'accord, parmi lesquelles figure le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.

Par ailleurs, la nécessité de poursuivre le renforcement du chapitre relatif au commerce et au développement durable – le fameux processus de TSD *review* – a été largement débattue. Les auditions qui ont été organisées les 22 et 24 avril ainsi que le 20 mai dernier – j'en remercie les services du Parlement ainsi que le président – ont permis de dégager plusieurs enseignements.

Avant d'aborder les points saillants qui ont le plus animé nos débats, deux constats s'imposent au regard de près de 10 années d'application provisoire de cet accord.

Le premier constat concerne la qualité de notre relation avec le Canada. Comme tous les intervenants qui ont pris la parole jusqu'à présent l'ont souligné, les liens de la Wallonie et la Belgique avec le Canada, singulièrement le Québec, sont naturels, solides et empreints d'une réelle proximité culturelle. Mme Lambelin a évoqué la francophonie qui nous unit particulièrement. Je suis convaincu, de par les différentes missions dans le cadre de la francophonie que j'ai eu l'occasion de réaliser, notamment au Québec, que cette proximité culturelle et ces liens qui nous unissent sont extrêmement forts. Nous partageons réellement avec les Canadiens un attachement profond au dialogue, à l'État de droit, au respect des règles et à la confiance dans la science. Pour reprendre les propos que Mme De Bue a tenus en commission il y a deux semaines, « le Canada est certainement le pays le plus européen des pays non européens ».

Le second constat concerne les effets économiques de l'accord. Certaines réalités sectorielles appellent des nuances, mais le bilan général demeure positif. Les échanges commerciaux se sont intensifiés et la balance commerciale reste favorable à la Wallonie, avec un excédent en 2024 de près de 65 millions d'euros. Ce constat a d'ailleurs été confirmé par les représentants de l'UCM, d'AKT et de l'AWEx lors des auditions.

Concernant le volet commercial, arrêtons-nous quelques instants sur deux secteurs qui nous semblent essentiels : les PME et le secteur agricole.

Selon l'étude qui a été publiée par la Commission européenne en juin 2025, le nombre de PME européennes exportant vers le Canada a augmenté de 20 % depuis 2017. Ce constat a été confirmé par l'UCM. Comme l'a souligné son représentant, le CETA facilite l'accès au marché canadien et soutient l'internationalisation des entreprises wallonnes, en particulier des plus petites structures. En effet, la diminution des barrières tarifaires, la simplification des procédures administratives et l'intégration accrue aux chaînes d'approvisionnement constituent autant de bénéfices dont nos PME wallonnes tirent particulièrement profit dans le cadre de ce type d'accord.

S'agissant de l'agriculture, les faits méritent d'être analysés avec objectivité. Les importations considérées comme sensibles, notamment en matière de viande bovine, restent très limitées. Nous avons eu l'occasion d'en débattre longuement et nous aurons certainement l'occasion d'y revenir concernant l'accord UE-MERCOSUR. Dans le même temps, les échanges agricoles entre l'Union européenne et le Canada se sont développés de manière significative.

La FWA et la FUGEA ont attiré notre attention sur l'effet cumulatif des accords de libre-échange. Cela a également été rappelé par les collègues. C'est une préoccupation légitime qui mérite d'être entendue. Toutefois, lorsque nous nous concentrons sur cet accord en particulier, le CETA, les données disponibles ne permettent pas de conclure à un impact négatif sur notre agriculture. Au contraire, entre 2015 et 2024, les exportations agricoles wallonnes vers le Canada sont passées de 10,5 millions d'euros à près de 30 millions d'euros, avec certains secteurs en tête, notamment le secteur laitier et du fromage dans son ensemble.

De même, les craintes qui ont été exprimées il y a 10 ans concernant d'éventuelles importations massives de viande aux hormones ne se sont pas matérialisées. Les normes sanitaires européennes ont été préservées et reconnues dans le cadre de l'accord. Il était important de le rappeler.

Cependant, cela ne signifie pas que toutes les inquiétudes ont disparu. Les préoccupations qui ont été exprimées par les représentants de la FUGEA – je les remercie –, notamment concernant les producteurs de lentilles, méritent toute notre attention. Nous partageons largement leurs constats. Les LMR, les fameuses limites maximales de résidus, actuellement autorisées au niveau européen restent insuffisantes parce qu'elles permettent l'importation de produits issus de modes de production qui recourent à des substances interdites ou fortement restreintes chez nous, ce qui crée ainsi une concurrence inéquitable et difficilement justifiable. Disons-le clairement : cette situation est injuste, mais il est tout aussi important d'en identifier correctement l'origine. Le problème relève de la réglementation européenne relative aux limites maximales de résidus et non du processus de ratification du CETA lui-même. Dès lors, l'adoption ou le rejet du décret d'assentiment n'aurait aucun effet direct sur cette question particulière.

Par ailleurs, il est important de donner des exemples qui montrent que la Commission européenne ne va pas systématiquement dans le mauvais sens en matière environnementale et sanitaire, comme on voudrait le faire croire. Je vais citer le cas assez éclairant du Brésil. En effet, des audits européens ont révélé que le Brésil ne pouvait pas garantir à l'Union européenne que ses bovins exportés étaient exempts d'hormones de croissance cancérigènes et d'antibiotiques accélérateurs de croissance. Face à ces failles de traçabilité, le Brésil a suspendu lui-même ses exportations de viande de vache vers l'Union européenne pour devancer un embargo total qui lui aurait été imposé. L'Union européenne a ensuite exclu le Brésil de sa liste des pays tiers autorisés pour ces produits. C'est un exemple qui montre que la Commission européenne, en matière d'environnement et de santé, peut aussi prendre des décisions courageuses qui vont dans le sens de l'intérêt général.

Tous les sujets abordés jusqu'à présent font partie d'un débat nécessaire. Cependant, ce n'est pas le débat

qui nous est soumis aujourd'hui. Les deux questions qui ont véritablement cristallisé les débats en commission concernent le mécanisme de règlement des différends et le volet environnemental de l'accord.

Commençons par le mécanisme de règlement des différends qui constitue l'essentiel des dispositions du traité qui ne sont pas encore entrées en vigueur. Lors des auditions, trois modèles ont été présentés et évoqués : le modèle de l'ISDS, le modèle de l'ICS et le modèle de la future Cour multilatérale des investissements.

L'ISDS est le modèle traditionnel d'arbitrage ad hoc. Il a été largement critiqué pour son manque de transparence, les risques de conflits d'intérêts qu'il pouvait engendrer et la place parfois excessive qu'il accordait à la protection des investissements au détriment de la capacité des États à réglementer dans l'intérêt général. Chers collègues, ce modèle ne figure plus dans le CETA, ce qui est heureux.

L'ICS constitue une évolution substantielle par rapport au modèle précédent. Il s'agit d'un tribunal permanent composé de juges désignés à l'avance, soumis à des règles éthiques renforcées et dont les décisions peuvent faire l'objet d'un appel. Nous sommes donc loin des mécanismes d'arbitrage qui alimentaient les critiques il y a une décennie.

Surtout, le CETA protège explicitement le droit des États à réglementer. Son article 8.9 réaffirme le droit des parties de poursuivre des objectifs légitimes de politiques publiques, notamment en matière de santé, de sécurité, de protection sociale, de protection des consommateurs ou d'environnement. Cette protection a encore été renforcée par la décision interprétative adoptée par le Conseil de l'Union européenne en janvier 2024 qui précise que les mesures prises pour lutter contre le changement climatique ou en atténuer les conséquences ne constituent pas une expropriation indirecte, sauf circonstances tout à fait exceptionnelles. L'audition de Me Bruno Hardy, qui est spécialiste de cette question, a d'ailleurs permis de dissiper plusieurs malentendus récurrents sur cette notion d'expropriation indirecte. En outre, l'avis 1/17 de la Cour de justice de l'Union européenne a définitivement confirmé la compatibilité de l'ICS avec le droit de l'Union.

Pour autant, chers collègues, nous ne considérons pas l'ICS comme un aboutissement. À nos yeux, Madame Lambelin – ce n'est pas une nouveauté ; je l'ai déjà dit en commission, mais je le répète –, la meilleure solution demeure la création d'une véritable Cour multilatérale des investissements. Je vous remercie d'avoir rappelé que c'était déjà notre position en 2016. C'est toujours notre position aujourd'hui puisqu'elle n'a pas changé.

Malheureusement, le principal défaut de cette Cour multilatérale des investissements est qu'elle reste largement théorique. Il s'agit de convaincre des États

qui ont des traditions juridiques et des conceptions de la souveraineté, ma foi, très différentes de se soumettre tous à une seule juridiction commune. Cela, mes amis, constitue un chantier considérable. Il est de bon aloi de le reconnaître.

Cependant, des négociations sont en cours au sein de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international. D'ailleurs, un projet de statut a été présenté en début d'année. C'est donc encourageant. C'est une avancée qui est à saluer, mais nous sommes encore loin d'une mise en œuvre effective.

Dès lors, la voie du pragmatisme consiste à avancer sur deux fronts : utiliser l'ICS dans les accords existants tout en poursuivant les efforts diplomatiques en faveur d'une Cour multilatérale des investissements.

Quelques remarques complémentaires méritent encore d'être formulées.

Premièrement, ce mécanisme de l'ICS répond à un besoin réel. Les litiges internationaux impliquent souvent des investissements considérables et nécessitent des procédures spécialisées, prévisibles et indépendantes.

Deuxièmement, le principe même selon lequel une entreprise peut agir contre un État ne devrait pas nous scandaliser. Dans un État de droit, chacun doit pouvoir faire valoir ses droits lorsqu'il estime avoir subi un préjudice. Lorsqu'une autorité publique agit de manière illégitime et cause un dommage, elle doit pouvoir en répondre, quel que soit le statut de la partie lésée. Ce n'est pas parce qu'une entreprise est grande ou prospère qu'elle doit être privée des garanties juridiques que nous reconnaissons à tout justiciable.

Chers collègues de gauche, vous indigneriez-vous si une PME wallonne – par exemple, la Brasserie de Chimay – obtenait gain de cause dans un litige qui l'oppose à l'État canadien ? Je ne pense pas. De la même manière, ce n'est pas parce qu'un État agit au nom de l'intérêt général qu'il doit être dispensé d'agir de manière équitable et dans le respect du droit.

J'évoquais tout à l'heure les valeurs que nous partageons avec le Canada. Parmi celles-ci figure l'attachement à l'État de droit et à une justice indépendante. Or, l'histoire nous enseigne que rien n'est définitivement acquis et que, en période de dérive autoritaire, l'une des premières institutions attaquées est souvent l'institution judiciaire. L'existence de mécanismes juridictionnels internationaux constitue donc une garantie supplémentaire, en assurant une forme de neutralité et de continuité juridique au-delà des alternances politiques.

Enfin, une question nous a particulièrement occupés lors des auditions, à savoir l'accès des PME à ces mécanismes. Là aussi, des progrès ont été réalisés.

En 2024, l'Union européenne et le Canada ont adopté, au sein du Comité mixte du CETA, des procédures simplifiées destinées à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au règlement des différends. Sortons donc, s'il vous plaît, des caricatures. Le mécanisme prévu par le CETA n'est ni un blanc-seing accordé aux multinationales ni l'aboutissement parfait que certains décrivent. C'est un compromis imparfait, mais qui est substantiellement amélioré et qui mérite d'être apprécié pour ce qu'il est réellement plutôt que pour ce qu'il n'est plus.

Venons-en au volet environnemental qui constitue une préoccupation majeure. Des avancées substantielles ont été obtenues par le Gouvernement wallon de l'époque et celles-ci se reflètent largement dans le chapitre 22 du CETA. Ces dispositions, aussi bien soient-elles, demeurent toutefois imparfaites parce que, bien que contraignantes, elles ne sont pas exécutoires. Il n'est donc pas possible aujourd'hui d'en exiger le respect devant une juridiction. C'est un point qui doit encore être amélioré au sein de l'accord.

Les Engagés soutiennent depuis toujours le mécanisme de TSD *review* précisément parce qu'il vise à rendre certaines obligations environnementales exécutoires et susceptibles de sanctions. En matière environnementale, la carotte et le bâton ne s'opposent pas, mais se complètent. Une politique efficace a besoin des deux. Nous comprenons les préoccupations exprimées par Canopea et le CNCD 11.11.11 lors des auditions.

Or, une nouvelle fois, comme vous l'avez dit, chers collègues de l'opposition, nous divergeons moins sur l'objectif que sur la méthode. Monsieur Hazée – M. Mugemangango vous a aussi cité dans son intervention –, vous souhaitez, en vous appuyant sur une étude sérieuse, que le Conseil donne mandat à la Commission européenne pour renégocier certaines dispositions du traité. Nous ne contestons pas qu'une modification de ce fameux chapitre 22 relève de la compétence de l'Union et non des États membres. Ce que nous discutons, c'est la question du timing du mandat délivré par le Conseil.

Madame Lambelin, à ce sujet, vous avez demandé en commission du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles la semaine dernière et vous venez encore de demander aujourd'hui que le ministre-président écrive à la Commission européenne pour demander de décaler le débat.

Pour notre part, nous faisons le choix du pragmatisme. Étant donné que la ratification wallonne n'entraînera pas à elle seule l'entrée en vigueur immédiate de l'ICS – celle-ci restant conditionnée à la ratification de l'ensemble des États membres de l'Union européenne –, nous ne voyons aucune raison de nous priver d'avancer sur les deux fronts : d'une part, ratifier dès aujourd'hui afin de s'inscrire dans la voie tracée par

la Commission et de renforcer la crédibilité de la Wallonie au sein de l'Union et à l'aide internationale ; d'autre part, une fois la ratification pleinement achevée, saisir le Conseil afin qu'une majorité qualifiée puisse confier à la Commission un mandat pour l'intégration d'un mécanisme de type TSD. Ces deux démarches ne sont pas contradictoires, mais, au contraire, complémentaires. Tout autre séquençage que celui-là paraît peu réaliste.

Dès lors, n'est-il pas plus pertinent de ratifier le traité tout en poursuivant parallèlement le travail pour y intégrer un mécanisme exécutoire de type TSD, comme l'ont suggéré d'ailleurs la DG Trade, Wallonie-Bruxelles International et même l'ambassadeur du Canada ?

L'Union européenne a déjà tracé la voie pour renforcer le caractère exécutoire des normes environnementales dans ses accords commerciaux. La Wallonie peut donc peser dans le débat, mais nous devons aussi garder une certaine modestie quant à notre capacité de réécrire seul un traité international en cours de ratification et déjà ratifié par 17 autres États membres. Vous vous dites europhiles ? Prouvez-le.

En commission, Monsieur Hazée, vous avez évoqué l'accord entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande, dont le chapitre consacré au commerce et au développement durable est plus ambitieux que celui du CETA. Vu que nous avons jadis exprimé des réserves à l'égard de cet accord, vous vous êtes servi de cela pour soutenir que la position des Engagés manquait de cohérence en matière environnementale.

Selon vous, chers collègues de l'opposition, pour quelles raisons les Engagés n'y étaient pas favorables ? Parce que cet accord avec la Nouvelle-Zélande est extrêmement défavorable à notre secteur agricole. Vous nous reprochez de faire de l'agriculture une variable d'ajustement. Cet exemple démontre précisément l'inverse. Nous refusons de sacrifier nos agriculteurs. Cela s'appelle l'absence de dogmatisme. C'est précisément la différence entre écologisme et vision écologique.

(Applaudissements)

Par ailleurs, tant le Canada que la Commission européenne se sont déclarés favorables à une évolution du CETA en ce sens. Je rappelle que même la Commission a indiqué qu'une telle intégration pourrait intervenir une fois la ratification achevée dans l'ensemble des États membres. Votre argument, Madame Lambelin, qui est de conserver un moyen de pression en ne ratifiant pas, ne tient dès lors plus à partir du moment où toutes les parties se sont exprimées favorablement à l'intégration de ces normes du TSD. Vous affirmez que cette ratification ne changera rien. Je pense, au contraire, qu'elle constitue la meilleure voie

pour obtenir demain un mécanisme de TSD pleinement exécutoire dans un traité qui sera modernisé.

Ratifier, c'est regarder vers l'avenir. C'est permettre à la Wallonie de défendre avec davantage de crédibilité et d'autorité ses intérêts à l'international. Nous ne sommes pas les seuls à le dire puisque WBI nous l'a dit lors de son audition. Nous faisons confiance en notre diplomatie. Ratifier n'empêche nullement de poursuivre le travail. Comme l'a souligné l'ambassadeur du Canada, le Comité mixte du CETA offre précisément un cadre pour améliorer et faire évoluer cet accord. C'est notamment là que nous continuerons à porter nos exigences. Choisissons donc d'avancer dans l'intérêt de la Wallonie plutôt que de subir.

Chers collègues, j'ai débuté mon discours en disant que le moment était lourd de sens. J'en suis convaincu, car le vote que la Wallonie va exprimer aujourd'hui, au-delà des aspects techniques et politiques que je viens d'évoquer longuement, est avant tout un vote historique. Historique, car il nous place du bon côté de l'histoire ; celui qui refuse les impérialismes – tous les impérialismes – en renforçant les fondations d'un rassemblement des puissances moyennes que tant les Européens que les Canadiens appellent de leurs vœux, alors que l'équilibre mondial est chamboulé, que la diplomatie et le droit international sont de plus en plus souvent balayés par la loi du plus fort.

Ratifier, c'est choisir un autre chemin que celui de Trump, de Poutine ou de Xi Jinping. Ratifier, c'est affirmer ce que nous sommes des démocrates et ce en quoi nous croyons, à savoir la liberté, la solidarité et la protection de notre environnement. Ratifier, c'est consolider notre alliance avec cette grande démocratie pour être plus forts ensemble. Ratifier, c'est entrer dans l'histoire par la grande porte.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il y a 10 ans, comme d'autres l'ont déjà dit, la Wallonie a joué un rôle majeur dans le cadre de la procédure de signature du CETA. Nous sommes aujourd'hui dans la procédure de ratification. Le rôle joué il y a 10 ans a marqué le débat sur les traités commerciaux à l'échelle internationale. Il a marqué le droit. Malgré la modestie de la position de la Wallonie, elle a pu prendre des initiatives qui ont marqué le cours de l'histoire. Elle a choisi de ne pas subir. Elle a choisi d'agir. C'est un rôle qui donne aujourd'hui à notre Parlement une responsabilité particulière, alors que la Commission européenne veut finaliser et presse de finaliser les procédures de ratification.

C'est la raison pour laquelle les écologistes ont demandé la tenue d'auditions afin de pouvoir documenter l'enjeu. Ces auditions ont pu avoir lieu en commission, avec une pluralité de points de vue, notamment sur le plan économique, sur le plan social et

sur le plan environnemental, et elles ont certainement pu nourrir les débats. Nous en remercions dès lors les participants et les participantes, autant d'ailleurs que l'ensemble de la Commission.

Il faut néanmoins regretter que, en fin de parcours, la majorité ait privilégié une approche déséquilibrée pour les personnes qui ont pu intervenir afin d'éclairer les enjeux de droit, en se limitant au seul point de vue d'un expert en droit de l'arbitrage et en refusant d'inviter des académiques compétents en la matière. Il y a eu en effet, dans le chef de la majorité, la création d'un abcès qui subsiste autour des personnes qui ont pu être entendues et celles qui n'ont pas pu l'être afin d'éclairer ces enjeux. J'y reviendrai.

Ceci étant, nous voulons commencer cette intervention par développer plusieurs points de consensus afin d'éviter une vision tronquée du débat.

Le Canada n'est à aucun moment le problème ; pas plus d'ailleurs qu'il y a 10 ans. D'un océan à l'autre, pour reprendre la devise du Canada, il y a des valeurs qui sont partagées et il y a des liens qui unissent les citoyens autant que les institutions ; des liens d'amitié, des liens de partenariat, une conception de la démocratie ou de l'État de droit. Dans le contexte géopolitique d'aujourd'hui, bien évidemment, cela compte d'autant plus de renforcer ces liens avec les démocraties non alignées sur l'agenda russe, chinois ou américain. Tout cela est partagé. Le problème n'est donc à aucun moment le Canada.

Le problème, c'est davantage la Commission européenne. Nous allons y revenir. Le problème, c'est le contenu du texte, car la question qui est posée aujourd'hui n'est pas de savoir si le Canada est notre ami ; la question qui est posée aujourd'hui n'est pas de savoir si quelqu'un ici – et certainement pas dans notre groupe – souhaite faire quoi que ce soit qui puisse soutenir l'agenda russe, l'agenda chinois ou l'agenda américain. Laisser penser que ceux qui tiendraient cette thèse qui est de considérer que ce texte n'est pas mûr en l'état ne seraient pas des démocrates me paraît totalement outrancier. Ce n'est pas la seule des outrances que nous avons entendues dans la dernière demi-heure.

(Applaudissements)

L'enjeu du débat, c'est le contenu du texte et les difficultés qui y subsistent concernant l'arbitrage, la protection de notre santé, de notre environnement ainsi que des travailleurs et des travailleuses, et la souveraineté alimentaire.

Le deuxième point de consensus – après avoir entendu les uns et les unes –, c'est que la mobilisation de la Wallonie, il y a 10 ans, a produit des effets significatifs. Avec l'avis demandé à la Cour de justice de l'Union européenne, elle a impacté plus largement le droit européen. Il y a là un acquis indéniable, mais

partiel ; le débat reste ouvert sur ce point. La Wallonie, avec sa modestie, a eu raison de se mobiliser il y a 10 ans, ce qui n'a pas été vain.

Le troisième point de consensus, peut-être avec des nuances, c'est que la partie commerciale de l'accord est déjà en vigueur depuis septembre 2017 et qu'elle a pu donner lieu à un bilan positif pour plusieurs secteurs économiques. Nous reviendrons tout à l'heure sur le secteur agricole. C'est un impact mesuré puisque AKT indiquait : « Le Canada reste, il faut le reconnaître, un petit marché pour la Wallonie ». Un impact mesuré, mais positif. Ceci étant, ce n'est pas non plus la question posée aujourd'hui. Que nous décidions de ratifier ou non le CETA, ses chapitres commerciaux sont déjà en vigueur et vont le rester.

Nous en venons dès lors aux enjeux qui sont au cœur du débat et nous en ciblerons trois. Plusieurs autres enjeux ont fait l'objet de discussions en commission, mais, ici, c'est le temps de la synthèse et le temps d'avoir les idées claires par rapport à ces trois enjeux.

Le premier d'entre eux, c'est la protection des investissements et le mécanisme de règlement des différends. La transformation du mécanisme ISDS en un mécanisme ICS constitue, comme l'ont dit l'ensemble des intervenants et intervenantes, une évolution positive. Cela fait partie de l'acquis. Une série de balises, de précisions, de procédures et de modalités ont été précisées ou apportées, ce qui améliore le cadre juridique par rapport à l'option d'un ISDS. C'est indéniable.

Cependant, il a été confirmé que ce mécanisme d'arbitrage reste un outil qui permet aux multinationales, dans certaines circonstances – « dans de rares circonstances », pour reprendre les termes du texte –, d'attaquer des États pour des législations prises dans l'intérêt public en dehors de l'ordre juridique ordinaire.

Monsieur Resinelli, le problème n'est bien évidemment pas qu'une entreprise puisse attaquer un État. Cela fait partie du droit commun. Le problème – il y a là un tour de passe-passe dont je ne peux pas penser qu'il est involontaire –, c'est que l'on crée un système spécifique qui permet à ces entreprises transnationales en particulier d'attaquer les États lorsque leurs perspectives de bénéfices peuvent être mises en question en dehors de l'ordre juridique interne et, par rapport à nos législations, en dehors du contrôle de la Cour de justice de l'Union européenne qui se situe au faite de l'ordre juridique sur notre sol. Le cœur du problème est là.

Il y a la perspective d'une Cour multilatérale des investissements, mais, comme les uns et les unes l'ont indiqué, elle reste évoquée par la Commission et par le Gouvernement sans engagement et sans calendrier. On peut le comprendre puisque cela dépendra des

négociations qui doivent intervenir. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'est pas certain que nous le verrons de notre vivant. Nous n'en connaissons, pour le reste, même pas les termes puisqu'il n'existe pas encore. Bref, ce n'est pas un élément sur lequel nous pouvons compter au moment de nous prononcer sur la ratification, comme le Gouvernement le propose aujourd'hui.

Cette capacité particulière donnée aux multinationales à pouvoir attaquer les États en dehors de l'ordre juridique ordinaire est donc bien une difficulté majeure. C'est en cela que le CETA n'est pas un simple traité commercial, mais qu'il touche à la substance même de la démocratie, à la capacité effective d'une population, avec ses institutions, à définir les lois qui la gouvernent et à décider de son avenir.

Cette notion de « rares circonstances » proposée par le texte reste totalement vague et à l'appréciation des juges arbitres. Malgré les précisions apportées, notamment par la décision du Conseil en 2024, ce sont les juges qui décideront au final ce qu'ils font de la plainte. C'est bien là que le problème se trouve.

Une entreprise peut donc toujours invoquer l'atteinte à ses espoirs, légitimes à ses yeux, de bénéfices pour poursuivre un État. Des entreprises canadiennes ou des filiales américaines d'entreprises au Canada pourraient utiliser l'ICS du CETA pour attaquer des législations européennes, des législations belges et des législations wallonnes. Cet ICS n'empêche donc pas totalement des procédures coûteuses et dissuasives contre des politiques d'intérêt général.

Les auditions ont bien démontré que ce n'était pas un risque théorique. Le maître arbitre a indiqué, sur la base de son expérience, qu'un peu moins de 50 % des recours sont gagnants. C'est beaucoup plus qu'à la Loterie nationale. Il a précisé que, dans 84 % de ces recours gagnants, le dédommagement est inférieur à 50 millions d'euros, ce qui n'est déjà pas une petite somme. Il a cherché à nous rassurer, mais c'est plutôt le contraire qu'il a produit comme effet. Cela signifie que, dans 16 % des cas, nous sommes au-dessus de 50 millions d'euros et que, dans 1 % des cas, au-delà du milliard d'euros.

Comment comprendre, Monsieur le Ministre-Président, que la Wallonie, dont les finances publiques sont en situation sensible, puisse choisir de se mettre volontairement sous cette épée de Damoclès ? Comment comprendre que le Gouvernement, qui centre son discours sur les finances publiques, puisse avancer dans cette direction sans prendre la mesure du risque ?

Ajoutons cette clause de survie qui conduit ce dispositif, quand bien même très vite il serait abandonné, à durer encore 20 ans après une éventuelle sortie, comme pour le Traité sur la Charte de l'énergie. À cet égard, notons cette résolution du Parlement européen puisque j'ai entendu qu'elle vous intéressait.

Entre parenthèses, je ne vais pas m'étaler plus longtemps sur l'intoxication en cours sur le sujet et je ne vais certainement pas proposer d'en analyser les vomissures. Le Parlement européen a demandé que la clause de survie soit ramenée à cinq ans dans sa résolution adoptée en 2022. Le même Parlement européen a exigé que les énergies fossiles soient sorties du mécanisme sur les investissements ; cela n'a pas été fait. Au-delà des questions de principe liées à ce mécanisme d'arbitrage, il apparaît surtout étrange – et, pour tout dire, inutile – dans un partenariat avec une démocratie et un État de droit comme le Canada.

La seule explication qui a été donnée par la Commission, puisque son représentant a été interrogé à ce sujet, c'est qu'il existait jadis des accords bilatéraux, qui étaient des ISDS, entre le Canada et les pays de l'ancien Pacte de Varsovie. Que les pays concernés souhaitent quitter ces ISDS, nous le comprenons fort bien, mais pourquoi vouloir établir un tel mécanisme ici, alors que le Canada et notre pays organisent aujourd'hui leurs relations sans un tel mécanisme d'arbitrage ? Cela reste la question essentielle.

L'argument selon lequel l'arbitrage peut représenter une garantie pour protéger la démocratie m'a laissé totalement coi. C'est totalement abracadabrantesque ! On devrait faire confiance – se rend-on compte de cela ? – à des mécanismes en dehors de l'ordre juridique ordinaire pour nous préserver en cas d'évolution d'un régime. En droit de démocratie, nous sommes très loin de l'idée des partenariats que nous voulons développer avec des pays amis.

D'aucuns, comme WBI, ont tenté de nous rassurer en indiquant que le CETA n'oblige pas à recourir à l'ICS. Ce n'est pas le problème. Personne n'a avancé cette idée. Le problème est qu'il existe, que l'on peut y recourir et que l'on peut se retrouver à voir nos législations attaquées en dehors de l'ordre juridique ordinaire.

Le représentant de la Commission a voulu rassurer en indiquant, lors des auditions, que les sanctions ne pouvaient être que pécuniaires et qu'elles ne modifient pas la législation. À nouveau, l'argumentation, même si le fait est juste, n'est pas recevable par rapport à notre débat. Tout d'abord, parce que les sanctions pécuniaires, ce n'est pas peu de chose et, a fortiori, pour une région qui a du mal avec ses finances publiques ; mais plus encore parce que le risque de sanctions pécuniaires conduira au risque d'influencer le législateur en amont et potentiellement à une forme d'autocensure. Il y a eu plusieurs illustrations concrètes, qui ont été développées lors des auditions, de législations porteuses de progrès pour les travailleurs et travailleuses, ou pour la protection de la santé et de l'environnement, qui ont été attaquées ou détricotées à la suite d'une procédure d'arbitrage ou d'une menace de procédure d'arbitrage.

Nous pensons donc nécessaire, pour conclure sur ce premier écueil, de modifier ces termes afin que « dans de rares circonstances » deviennent « dans aucune circonstance ». Monsieur Resinelli, à vos trois modèles, il y a ce quatrième modèle – ou le deuxième modèle *bis*, pour reprendre votre typologie – puisque c'est l'ICS, sans ces rares circonstances, qui ouvre une voie vers un monde qui n'est pas démocratiquement maîtrisé.

Le deuxième enjeu majeur au cœur du débat, c'est la protection effective donnée pour les travailleurs et travailleuses, la préservation de l'environnement et de la santé ainsi que la lutte contre le dérèglement climatique dans la foulée. En effet, la conclusion d'accords de commerce présente toujours le risque de mettre en concurrence le secteur économique et dès lors de conduire à mettre sous pression ainsi qu'à produire un nivellement par le bas des législations sociales et environnementales. Pour y faire face, il y a donc des clauses sociales, environnementales et de développement durable. Elles existent puisque ce sont les chapitres 22, 23 et 24 du traité. Elles sont officiellement contraignantes, mais il n'y a pas de mécanisme pour les rendre exécutoires, pour en assurer l'effectivité.

Nous savons que l'Union européenne et le Canada ne partagent pas les mêmes standards sur l'ensemble des enjeux. Canopea illustre notamment le fait que le Canada autorisait encore, par exemple, 46 substances actives en matière de pesticides qui sont interdites dans l'Union européenne. Dès lors que les standards ne sont pas identiques, il y a une capacité avérée à faire reculer des législations européennes, une capacité qu'il faut empêcher. Cela signifie aussi qu'il n'y a pas d'engagement effectif et exécutoire en lien avec la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat ou en lien avec l'Accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité. Cette absence de caractère exécutoire rend d'autant plus inexplicables les privilèges octroyés aux multinationales. J'en reviens à la difficulté précédente.

La bonne nouvelle par rapport à cet enjeu essentiel des clauses sociales et environnementales, c'est que la Commission européenne y a travaillé et qu'elle a initié une perspective nouvelle en juin 2022 – plusieurs d'entre vous l'ont évoqué –, à savoir la *TSD review*, afin précisément de répondre à cet écueil fondamental. Ce ne sont pas seulement des mots puisque la Commission européenne a déployé cette perspective et a concrétisé ces clauses exécutoires dans une série d'accords avec la Nouvelle-Zélande, l'Indonésie et, tout récemment, l'Australie. Elle a été chargée par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen de mettre en œuvre la *TSD review* en modifiant les accords existants pour intégrer cette idée.

Qu'en est-il, en l'espèce, pour le Canada et le CETA ? Nous sommes face à la partie la plus inexplicable du dossier. En effet, dès 2022, la même année que la communication de la Commission

européenne, le Canada s'est déclaré ouvert à intégrer la *TSD review* au sein du CETA. Or, il fait face depuis lors à un refus de la Commission européenne. C'est tout bonnement incompréhensible. Il n'est pas seulement ouvert, il est même enthousiaste et il est dépité du statu quo.

Il faut lire un extrait du PV parce que, en langage diplomatique, j'ai rarement eu l'occasion, dans les traités que nous examinons dans cette assemblée, de lire une telle réponse : « En réponse, le Canada a exprimé son enthousiasme quant aux conclusions de l'examen de la *TSD review* mené par l'Union européenne, car il démontre une fois de plus les valeurs communes du Canada et de l'Union européenne en matière de travail et d'environnement. Toutefois, le Canada a fait part de sa déception face à la réticence de l'Union européenne à appliquer sa nouvelle approche en matière de *TSD review* au CETA, c'est-à-dire les amendes et les sanctions en cas de manquement aux obligations. Le Canada a demandé à l'Union européenne de reconsidérer sa position et d'accepter un moyen de rendre les chapitres du CETA relatifs au travail et à l'environnement applicables ».

La Commission renvoie en réalité ces adaptations après la ratification du traité. Le représentant de la Commission que nous avons auditionné a même indiqué lors des auditions que, tant que l'accord n'est pas pleinement ratifié, il ne peut pas être modifié. Le problème, c'est que c'est une affirmation fautive parce que, dès lors que les clauses relatives à la *TSD review* sont contenues dans un accord de commerce et que la politique commerciale est une compétence exclusive de l'Union européenne – Mme De Bue et M. Resinelli l'ont rappelé à juste titre –, la Commission peut intervenir à tout moment. Elle peut même le faire, Monsieur Resinelli, sans mandat du Conseil. La bonne nouvelle supplémentaire, c'est que le Conseil lui a donné un mandat en octobre 2022 pour moderniser tous les accords existants avec la stratégie de la *TSD review*. C'est donc inexplicable.

Si la Commission chargée de questions européennes n'avait pas refusé les auditions des académiques pour éclairer les enjeux de droit, elle aurait pu entendre le professeur Bailleux de l'UCLouvain et de l'Université Saint-Louis de Bruxelles qui a établi une note d'analyse à ce sujet avec la professeure Grosbon de l'Université Paris Nanterre et du CNRS. Je remercie M. Resinelli d'y avoir fait allusion. À l'inverse du groupe MR, une position différente a été portée à la tribune. Nous pouvons toujours les auditionner pour avoir un débat plus instruit et plus interactif.

Je cite un extrait de cette note : « On peut raisonnablement considérer que, eu égard aux matières concernées par la *TSD review*, les amendements apportés au CETA pour mettre en œuvre les points d'action précités relèveraient de la compétence exclusive de l'Union européenne. Dans son avis 2/15

relatif à l'accord entre l'Union européenne et Singapour, la Cour de justice a considéré dans les termes les plus clairs que les engagements relatifs au développement durable contenus dans cet accord concernaient la politique commerciale commune et, partant, qu'ils relevaient de la compétence exclusive de l'Union. Ce constat a d'importantes répercussions sur la procédure qui, du côté européen, doit gouverner la modification des chapitres 22, 23 et 24. Il signifie que, pour la partie européenne, seule l'Union européenne est compétente pour adopter des amendements à ces chapitres ».

Il n'y a donc aucune conséquence, pour ceux et celles qui y sont attachés, sur la procédure de ratification qui aurait déjà été menée dans un certain nombre d'États européens puisqu'il y a là un monopole de compétence dans le chef des institutions européennes.

Pourquoi donc, dès lors, Monsieur le Ministre-Président, se soumettre à cette volonté de la Commission de reporter à plus tard ce qui peut être fait aujourd'hui ? Il n'y a pas encore de réponse à cette question.

Le CETA apparaît comme un traité daté – c'est aujourd'hui un traité de vieille génération –, et il n'est ni explicable ni acceptable que la Commission n'entreprenne pas dès à présent les modifications utiles pour rendre les clauses sociales et environnementales exécutoires. C'est un enjeu fondamental ; j'ai aussi entendu des groupes de la majorité l'indiquer.

Le troisième enjeu que nous considérons au cœur du débat, c'est la préservation de notre souveraineté alimentaire et du secteur agricole.

Nous observons une certaine tempérance par rapport aux craintes initiales, en particulier pour la viande bovine. C'est l'un des éléments qui transparaissent des auditions, même si je ne suis pas sûr que les organisations agricoles seraient contentes d'être qualifiées d'avoir formulé des prévisions catastrophistes, Madame De Bue, lorsqu'elles se sont exprimées il y a 10 ans. Elles ont exprimé, et ont été relayées au sein de cette assemblée, les analyses telles qu'elles étaient perçues à ce moment.

Les syndicats agricoles ont pu confirmer, il y a quelques semaines, en commission, que les quotas pour la viande bovine n'étaient utilisés que très modestement, soit de l'ordre de 3 % à ce stade. La FUGEA a même développé une argumentation extrêmement intéressante puisqu'elle indiquait : « C'est grâce à une mesure miroir, la seule que la Commission ait mise en place, qui interdit l'importation de viande bovine aux hormones. Étant donné que la filière de production bovine au Canada est essentiellement utilisatrice de ce moyen d'activation de la croissance, les filières canadiennes visent actuellement d'autres marchés ».

Ce constat, porté par les représentants des agriculteurs et des agricultrices, souligne donc autant l'efficacité de la mesure miroir que la contradiction du Gouvernement par rapport à ses propres engagements en matière de clauses miroirs. Pourquoi, Monsieur le Ministre-Président, ne pas être au rendez-vous de votre engagement ? Nous partageons les constats portés autant par la FWA que la FUGEA quant à la logique d'ultralibéralisation des marchés, de mise en concurrence mondialisée et de menaces contre le monde agricole et l'agriculture familiale. Cela rend donc les clauses miroirs ou les mesures miroirs préalables nécessaires afin d'assurer une concurrence loyale et de garantir la souveraineté alimentaire.

Il faut lire la DPR pour mesurer le grand écart que s'approprient à faire le MR et les Engagés. Je ne l'avais pas à l'esprit en commission, mais ce sont les récentes communications des syndicats agricoles qui ont rappelé que le Gouvernement, dans sa DPR, « exigera que des clauses miroirs soient incluses dans les accords de libre-échange ». Vous comprenez donc pourquoi les agriculteurs et les agricultrices vous appellent également à ne pas ratifier le CETA en l'état.

Par rapport à l'enjeu de la concurrence exacerbée en abaissant les normes, le cas des lentilles qui a été évoqué – Mme Lambelin en a parlé – contredit clairement le discours officiel et illustre le danger du nivellement par le bas puisque, à la demande du Canada, la limite maximale de résidus – la fameuse LMR – de glyphosate dans les productions qui entrent en Europe a en effet été multipliée par un facteur 100. On est même au-delà des normes qui existent au Canada pour un produit qui est interdit dans l'Union européenne.

Pour être complet, c'était, en l'espèce, avant le CETA puisque cela s'est joué dans les couloirs de l'EFSA, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, compétente en la matière. Cependant, là où le problème nous revient, c'est que le CETA offre des outils pour faciliter ces manœuvres à travers les mécanismes de la coopération réglementaire, à travers ces comités techniques spécialisés, qui plus est, dans des dynamiques de pouvoir fort éloignées de nos parlements.

Enfin, comme Mme Lambelin l'a bien exposé, il faut prendre en compte l'effet cumulatif des traités pour le secteur agricole, notamment vu les traités avec le Chili, l'Inde, le Mexique, l'Australie, l'Indonésie et, bien évidemment, le MERCOSUR.

Si je parle de ce celui-ci, c'est pour rappeler que la Commission européenne n'a pas agi avec loyauté. En effet, elle a décidé de mettre en œuvre provisoirement le traité entre l'Union européenne et le MERCOSUR, alors même que le Parlement européen ne l'a pas encore ratifié et a saisi la Cour de justice de l'Union européenne sur sa compatibilité avec les traités européens. Ceci est, à nos yeux, non seulement un déni

de démocratie, mais aussi un acte hostile à l'égard de la position de la Wallonie ou, en tout cas, de la position officielle de la Wallonie parce que le Gouvernement n'a pas mis beaucoup de forces dans cette bataille.

Monsieur le Ministre-Président, la question qui se pose face à la défaite qu'il a fallu subir avec l'entrée en vigueur provisoire du MERCOSUR est la suivante : quelles leçons le Gouvernement tire-t-il de cet épisode, qui a été un jour funeste, par rapport aux positions qu'il a officiellement défendues ?

Cet acte hostile amène une méfiance à l'égard de la Commission européenne, ce qui renforce d'autant plus la nécessité de ne pas ratifier le CETA en l'état, mais d'agir d'abord pour le faire évoluer sans se laisser endormir par des engagements que la Commission ne tient manifestement plus. Sans compter, par ailleurs, sa volonté de définancer la Politique agricole commune, mais c'est un autre débat.

En conclusion, nous pensons qu'il est nécessaire que le Gouvernement développe une stratégie volontariste afin de faire évoluer le dossier avant de poursuivre sa ratification, et ce, pour plusieurs raisons :

- neutraliser les risques juridiques que le mécanisme d'arbitrage comporte ;
- rendre les clauses sociales et environnementales exécutoires au sein du CETA ;
- préserver la souveraineté alimentaire.

Singulièrement à l'égard des clauses TSD, la Commission peut agir sans impacter le processus de ratification. Il est nécessaire de le faire dès à présent et, a fortiori, compte tenu de la perte de confiance après le MERCOSUR. En effet, une fois la ratification conclue, la Wallonie n'aura plus aucun verrou et plus aucun levier pour demander quoi que ce soit.

Comme cela a été souligné, il n'y a aujourd'hui aucune urgence puisque neuf États, en dehors de la Belgique, n'ont pas encore ratifié le CETA. C'est dire s'il y a du temps. Le Sénat français a même rejeté le texte. En toute hypothèse, cela signifie qu'il y a une hypothèque contre la ratification elle-même. Dès le moment où le temps n'est pas maîtrisé, nous n'avons même aucune garantie que ce suivi intervienne.

Le Sénat français a rejeté la ratification en mars 2024 pour protéger l'agriculture locale contre la concurrence déloyale ainsi que pour défendre les normes sanitaires et environnementales. On a évoqué là-bas des distorsions de concurrence ainsi que des standards qui peuvent être différents si les précautions ne sont pas prises et si les digues ne sont pas assurées. Ce sont des éléments vifs en dehors de notre Région et en dehors de notre Parlement.

Ceci montre que nous avons du temps pour ne pas nous précipiter à ratifier, mais, à l'inverse, pour agir afin que ce traité évolue avant de devoir donner un blanc-seing. Nous avons du temps au moins pour essayer. Il

est évident que nous aurons un débat sur : « Ceux qui votent pour le texte sont des démocrates et, ceux qui votent contre, on ne sait pas trop ».

Monsieur le Président, comme en commission, nous allons déposer une motion d'ajournement du vote. L'enjeu est de nous donner le temps de déployer cette stratégie volontariste qui permettra de faire évoluer le texte avant de laisser les clés à la Commission européenne qui, par ailleurs, nous a joué cinq lignes dans le dossier du MERCOSUR.

Compte tenu de l'importance du texte, plusieurs personnes, en ce compris de la majorité, ont rappelé le caractère historique du débat que nous menons ici à la lumière du travail qui a déjà été accompli il y a désormais 10 ans. L'enjeu est de permettre à chaque parlementaire de se prononcer ; non pas pour ou contre le CETA, mais pour ou contre cet enjeu d'une stratégie volontariste, c'est-à-dire pour suspendre ce processus de ratification que le Gouvernement a voulu engager et, à l'inverse, pour engager le Gouvernement à développer une telle stratégie volontariste.

Fondamentalement, aujourd'hui, comme il y a 10 ans, il n'y a que les combats que l'on ne mène pas qui sont perdus d'avance.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des intervenants auditionnés en commission. Leurs contributions ont été utiles, mais elles ont aussi été confirmées et je dirais même confrontées à la réalité. Nous n'arrivons et nous n'arriverons pas aux mêmes conclusions, peu importe le nombre d'experts supplémentaires que nous pourrions auditionner.

Aujourd'hui, soyons clairs, le débat ne porte ni sur le Canada, ni sur les échanges commerciaux, ni même sur l'ensemble de l'accord. Il porte sur une seule chose : le mécanisme de protection des investissements. Je veux replacer le débat dans une perspective plus large. Je dirais que, dans un contexte international marqué par l'incertitude, le Canada s'impose pour la Wallonie comme un partenaire économique stable et stratégique.

Depuis l'application provisoire du CETA en 2017, les résultats concrets sont au rendez-vous :

- une croissance ciblée de nos exportations ;
- des opportunités accrues pour nos PME ;
- un accès sécurisé à un marché à haut pouvoir d'achat.

Pour la Wallonie, cette stabilité est déterminante. Le Canada est un partenaire hors Union européenne, mais proche de nous sur le plan culturel, technologique et réglementaire. Peu de partenaires extra-européens

offrent un tel niveau de garanties. Je pense important de le rappeler.

Au-delà de ses impacts commerciaux, le CETA revêt aujourd'hui une dimension stratégique majeure pour la Wallonie. Dans un contexte marqué par la volonté et la volatilité géopolitique, la fragmentation des chaînes de valeur et la remise en question de certaines dépendances industrielles, il faut pouvoir aborder la question de l'ICS.

Le mécanisme a connu des améliorations substantielles avec la mise en place d'un tribunal permanent, la désignation de juges indépendants, un renforcement du mécanisme d'appel, une transparence accrue des procédures ainsi qu'un accès facilité pour les petites et moyennes entreprises. Ces évolutions ne sont pas marginales, mais traduisent une transformation en profondeur de ce modèle.

Pendant des années, beaucoup ont dénoncé les anciens mécanismes et ont exactement demandé ces garanties : plus de transparence, plus d'indépendance, un encadrement public et un mécanisme d'appel. Le système ICS n'est pas l'ancien ISDS. Ce n'est plus un arbitrage opaque entre experts privés. Aujourd'hui, ces éléments existent et, pourtant, ils sont à nouveau contestés. C'est sur ce point que se situe clairement le paradoxe politique. L'ICS est désormais un tribunal permanent avec des juges désignés à l'avance qui ont des règles déontologiques strictes. Un mécanisme d'appel est prévu.

Or, vous dites que ce n'est pas suffisant. Cela m'étonne fortement parce que ce système ICS est exactement celui que vous avez défendu dans d'autres accords, notamment quand vous aviez la ministre-présidence. Vous avez accepté qu'il devienne la référence européenne en matière de protection de l'investissement à défendre dans l'ensemble des accords. Aujourd'hui, vous expliquez que ce même système serait dangereux. On ne peut pas d'un côté promouvoir un standard européen et de l'autre refuser de l'appliquer lorsqu'il est concrètement mis en œuvre.

J'entends les remarques, mais remettons un peu de vérité et recentrons un peu ce débat. Non, l'ICS ne supprime pas le droit de réglementer. Au contraire, il le réaffirme explicitement. Non, l'ICS n'oblige pas les investisseurs à contourner nos juridictions. Ils peuvent toujours passer par les tribunaux nationaux. Non, l'ICS n'est pas un chèque en blanc aux multinationales. Ce que vous décrivez, ce n'est plus le modèle que nous avons aujourd'hui.

Le vrai débat est ailleurs, et c'est celui de la crédibilité. Attendons encore, négocions encore, exigeons encore. Or, cela fait 10 ans. J'entends que cela ne vient plus à un ou deux mois, mais nous avons décidé d'être crédibles. Si nous ne ratifions pas aujourd'hui, nous n'améliorerons pas ce système. Nous enverrons

simplement un message : quelles que soient les garanties obtenues, la Wallonie dira toujours non. Ce n'est plus du tout un débat juridique, mais plutôt un enjeu de crédibilité politique. Ce n'est pas mon ambition pour la Région wallonne.

Certains évoquent la perspective d'une Cour multilatérale des investissements. C'est une ambition que nous partageons et qui est d'ailleurs inscrite dans le CETA. Cependant, cette ambition ne pourra se concrétiser que si l'Europe est elle-même capable d'appliquer et de soutenir le modèle qu'elle défend. C'est exactement ce qui a été dit en commission : on ne convainc pas le monde en étant incapable de se convaincre soi-même.

Mesdames et Messieurs, les évolutions intervenues nous permettent désormais d'aborder la ratification dans un cadre clarifié et renforcé. Aujourd'hui, le combat n'est plus d'obtenir, mais d'assumer : assumer que l'on a amélioré le système, assumer que ce système est devenu le standard européen, assumer enfin que la Wallonie est un partenaire fiable et qui surtout tient ses engagements. Aujourd'hui, refuser ne serait pas être plus exigeant. Ce serait simplement refuser de reconnaître les résultats obtenus et affaiblir notre crédibilité. Pour ma part, je fais le choix de la cohérence, de la responsabilité et d'une Wallonie qui s'inscrit pleinement dans les équilibres économiques et stratégiques de son temps.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je vous remercie, chers collègues, pour ce débat. Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour les éléments de votre intervention. Il y a plusieurs choses sur lesquelles je voudrais me réexprimer dans cette réplique.

Tout d'abord, quand j'entends les discours de la majorité, j'ai parfois l'impression que certains ne comprennent pas que l'on ne parle pas des échanges de commerce entre le Canada et l'Union européenne, que ces échanges de commerce ont déjà lieu depuis 2017, qu'ils sont en application provisoire depuis 2017, qu'ils ont fait leurs preuves, que le PS ne le remet absolument pas en cause et qu'il ne s'agit pas de cela. Aujourd'hui, il s'agit bel et bien du dernier chapitre sur la protection des investissements. C'est cela qui nous occupe.

Lorsque nous avons tenu des auditions en commission, nous avons eu un sentiment de confusion générale. On est venu nous présenter le fait que les exportations ont augmenté et que les échanges de commerce se passent extrêmement bien, mais tous les acteurs, celles et ceux qui sont venus nous parler précisément du mécanisme ICS, ont été unanimes pour dire qu'il y a toujours des problèmes persistants liés à ce mécanisme précis.

C'est précisément ce qui nous occupe aujourd'hui, chers collègues. Je voudrais que ce message soit

extrêmement clair. Nous ne parlons pas des échanges de commerce avec le Canada. Nous parlons de la protection des investissements et du mécanisme ICS. Nous ne remettons pas en cause notre amitié avec le Canada. Nous parlons de l'avenir que nous voulons pour la protection de nos investissements.

Je ne comprends pas bien pourquoi on ne semble pas dire la vérité aux gens. Il y a une confusion dans vos discours. Je vois, Monsieur Resinelli, que vous n'êtes pas d'accord avec moi, mais je suis désolée de le dire...

(Réaction de M. Resinelli)

Je trouve que l'on n'est pas clair avec les gens aujourd'hui dans les discours de la majorité.

Comme cela a été souligné par mes collègues de l'opposition, je ne comprends pas pourquoi on semble dire aujourd'hui que l'on est dans une approche pragmatique, que l'on se veut sérieux et qu'il y a urgence. Cela aussi, c'est un mensonge. On ment aux gens. Il n'y a absolument aucune urgence aujourd'hui à ratifier ce dernier chapitre puisque, précisément, les échanges de commerce ont lieu depuis 2017. Cela ne remet absolument pas en cause nos échanges de commerce avec le Canada.

Madame De Bue et Monsieur Resinelli, vous avez eu le même discours quand vous nous expliquiez que les craintes que nous avions eues à l'époque ne se sont pas matérialisées. Cela me fait un peu sourire parce que, à l'époque, mon parti, le PS, mais également Ecolo et le cdH, étaient totalement opposés au CETA et exigeaient des avancées. À l'époque, nos partis étaient largement critiqués parce qu'ils avaient simplement eu le courage d'ouvrir des documents, de fouiller dans des documents extrêmement opaques de la Commission européenne et de voir qu'il y avait de nombreuses failles qui mettaient en péril la santé de nos consommateurs et nos agriculteurs.

Quand vous dites que les craintes que nous avons eues à l'époque, Madame De Bue, ne se sont pas matérialisées, c'est peut-être grâce aux avancées que nous avons obtenues. Personne ne s'exprime là-dessus. Pourtant, on se réjouit de voir qu'il y a des avancées, que l'ISDS est devenu un ICS et que la Commission européenne s'est prononcée sur les normes TSD. C'est grâce au débat que nous avons mené ici en 2016. Il faut rendre à César ce qui lui appartient.

Je voudrais le répéter plus doucement puisque c'est nécessaire. Nous sommes résolument pour le fait de faire du commerce avec le Canada. Nous sommes résolument favorables à créer une alliance qui soit la plus forte possible avec le Canada.

Sur l'ICS, j'entends qu'il y a comme une volonté de se fier aveuglément à la Commission européenne et de croire sa bonne parole. Celle-ci nous certifie qu'elle va avancer sur ce point, qu'elle va légiférer, qu'elle pourra

intégrer et transformer l'ICS en Tribunal multilatéral d'investissement, qu'elle pourra intégrer les normes TSD à ces accords. Je suis désolée, mais ce n'est pas dans les habitudes de mon parti de croire sur parole en politique sans aucune garantie. C'est même un comportement que nous considérons irresponsable et indigne d'une fonction de parlementaire ou de ministre.

Monsieur le Ministre-Président, je suis déçue parce que vous n'avez même pas pris la peine d'écrire un courrier officiel à la Commission. Pourtant, on en a parlé de nombreuses fois et l'on en a même parlé avant que le débat ne revienne en commission. Cela ne demandait pas un grand effort. Cela demandait littéralement 10 minutes de votre temps. Vous citez d'autres accords sur lesquels, en effet, nous avons la ministre-présidence. À l'époque, le ministre-président Elio Di Rupo a pris la peine d'écrire à la Commission européenne. C'est le minimum. Il s'agit simplement de prendre contact et de demander : « Pouvez-vous nous garantir que vous allez appliquer les normes TSD à cet accord ? Pouvez-vous nous garantir que le Tribunal multilatéral d'investissement arrivera à échéance pour telle période ? »

La Commission européenne a pu offrir de nouvelles garanties. Sans quoi, nous n'aurions jamais mis ces accords à l'ordre du jour au Parlement de Wallonie. C'est précisément ce que je vous ai demandé, mais, même cela, vous n'avez pas pu le faire. Dix minutes de votre temps et peut-être un petit délai supplémentaire avant d'apporter ce dossier au Parlement, vous ne l'avez pas fait. Vous n'avez pas écouté plus de la moitié des intervenants qui sont venus en commission exprimer leurs craintes par rapport à ce mécanisme ICS.

Madame De Bue, je suis désolée de devoir revenir sur le Parlement européen parce que je n'ai pas très bien compris la volonté et j'ai l'impression que l'on veut faire du buzz. J'ai l'impression que vous ne m'avez pas totalement écoutée ou alors que vous avez sans doute entendu ce que vous vouliez entendre sur ce vote au Parlement européen.

J'ai été extrêmement claire : ce vote au Parlement européen montre – et vous le démontrez vous-même en en parlant – que le PS a toujours été favorable à une alliance extrêmement forte avec le Canada et que, dans le contexte actuel, étant donné ce qu'il se passe, face à Trump et à tous ces dirigeants qui fonctionnent en toute impunité, il est absolument essentiel de se rapprocher du Canada. C'est exactement de cela que parle tout le texte. C'est ce que j'ai dit. Oui, Madame De Bue, absolument, le PS a voté en faveur de ce texte.

Le PS a voté, absolument et résolument, contre l'article 14 de ce texte sur le CETA. Cela arrive, Madame De Bue, et cela arrive aussi dans d'autres assemblées. C'est arrivé à votre groupe de voter contre un article, mais de voter en faveur d'un texte dans sa

globalité parce que c'est un texte essentiel. Je suis la première à le dire et c'est ce que j'ai dit.

Je ne comprends pas bien pourquoi on brandit un document à la tribune pour faire du buzz. Il n'y a absolument aucun buzz à faire puisque, en montrant cela, vous démontrez vous-même que nous restons cohérents – quoi qu'il arrive – dans nos positions au Parti socialiste.

En parlant de cohérence, j'aimerais parler d'incohérence. Des incohérences, on en constate pas mal aujourd'hui, et ce n'est pas la première fois. Malheureusement, sur d'autres dossiers, je constate énormément d'incohérence dans le chef des Engagés, l'ancien cdH. Le cdH puis les Engagés. Les Engagés qui changent manifestement de position. On va là où va le vent, on change de position et l'on retourne sa veste sans aucun souci. Je suis désolée de le dire, mais certains discours ont été absolument lunaires aujourd'hui. C'est incompréhensible.

Je ne comprends pas, Monsieur Resinelli, comment vous pouvez tenir un discours affirmant que ce n'est pas grave si un accord n'intègre pas les normes TSD puisque, de toute façon, la Commission nous a promis qu'elle le ferait. On n'a aucune garantie, mais on se fie à la bonne parole de la Commission. Ce n'est pas grave si l'accord n'intègre pas cette dimension et cette échéance sur l'application du Tribunal multilatéral d'investissement puisque la Commission nous a promis de le faire. Il faut réécouter vos discours de l'époque !

Vous avez parlé de l'accord avec la Nouvelle-Zélande. Les agriculteurs, les avez-vous entendus en commission ou pas, Monsieur Resinelli ? Les clauses miroirs, vous les demandez pour certains accords, mais pas pour d'autres. Que se passe-t-il ? On ne comprend pas et l'on ne comprend plus ce qu'il se passe chez les Engagés. C'est décevant parce que vous ne respectez ni votre ADN, ni qui vous êtes – ou qui vous étiez, à savoir le cdH –, ni même votre propre programme. Je dois dire que, en politique, cela me déçoit fortement.

On parle énormément de ce mécanisme ICS et l'on a l'air de dire que c'est normal. C'est complètement lunaire d'entendre cela. Il est normal qu'une multinationale puisse attaquer un État et sa législation parce qu'elle estime que cela lui porte préjudice. Est-ce que l'on se rend compte de ce dont on est en train de parler dans cet hémicycle ?

(Applaudissements)

On parle de multinationales qui peuvent attaquer un État. Au Canada, 40 pesticides interdits chez nous sont autorisés. Cela veut dire qu'une multinationale qui utilise l'un de ces pesticides peut attaquer notre État parce que nous interdisons son utilisation. C'est un retour en arrière sur le plan environnemental. Pourquoi dites-vous non, Monsieur Resinelli ? C'est arrivé à l'Allemagne. Vattenfall a utilisé l'ICS pour attaquer

l'Allemagne. L'Allemagne a dû payer 2,8 milliards d'euros d'astreintes faramineuses à cette entreprise.

Ce n'est pas comme si l'argent tombait du ciel ! Actuellement, il y a un déficit, un budget à boucler et quelques dépenses militaires – qui sont apparemment une priorité de l'État fédéral –, mais on se permet de ratifier un chapitre qui risque de nous mettre en très grande difficulté. Cela veut dire que notre État peut devoir payer des milliards d'euros à une multinationale. Cela veut dire qu'une multinationale peut avoir raison de nous et de nos législations. Je ne sais pas si l'on se rend compte de la gravité de ce que l'on évoque ici.

Monsieur Resinelli, quand je vous entends dire que c'est bien cela la démocratie, je suis assez désespérée. Qu'est-ce qu'une démocratie ? C'est un État qui n'a pas peur de légiférer par crainte qu'une entreprise puisse l'attaquer. C'est un État qui n'a pas peur de prendre en main la transition climatique et de faire face aux enjeux essentiels actuels. C'est un État qui n'a pas peur et qui ne gaspille pas son argent parce qu'il doit se battre contre des multinationales.

Pourtant, le risque est bien réel. Ce n'est pas une fiction dont nous parlons ici. L'Australie et l'Allemagne en ont fait les frais. Il y a de nombreux exemples bien documentés dans plusieurs ouvrages. Nous avons d'ailleurs voulu entendre l'une des auteures, mais cela a été refusé en commission. C'est de cela que nous parlons aujourd'hui et cela ne me fait pas sourire parce que c'est dramatique. Force est de constater que, chez les Engagés, vous ne respectez ni vos positions historiques ni vos programmes.

Monsieur le Ministre-Président, je vous l'ai déjà demandé à de très nombreuses reprises, mais je m'adresse encore à vous. Prenez vos responsabilités, respectez les agriculteurs qui se sont exprimés devant vous, respectez les valeurs démocratiques fondamentales que la Wallonie et l'Union européenne entendent affirmer, respectez les associations inquiètes qui sont venues s'exprimer, respectez les consommateurs, respectez les syndicats qui ont été très clairs en commission et établissez ce contact officiel avec la Commission européenne. Cela ne vous prendra pas trop de temps, mais c'est absolument fondamental.

M. Resinelli a fait quelques punchlines assez extraordinaires à la fin de son intervention qui laissent croire que les démocrates soutiennent le CETA et que tous les autres n'en sont peut-être pas. Nous n'avons, vous et moi, absolument pas la même vision de l'avenir.

Nous voulons, au groupe socialiste, un avenir qui protège nos agriculteurs, nos démocraties, nos législations et notre environnement. Nous voulons précisément nous opposer à ces nouvelles méthodes internationales de Trump et consorts par lesquelles les multinationales ont raison de nos États et dans

lesquelles la protection de l'environnement ne compte pas et où la santé des gens passe après le business.

C'est de cela, Monsieur Resinelli, dont nous parlons aujourd'hui. Vous avez bien changé. Je ne sais pas si vous ne voyez plus clair ou si c'est un énorme malentendu, mais c'est d'une tristesse absolue.

Comme en 2016, chers collègues, je vais terminer avec une phrase d'Edgar Morin : « Nul ne sait jamais si et quand il sera trop tard ». Je vous laisse là-dessus.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Madame Lambelin, je vois que vous êtes un peu énervée et peut-être même fébrile, mais, sincèrement, je n'ai pas du tout voulu faire le buzz à la tribune avec la recommandation du Parlement européen. Je l'ai lue quand elle a été votée et je peux vous assurer qu'il y a eu un large vote à ce sujet. Dans le texte, plus de 10 pages parlent du CETA. C'est tout ce que j'ai voulu dire et je vous ai bien écoutée.

(Réactions dans l'assemblée)

Si, je l'ai lu. Lisez tout ce qui parle de promotion du CETA. Dès que j'aborde cela, je sens beaucoup de nervosité.

(Applaudissements)

Le texte qui nous est proposé aujourd'hui a fait l'objet de larges débats en commission. Je voudrais d'ailleurs remercier le ministre-président pour son intervention très claire en commission. Je ne crois pas que nous ayons mélangé nos pinceaux : 90 % de l'accord sont déjà en vigueur depuis 2017 et 10 % ont fait l'objet de discussions et de questions à tous les interlocuteurs.

En résumé, il y a trois points de discussion : l'ICS, qui a été largement abordé, la TSD *review* et les inquiétudes du secteur agricole.

Je voudrais rectifier une chose, Monsieur Hazée, parce que je n'ai pas dit que les prévisions catastrophistes avaient été émises par le secteur agricole. J'ai dit qu'il y avait eu des prévisions catastrophistes, mais je n'ai pas dit qu'elles avaient été émises par les agriculteurs.

Les trois points ont largement pu faire l'objet d'une argumentation pour dire que nous pouvons désormais voter ce texte et ratifier le CETA.

Vous avez évoqué l'exemple de Vattenfall en commission. Je relirai les comptes rendus parce que je me demande si WBI ou l'AWEx n'a pas rectifié, mais je le vérifierai. Sauf erreur de ma part, cela concernait un exemple intra-européen qui n'a rien à voir avec un

accord commercial et qui a débouché sur un accord à l'amiable.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous n'écoutez pas. C'est pénible ! Vous n'acceptez pas...

(Réactions dans l'assemblée)

Bien sûr que nous vous avons écoutés.

Nous avons tous souligné, à juste titre, l'importance de relations avec le Canada et le fait que c'est un pays frère qui partage un certain nombre de valeurs. Le ministre-président l'a encore dit. L'ambassadeur, qui est venu en commission s'adresser à nous, a clairement demandé, compte tenu de ces valeurs que nous partageons et de ces rapprochements entre la Wallonie et le Canada, de ratifier le CETA.

J'entends que l'ensemble des groupes, y compris de l'opposition, ne remettent pas en question la pertinence des relations avec le Canada. Cependant, de facto, si l'on refuse de ratifier le CETA, quel signal envoie-t-on au Canada ? C'est aussi cela la conséquence d'un refus. On pourrait alors comprendre que les Canadiens soient très frustrés. Que vous le vouliez ou non, cela enverrait le signal que l'on ne veut pas signer un accord avec eux. D'autant plus que – et le ministre-président l'a rappelé – les dispositions qui font débat figurent dans des traités qui ont été approuvés par cette assemblée, y compris par des votes positifs de votre groupe.

M. Hazée dit que la Commission européenne ment, que l'on ne pourrait donc pas ratifier le traité pour introduire le TSD *review* et que l'on pourrait le faire sans ratifier le traité. Or, il n'y a pas que la Commission qui demande que l'on ratifie le traité pour qu'il puisse évoluer par la suite. Wallonie-Bruxelles International et l'AWEx ont dit clairement que, si nous ne ratifions pas et que nous n'intégrons pas la TSD *review*, l'ensemble des 17 pays qui ont déjà ratifié devraient à nouveau mettre en place un processus de ratification. Ce n'est pas que la Commission qui le demandé cela, mais aussi d'autres interlocuteurs que nous avons auditionnés.

Entre 2016 et 2026, en 10 ans, le monde a énormément changé, comme quelques-uns l'ont évoqué. Quand on dit qu'il n'y a pas d'urgence, j'oppose à ce mot la crédibilité de la Wallonie, ce qui a été très bien souligné par le ministre-président. Il est important d'envoyer un signal de crédibilité, avec une Wallonie qui n'a pas peur, une Wallonie qui va de l'avant pour ses entreprises et pour ses citoyens.

Nous avons été impressionnés, comme de nombreux interlocuteurs, par la déclaration du Premier ministre canadien : « Dans le monde qui émerge, si les puissances moyennes ne sont pas autour de la table, elles risquent d'être au menu des grandes puissances ».

Je crois que, d'autant plus en 2026, il y a encore plus de raisons de voter pour la ratification du CETA.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – J'ai été fort étonné d'entendre M. Resinelli dire que, en l'état, le traité CETA et les échanges commerciaux actuels ne provoquent pas de grandes difficultés pour les agriculteurs. Pour penser cela, c'est que l'on n'a pas entendu les mêmes agriculteurs ou les mêmes représentants du monde agricole qui sont venus aux auditions en commission se faire entendre et qui ont témoigné de grandes difficultés dans leur secteur, notamment provoquées par ce type de traités et par le CETA. Vous avez raison de dire que ce n'est pas dans tous les secteurs. Néanmoins, dans des secteurs clés – M. Hazée a donné quelques exemples –, on voit qu'il y a des problèmes provoqués dans le monde agricole. Je suis étonné parce que cela témoigne d'une forme de déconnexion de la réalité par rapport aux conséquences du CETA.

J'ai apprécié, dans la prise de parole de M. le Ministre-Président Dolimont, qu'il écarte d'emblée toute une série d'éléments qui ont pourtant pollué les débats en commission. Par exemple, sur les liens d'amitié avec le Canada ou sur la situation géopolitique. Il a été *to the point* en disant : « Le problème principal est bien le mécanisme ICS ». Au moins, de ce point de vue, on nettoie un peu le débat parce que c'est cela qui est en train de se jouer. Le seul élément qui va changer la donne avec cette ratification, c'est la mise en place de ces tribunaux ICS. Tout le reste, que ce soit le traité commercial, que ce soient les échanges, que ce soit l'amitié que l'on porte ou non au Canada, que ce soit la question de la prise en compte de la géopolitique actuelle, ne fait pas débat.

Dans l'ensemble des groupes, ce qui fait débat, ce sont les conséquences de ce tribunal. On reconnaît là, hélas, dans les propos de M. Dolimont, un élément rhétorique qui revient très régulièrement dans le chef de la majorité : grossir le propos de l'opposition pour ensuite se présenter comme étant la personne pragmatique et raisonnable. Lorsqu'on entend M. Dolimont dire : « Personne n'a dit que les multinationales étaient obligées d'avoir recours à l'ICS », non, évidemment, personne ne l'a dit. L'ICS donne la possibilité aux multinationales de ne pas avoir recours au système juridique usuel ou normal et d'attaquer les États par rapport aux décisions qu'ils prennent en matière de santé, d'environnement ou même de bien-être économique et qui pourraient attaquer des bénéfices futurs. Ce qu'il se passe, c'est que l'ICS autorise ces multinationales à le faire, et personne n'a dit autre chose. En soi, c'est déjà un problème.

J'entends M. Resinelli prendre comme exemple une PME qui produit de la bière et qui pourrait attaquer un État. Quand on regarde les études concernant la somme à mettre sur la table pour activer ce type de mécanisme, elle est en moyenne de 6,4 millions de dollars. Monsieur Resinelli, on ne parle pas d'une PME qui voudrait se protéger de la décision d'un État, mais bien de grandes entreprises. Je vous invite à consulter l'étude qui date de 2021.

On ne nie pas que des modifications ont été prises en compte dans l'évolution de l'ICS. Le problème, c'est que cela reste très flou. Si la Cour doit juger, en fonction de circonstances exceptionnelles non définies, qu'une entreprise pourrait attaquer un État, gagner contre celui-ci et remettre en question des décisions fondamentales pour les citoyens. C'est un phénomène très impactant sur le plan démocratique.

Comme Mme Lambelin, j'ai été étonné de la fin du speech de M. Resinelli qui se fait le grand défenseur de la démocratie, alors que l'on parle de mécanismes qui sont en train d'attaquer la démocratie. Des décisions démocratiquement prises par des parlements sur le plan de la santé ou de l'environnement pourraient être attaquées de manière unilatérale par des multinationales. Je vous rappelle que ces multinationales n'ont été élues par personne. Il est fou d'entendre quelqu'un défendre la démocratie en faisant la promotion de mécanismes fondamentalement antidémocratiques.

On nous dit : « Attention, si vous n'êtes pas pour la ratification de ce traité, vous êtes presque pro-Trump ». Or, le mécanisme ICS autorise n'importe quelle entreprise canadienne à attaquer les décisions prises en Belgique. N'importe quelle entreprise, notamment américaine, basée au Canada, pourrait, sur la base de l'ICS, attaquer les décisions prises en Belgique. De ce point de vue, on est plutôt en train de se mettre des menottes par rapport à l'économie américaine que le contraire. Je ne peux pas croire que des personnes s'expriment sans avoir bien étudié ce mécanisme. Sinon, comme l'a dit Mme Lambelin, cela signifie que l'on ne veut pas dire la vérité aux gens. Ce mécanisme peut être un véritable problème pour nos démocraties ainsi que pour les décisions que nous prenons pour protéger nos concitoyens.

On entend très régulièrement parler – et encore aujourd'hui – des problèmes budgétaires de la Wallonie, mais on n'entend pas en parler sur ce mécanisme et sur ce traité, alors qu'il y a un réel risque budgétaire. Tout à l'heure, quand j'ai pris la parole, M. Resinelli a hoché de la tête, mais j'imagine que ce n'était pas pour dire qu'il était d'accord avec moi.

(Réaction de M. Resinelli)

C'est quand j'ai dit – et je n'étais pas le seul – que le risque pouvait même être de 1 milliard d'euros pour le budget de notre pays. Ce sont des faits qui ont été

démontrés par l'avocat d'affaires qui, pourtant, comme je l'ai rappelé, défendait plutôt ce mécanisme. Il a lui-même démontré que le risque budgétaire était réel.

En l'occurrence, on n'entend parler ni du budget ni des finances catastrophiques de la Région wallonne. Excusez-moi de penser qu'il y a un « deux poids, deux mesures ». Quand on parle de matières essentielles, comme le social et la santé, de bonne gestion dans les communes et de tout ce qui peut être intéressant pour les gens, il faut faire des économies. Cependant, quand il s'agit des multinationales, on peut considérer que la Wallonie sera le Mister Cash de celles-ci. Les interventions des membres de la majorité n'expliquent pas ce « deux poids, deux mesures ».

La notion de crédibilité revient très souvent. Pourquoi doit-on ratifier le CETA ? M. le Ministre-Président et Mme De Bue reconnaissent que ce n'est pas une urgence ou une nécessité sur le plan commercial, mais que c'est une nécessité en termes de crédibilité. Vis-à-vis de qui ? Vous serez crédibles vis-à-vis de la Commission européenne et des grandes entreprises, mais vous ne serez pas crédibles vis-à-vis des agriculteurs et des agricultrices, des syndicats et de toutes les personnes qui s'intéressent à ces matières, qui se rendent compte des conséquences pour nos démocraties et pour les citoyens. Cette crédibilité sera proche de zéro.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je remercie M. Ministre-Président pour sa prise de parole ainsi que ses éléments d'explication et d'éclaircissement sur ce qui nous est soumis au vote aujourd'hui, ce qui a permis de bien poser ce débat.

Madame Lambelin, vous dites que nous essayons de noyer le poisson ou d'apporter de la confusion en parlant du volet commercial et en évoquant le succès économique que le CETA représente pour la Wallonie. C'est parce que l'on parle du CETA aujourd'hui et que cela fait 10 ans qu'il est en application provisoire. Je suis convaincu que faire un bilan 10 ans plus tard de ce que le CETA a apporté et apporte de positif à la Wallonie, à notre économie, à nos petites et moyennes entreprises, c'est indispensable dans le cadre de ce débat. Ce n'est ni pour le noyer ni pour le contourner. Je me suis exprimé de longues minutes sur l'ICS et les normes TSD. Vous avez repris une partie de ce que j'ai dit ; non pas pour dire que vous étiez d'accord, mais vous l'avez repris. Ne dites pas que nous sommes là pour noyer le débat.

Qui est en train d'apporter de la confusion dans ce débat ? M. Mugemangango et vous-même dites que nous n'avons pas écouté les agriculteurs lors des auditions. Vous êtes juste en train de réactiver les craintes qui existaient en 2016. Or, que s'est-il passé

entre 2016 et aujourd'hui ? Le CETA a profondément évolué.

(Réactions dans l'assemblée)

Il n'y a pas encore de clauses miroirs, certes, mais de nombreuses clauses ont été inscrites dans le chapitre 22, et nous y avons travaillé ensemble.

Vous dites que les agriculteurs se sont exprimés. Qu'ai-je entendu en commission ? Les producteurs de lentilles nous ont dit qu'il y avait un problème sur ce point. Vous ne m'avez peut-être pas écouté quand j'ai parlé des producteurs de lentilles parce que j'ai dit que le problème n'est pas inscrit dans le CETA. Le problème des producteurs de lentilles, ce n'est pas le CETA, mais les limites maximum des résidus qui ont été autorisées par la Commission européenne. C'est un problème intra-européen. Ce n'est pas un problème inscrit dans le CETA. Il ne faut pas faire le procès de ce traité sur quelque chose qui ne relève pas du traité. Les limites maximum de résidus qui sont d'application dans le cadre des lentilles peuvent demain être revues à la baisse par la Commission européenne. Nous y travaillons au niveau du Parlement européen.

Dès lors, Madame Lambelin, nous n'avons pas une écoute sélective. Il ne faut pas faire de tri sélectif parmi ce que nous avons entendu pour prendre la partie des auditions qui nous a convaincus et mettre à la poubelle le reste.

Monsieur Mugemangango, vous avez entendu, tout comme moi, que la balance commerciale pour nos agriculteurs wallons dans le cadre du CETA est positive : 30 millions d'euros en 2025. Ce sont 30 millions d'euros pour nos agriculteurs. Ce n'est pas de la perte. Il ne faut pas menacer nos agriculteurs en disant que ce traité est mauvais pour eux. J'ai dit tout à l'heure que, ce qui inquiète nos agriculteurs, c'est l'accumulation des traités et donc l'effet cumulatif. Je suis complètement d'accord avec le fait qu'il y a des traités qui sont nocifs à nos agriculteurs. C'est le cas du MERCOSUR que nous combattons et que nous continuerons à combattre. Il ne faut pas mélanger les choses et il ne faut pas attiser des peurs qui existaient en 2016, alors que nos agriculteurs nous ont dit que la balance commerciale agricole pour le CETA est une réussite.

Quand on parle du volet commercial et quand on replace les choses dans leur contexte, on ne détourne pas le débat. On donne les éléments nécessaires pour que les citoyens puissent être en possession de l'ensemble des informations qui concernent le CETA et non pas uniquement des informations issues du tri sélectif que vous avez réalisé. C'est notre manière de faire de la politique qui n'est pas la même que la vôtre sur Instagram !

(Applaudissements et réactions dans l'assemblée)

Sur le mécanisme de l'ICS, vous dites que nous ne sommes pas des démocrates si nous ne voulons pas instaurer des juridictions extra-étatiques et qu'il n'est pas démocratique de mettre en place des juridictions extra-étatiques. C'est parce que nous pensons qu'il s'agit d'un filet de sécurité supplémentaire aux juridictions nationales. Ce n'est pas quelque chose en plus qui remplace les juridictions nationales.

Quand des régimes dérivent vers l'autoritarisme, les juridictions nationales sont les premières à être prises pour cibles par des autocrates – que l'on connaît malheureusement aujourd'hui dans le monde – et la justice devient l'outil de ces régimes. Aux États-Unis, Trump a la mainmise sur son appareil judiciaire en nommant ses copains à la Cour suprême. J'estime qu'une garantie supplémentaire – non pas concurrente, mais supplémentaire – aux juridictions nationales afin d'arbitrer ce genre de questions lorsque c'est nécessaire constitue une garantie démocratique en plus et non pas l'inverse.

Madame Lambelin, vous dites que les États ne pourront plus légiférer à cause de cela. Je vous rappelle – avec le ministre-président, nous l'avons déjà fait, mais j'utilise mon dernier moment de parole sur ce sujet pour le refaire – que l'article 8.19 du CETA indique : « Les parties réaffirment leur droit de réglementer sur leurs territoires afin de poursuivre des objectifs légitimes de politique publique ». Ce sont de ces politiques en matière de santé, d'environnement et de protection des travailleurs dont il est question. Il faut arrêter de dire et de faire croire que le CETA nous empêchera, en Wallonie, de prendre des décisions politiques en matière environnementale, sociale ou sanitaire. C'est faux ! Vous attisez une nouvelle fois des peurs.

(Réaction de Mme Morreale)

Voilà que Mme Morreale reparle de l'Allemagne. Je suis content parce que j'allais venir sur cette fameuse affaire Vattenfall. Il s'agit d'une entreprise suédoise et non pas allemande. L'affaire a été introduite dans le cadre du Traité sur la Charte de l'énergie.

(Réaction de Mme Lambelin)

Quel était le différend et quel était le problème, Madame Lambelin ? Cette entreprise avait fait des investissements énergétiques en Allemagne à un moment T. L'Allemagne était bien contente d'accepter qu'une entreprise fasse des investissements sur son territoire parce que cela crée de l'économie et de l'emploi. Du jour au lendemain, à la suite de Fukushima, l'Allemagne a littéralement changé de politique en matière nucléaire.

La question n'est pas d'avoir condamné l'Allemagne parce qu'elle a pris une décision environnementale. La question est que l'Allemagne a dit : « OK, venez faire les investissements parce que l'on croit en vous ». Ensuite, le lendemain, elle a changé d'avis et a dit :

« Non, finalement, vous avez investi, mais c'est terminé ». L'Allemagne n'a pas été sanctionnée parce qu'elle a pris une politique environnementale. L'Allemagne a été sanctionnée parce qu'il y a eu un manque de prévisibilité et de cohérence en matière de politique et d'action publique.

Lorsque vous dites, Madame Lambelin, que nous n'avons pas la même vision de la société, je suis d'accord avec vous.

(Réactions dans l'assemblée)

Je ne suis pas pour que, aujourd'hui, nous disions blanc à des investisseurs qui voudraient investir en Wallonie et que, demain, la Wallonie change complètement d'avis et que tous ces investissements soient réduits à néant. Ce n'est pas comme cela que l'on va relever la Wallonie et que l'on va attirer des investisseurs chez nous !

(Applaudissements et réactions dans l'assemblée)

La cohérence, Madame Lambelin, c'est ce qui permet à des pays entiers de se relever et d'avoir des accords de commerce internationaux favorables à leur économie et à leurs investissements. C'est ce que nous continuerons à soutenir pour la Wallonie et pour la Belgique !

(Applaudissements et réactions dans l'assemblée)

Monsieur Mugemangango, vous dites que mon exemple qui concerne l'accès des PME au mécanisme ICS ne s'applique pas parce que, selon une étude que vous avez citée, l'accès au mécanisme ICS est limité aux grandes multinationales, ces méchantes grandes multinationales...

(Réaction de M. Mugemangango)

Vous avez dit que, dans les faits, cela coûte des millions d'euros. Sur quoi vous êtes-vous basé pour dire cela ? Vous vous êtes basé sur une étude de 2021. Cependant, entre 2021 et 2026, il y a une étude de 2024 que j'ai citée à la tribune, mais vous ne m'écoutez peut-être pas. Je répète donc ce que j'ai dit : « En 2024, l'Union européenne et le Canada ont adopté, au sein du Comité mixte du CETA – c'est précisément l'outil grâce auquel nous allons pouvoir modifier et moderniser ce traité, et y insérer les normes TSD auxquelles nous tenons –, pour les petites et moyennes entreprises, des procédures simplifiées destinées à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à ce système ». Par conséquent, votre réalité de 2021 n'est plus la même réalité que celle d'aujourd'hui parce que 2024 est passé par là. C'est bien la preuve que ce traité peut évoluer dans le bon sens et c'est bien la preuve que c'est parce que ce comité...

M. Germain Mugemangango (PTB). – Combien cela coûte-t-il, Monsieur Resinelli ?

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je ne sais pas parce que cela n’a pas encore été mis en place.

(Réactions dans l’assemblée)

Étant donné que n’est pas d’application, il n’y a évidemment pas de prix.

(Réactions dans l’assemblée)

Dans le cadre du CETA...

M. Germain Mugemangango (PTB). – La question reste totalement ouverte si vous ne savez pas combien cela coûte.

(Réactions dans l’assemblée)

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Vous m’avez interpellé. Donc, je vous réponds.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Vous m’avez interpellé 1 000 fois !

M. Germain Mugemangango (PTB). – Vous remettez mes propos en cause sur la base de chiffres que vous n’avez pas.

(Réactions dans l’assemblée)

M. le Président. – M. Resinelli a la parole et il envisageait de conclure.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Président.

À nouveau, le PTB agite les informations qui servent son discours et fait fi des informations factuelles.

(Réactions dans l’assemblée)

M. Germain Mugemangango (PTB). – Vous agitez des informations que vous n’avez pas.

(Réactions dans l’assemblée)

M. le Président. – Monsieur Mugemangango, si vous le voulez bien, évitons l’insurrection parlementaire.

M. Resinelli a la parole.

(Réactions dans l’assemblée)

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Lors des auditions – Monsieur le Président, vous étiez présent et vous présidiez magnifiquement bien ces auditions –, j’ai interrogé tous les acteurs économiques sur l’accès au mécanisme ICS des PME. Tous ont dit : « On n’a pas

d’exemple aujourd’hui puisque le mécanisme ICS, dans le cadre du CETA, n’existe pas encore ».

Le Comité mixte du CETA a créé la possibilité d’une accessibilité renforcée pour les petites et moyennes entreprises. Cela n’existe pas encore puisque ce n’est pas mis en application et que c’est ce que l’on vote aujourd’hui. Je ne vais pas vous inventer des chiffres sortis de nulle part.

Ce que je lis, c’est qu’un mécanisme simplifié d’accès à cette juridiction a été créé pour les petites et moyennes entreprises. Donc, non, cela ne leur coûtera pas les pieds de la tête et ce sera accessible. Voilà un mot qui, je pense, est familier de votre langage.

(Réactions dans l’assemblée)

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je ne sais pas si M. Resinelli a voulu dire que j’ai un problème de vocabulaire – sinon, on peut en parler – parce qu’il a été particulièrement méprisant.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Pas du tout !

(Réactions dans l’assemblée)

M. Germain Mugemangango (PTB). – Sinon, il doit s’expliquer.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Laissez-moi...

M. le Président. – Nous sommes dans les répliques. Après deux incises, il me semble normal de laisser M. Resinelli clôturer son propos.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Le respect commence déjà par me laisser terminer mon propos.

(Réactions dans l’assemblée)

Quand je dis que l’accessibilité est un mot familier de votre langage, ce n’est pas du tout méprisant. C’est votre langage politique. Vous défendez l’accessibilité de plein de choses. Donc, c’est un mot que vous comprenez.

(Applaudissements et réactions dans l’assemblée)

Là, nous défendons justement l’accessibilité de ce mécanisme aux petites et moyennes entreprises.

Monsieur le Président, pour toutes ces raisons, et encore plus parce que je vois combien l’opposition est mal à l’aise et dérangée par ce que je dis, nous soutiendrons aujourd’hui ce traité CETA ainsi que sa ratification pleine et entière pour pouvoir le moderniser demain et réellement créer entre l’Union européenne et le Canada les meilleures synergies qui existent pour notre économie, nos agriculteurs et notre développement industriel.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le Gouvernement, par la voix du ministre-président, a repris son procédé rhétorique, encore utilisé lundi en commission, comme on lui en a fait la remarque, qui consiste à transformer – non pas à grossir, Monsieur Mugemangango – les critiques formulées pour ensuite les contredire et donc contredire ce qui n’a pas été dit.

Je cite : « L’ICS ne supprime pas le droit de réglementer » ou « L’ICS n’est pas obligatoire ». C’est exactement ce que j’ai dit à la tribune. Le problème n’est pas du tout qu’il ne soit pas obligatoire. Le problème est qu’il existe et qu’il permette d’attaquer les législations d’intérêt public dans des ordres juridiques qui ne sont pas les ordres ordinaires. Le problème n’est pas qu’il supprime le droit de réglementer ; c’était le débat il y a 10 ans. Le problème est qu’il menace le droit de réglementer. C’est exactement ce que j’ai dit. Ce procédé rhétorique n’est donc pas à la hauteur de ce débat.

Vous faites référence à des traités où un ICS a remplacé un mécanisme ISDS. Il est évident que ce sont des évolutions positives. Par exemple, dans le traité avec le Vietnam – vous l’avez cité en commission et vous ne l’avez pas redit explicitement ici, mais vous y avez fait allusion –, quand on remplace un ISDS par un ICS, il est évident que c’est une évolution positive. S’agissant du Canada, on ne remplace rien du tout puisque nous avons aujourd’hui des relations avec ce partenaire qui s’exercent sans mécanisme dérogatoire au droit commun.

Nous avons posé des questions sur l’impact sur les finances publiques qui revient comme un mantra du Gouvernement. Il n’y a eu aucune réponse. Ce n’est manifestement pas un enjeu qui compte lorsque nous sommes face à ce texte.

M. Resinelli nous explique que, le jour où le Canada évoluera vers un régime à la Trump, les mécanismes d’arbitrage seront là pour nous aider et que ce sera une garantie supplémentaire. Ce jour-là, votre garantie ne vaudra rien, et nous aurons d’autres problèmes. Si jamais le Canada devient un régime à la Trump, ce CETA sera absolument problématique, bien plus encore qu’aujourd’hui, puisque le partenaire sera alors, dans votre exemple, dans votre hypothèse – difficile à entendre, sans doute, pour les oreilles canadiennes –, un partenaire qui n’en sera plus un.

Le problème fondamental de cet écueil majeur de l’ICS, c’est qu’il reste un déséquilibre entre, d’une part, le droit des multinationales à disposer d’un mécanisme pour attaquer les États et les législations d’intérêt commun en dehors de l’ordre juridique ordinaire, et, d’autre part, les obligations en matière de respect des normes sociales et environnementales qui ne sont garanties par aucun mécanisme. Il n’y a aucune clause

exécutoire pour ces mécanismes. C’est donc clairement la difficulté.

On nous parle de crédibilité et de respect des engagements. Manifestement, il ne s’agit pas des engagements à l’égard des agriculteurs et des agricultrices. La DPR nous explique : « Le Gouvernement exigera des clauses miroirs dans les accords de libre-échange ». Cet engagement est déchiré.

Nous pourrions aussi, s’agissant de la crédibilité et du respect des engagements, nous questionner sur ceux de la Commission européenne quand elle avance sur le MERCOSUR contre le Parlement européen, non seulement parce qu’il ne s’est pas encore prononcé sur la ratification, mais en plus parce qu’il a saisi la Cour de justice de l’Union européenne d’une vérification du respect du droit européen et des traités pour ce traité très problématique.

J’en viens aux clauses sociales et environnementales ainsi qu’à la TSD *review*. Il n’y a eu aucune réponse et même aucune expression du Gouvernement. L’enjeu n’existe pas. C’est en soi absolument... Il n’y a pas de mot ! Si nous sommes tellement convaincus que cette TSD *review* doit être intégrée avant la ratification, c’est parce que, plus tard, c’est peut-être jamais. Qui peut mettre sa main à couper que prochainement, dans les mois et les années qui viennent, avant que ce texte ait des effets, cette clause sera mise en œuvre ? Personne, évidemment, parce que vous tenez trop à votre main. Plus tard, c’est peut-être jamais parce que l’on n’a aucune indication sur le calendrier des ratifications.

Quelles seront les configurations politiques dans tous les États qui doivent encore ratifier le CETA ? Quelles seront les configurations politiques au niveau de la Commission européenne et même du Canada ? Qui pense que l’alignement des planètes constaté aujourd’hui, où la Commission met un texte sur la table et où le Canada nous dit : Je suis ouvert, je suis enthousiaste et je suis même déçu que cela ne vienne pas », sera là demain ? Qui peut garantir cette configuration ? Personne, évidemment. C’est là qu’il y a ce rendez-vous avec l’histoire et la crainte que nous passions à côté.

Mme De Bue a dit : « Pour la capacité d’agir avant la ratification, WBI a repris l’argumentation de la Commission. ». C’est un fait qui n’a pas été notable pour moi, mais je peux reconnaître ce point. Cependant, challengeons les hypothèses. Qui a refusé que l’on entende des experts en droit, notamment des académiques et universitaires, pour examiner cette question ? C’est la majorité qui, après des auditions dont pourtant tout le monde reconnaissait à la fois l’intérêt et le caractère pluriel des expressions, a tiré l’échelle parce qu’il y avait sans doute des personnes qu’elle n’avait pas envie d’entendre. Cet expert proposé par la majorité puis retiré de la liste, vous avez entre-temps pu voir

qu'il avait écrit sur le sujet des choses que vous n'aviez pas envie d'entendre.

Vous avez évoqué, ce que je comprends profondément, la difficulté que représenterait un vote négatif sur la ratification. C'est bien la raison pour laquelle nous avons déposé une motion de procédure. C'est précisément, à côté du vote où vous cherchez à nous contraindre de voter non, parce que ce texte n'est pas encore au point et parce que le travail n'est pas fini, pour éviter ce signal que nous avons déposé cette motion. Vous avez l'occasion d'utiliser le temps que nous avons devant nous – des mois et peut-être des années vu le refus du Sénat français – pour pouvoir faire évoluer le dossier, ce qui signifie intégrer la TSD *review* dans le texte à travers les mécanismes qui le permettent et neutraliser les risques juridiques que ce mécanisme d'arbitrage continue à faire peser contre l'intérêt général.

En parenthèse, c'est AKT qui, en commission, disait qu'il n'y avait aucune attente de ce mécanisme. « Ce mécanisme est-il nécessaire pour vous ? », leur avons-nous demandé. « Non, cela fonctionne très bien dans le droit ordinaire », ont-ils répondu. « Le Canada a une tradition démocratique et un État de droit au moins au même standard que celui dans lequel nous vivons ».

Cela signifie aussi une stratégie volontariste par rapport aux clauses miroirs ; et même pour régler le cas des lentilles, Monsieur Resinelli. Une fois que nous disons que nous n'allons pas ratifier et que nous allons laisser un temps ouvert pour discuter et travailler avec la Commission, celle-ci peut régler ce problème. Vous avez indiqué qu'il y avait là une injustice que vous partagiez et que vous compreniez. Il y a donc la question de la volonté politique. Il s'agit de se demander si nous prenons une responsabilité par rapport à cette possibilité que nous avons ou si nous rendons les clés à quelqu'un qui nous a pourtant renvoyé la porte à la figure la dernière fois avec le MERCOSUR.

Il y a 10 ans, la Wallonie a joué un rôle important. On peut même dire qu'elle a marqué l'histoire ; en tout cas, pour ceux qui s'intéressent à ces enjeux. C'est d'ailleurs un temps où la majorité pouvait écouter l'opposition et même travailler en transcendant les clivages sur des enjeux fondamentaux.

(Réactions dans l'assemblée)

Aujourd'hui, la Wallonie s'apprête à abandonner, à se laisser endormir par la Commission et à capituler. Le cas échéant, ce sera un jour triste.

M. le Président. – Nous avons entendu toutes les interventions. Si les débats n'ont manifestement pas permis de rapprocher les points de vue, ils ont néanmoins été menés et approfondis, que ce soit en Commission chargée de questions européennes, en Commission des affaires générales ou aujourd'hui même en séance plénière.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

MOTION DE PROCÉDURE

M. le Président. – J'ai été saisi par M. Hazée d'une motion sollicitant un ajournement des votes sur les projets de décret n° 560 et 561, en application de l'article 89.1, 7°, du règlement.

La motion a été déposée sur le portail des parlementaires.

Vote par assis et levé

M. le Président. – Je vous propose de voter par assis et levé sur la demande d'ajournement.

Que ceux qui sont pour se lèvent.

Que ceux qui s'y opposent se lèvent.

En conclusion, la demande d'ajournement du vote est rejetée.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

**Projet de décret
portant assentiment à l'Accord économique et
commercial global (AECG) entre le Canada,
d'une part, et l'Union européenne et ses États
membres, d'autre part, fait à Bruxelles le
30 octobre 2016, et à son instrument
interprétatif commun
(Doc. 560 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2)
*(Suite)***

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 560 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 2 ?

Art. 2

Pas d'objection ?

L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**Projet de décret
portant assentiment, pour ce qui concerne les
matières dont l'exercice a été transféré par la
Communauté française à la Région wallonne, à
l'Accord économique et commercial global
(AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union
européenne et ses États membres, d'autre part,
fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son
instrument interprétatif commun
(Doc. 561 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2)**

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 561 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 et 3 ?

Art. 2 et 3

Pas d'objection ?

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret et sur les projets de motion.

**Projet de décret
instaurant un accès au point de contact central
tenu par la Banque nationale de Belgique pour
les fonctionnaires du Service public de Wallonie
Finances chargés du recouvrement des créances
fiscales
(Doc. 564 (2025-2026) N° 1 et 2)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret instaurant un accès au point de contact central tenu par la Banque nationale de Belgique pour les fonctionnaires du Service public de Wallonie Finances chargés du recouvrement des créances fiscales (Doc. 564 (2025-2026) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme De Bue sous le n° 564 (2025-2026) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je rassure chacun et chacune, je serai relativement bref, puisque le texte qui nous est soumis va dans le bon sens. Il permet en ce sens à la Wallonie de se doter d'un outil dont disposent déjà d'autres niveaux de pouvoir l'accès au point de contact central de la Banque nationale, afin de mieux recouvrer les créances fiscales qui sont dues à notre Région.

Pour nous, c'est donc une question d'efficacité, mais aussi de justice fiscale. La justice fiscale ne consiste pas seulement à voter des règles, elle suppose aussi que l'impôt légalement dû soit effectivement perçu. Chaque euro qui échappe au recouvrement est un euro qui manque pour financer nos services publics, nos politiques sociales et les missions essentielles de notre Région.

Nous soutenons l'objectif : permettre au SPW Finances d'agir plus rapidement, plus efficacement et de manière plus proportionnée, en ciblant les dossiers où le recouvrement est réellement possible.

Les débats en commission ont toutefois rappelé plusieurs points d'attention importants. Ainsi, il en est de l'accès qui doit rester strictement limité aux fonctionnaires chargés du recouvrement. Les consultations doivent être encadrées, traçables, proportionnées, et les garanties en matière de protection

des données doivent être effectives. M. le Ministre-Président a confirmé que l'accès ne concernera que le recouvrement des créances fiscales, qu'il interviendra après des démarches moins intrusives, sauf péril pour les droits du Trésor, et que des procédures seront mises en place pour encadrer l'usage du dispositif.

Vous l'aurez compris, notre groupe votera ce projet de décret. En effet, cet instrument, c'est réellement la justice fiscale, l'efficacité du recouvrement et l'intérêt général dans le respect strict des garanties démocratiques de la protection du citoyen.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre-Président, notre collègue l'a dit, le texte que nous analysons aujourd'hui va permettre à la Wallonie de mieux recouvrir cette taxe régionale, d'augmenter ses recettes grâce à une meilleure perception des revenus et de travailler de manière plus efficace grâce à un accès ciblé et encadré au point de contact central tenu par la Banque nationale de Belgique pour les receveurs du département « Perception et recouvrement » du SPW Finances, comme c'est déjà le cas au Fédéral, en Flandre et à Bruxelles.

L'accès au PCC de la Banque nationale de Belgique concernera les accès aux comptes bancaires, les comptes titres, les comptes en cryptoactifs, mais aussi à d'autres contrats financiers, tels que les contrats d'assurance, les contrats de gestion ou les locations de coffres-forts.

Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, la lutte contre de potentielles fraudes pourrait être mise à néant grâce à cet accès global, tout en garantissant le respect de la législation en matière de traitement des données. Cela permettra à coup sûr d'améliorer l'efficacité du SPW en permettant au receveur de concentrer leurs efforts sur les dossiers réellement productifs, évitant ainsi de travailler à perte sur des recouvrements qui n'offrent que peu de perspectives.

Ce décret est un signe d'efficacité, puisque le recouvrement sera plus rapide, plus proportionné et moins coûteux pour le SPW, l'administration ayant évalué les gains potentiels pour cette année à 5 millions d'euros.

Ce texte offre donc une réponse à certaines critiques que j'ai pu entendre ce lundi lors de l'examen de l'exposé général comme quoi ce Gouvernement ne cherche qu'à travailler sur ses dépenses et non sur ses recettes. Voici une réponse concrète, et ce sera un levier majeur d'efficacité nécessaire, permettant de vérifier rapidement la solvabilité des redevables lors des plans de paiement, d'identifier les comptes utiles pour ces saisies-arrêts, de prévenir toute manœuvre d'insolvabilité organisée en luttant contre les tentatives de fraude.

Une adaptation de l'arrêté royal du 7 avril 2019 devra être réalisée afin de permettre au SPW d'avoir accès au PCC. Cela ne devrait pas attendre, puisque des contrats informels ont déjà été entrepris avec le Fédéral afin de ne pas perdre du temps. Cependant, l'adoption de ce projet de décret est un prérequis à toute adaptation légale fédérale et nous ne constituerons pas un obstacle à cette procédure et soutiendrons ce projet de texte.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre position en commission sur ce projet de décret relatif à l'accès au point de contact central de la Banque nationale de Belgique pour les fonctionnaires du SPW Finances chargés du recouvrement fiscal. Je veux d'abord le redire clairement : pour le PTB, il n'y a pas d'opposition de principe à ce que l'administration dispose d'outils efficaces pour récupérer l'argent public.

Quand des taxes sont dues, elles doivent être payées et il n'est pas acceptable que certains redevables puissent organiser leur insolvabilité ou échapper plus facilement au recouvrement parce qu'ils disposent de moyens financiers ou juridiques importants. Sur l'objectif général, nous comprenons la logique du texte, mais nous ne pouvons pas donner un chèque en blanc dès lors qu'il s'agit d'ouvrir l'accès à des données financières sensibles. Ce type d'outil pose des questions importantes de justice fiscale, de proportionnalité et de protection de la vie privée.

Notre préoccupation principale est simple : contre qui cet outil sera-t-il réellement utilisé ? Nous ne voulons pas qu'un dispositif présenté au nom de l'efficacité serve d'abord à accélérer le recouvrement contre des ménages en difficulté, de petits indépendants ou des personnes déjà fragilisées, pendant que les dossiers plus complexes, les situations d'insolvabilité organisée ou les contribuables disposant de moyens importants resteraient plus difficiles à poursuivre. Un outil de recouvrement doit servir la justice fiscale. Il ne doit pas renforcer l'idée que l'administration est rapide et dure avec les petits, mais lente ou impuissante face aux plus puissants.

Nous avons également posé plusieurs questions sur les garanties concrètes, la traçabilité des consultations, le contrôle interne, les sanctions en cas d'abus, la formation des agents, la limitation stricte de l'usage des données et la durée de conservation. Sur ces points, les réponses apportées ne lèvent pas toutes nos interrogations.

C'est la même chose sur les moyens humains. Donner un accès informatique supplémentaire peut être utile, mais cela ne remplace pas des agents en nombre suffisant, des compétences, du temps d'enquête et une

stratégie claire de recouvrement. Sans cela, le risque est de créer un outil potentiellement intrusif, sans garanties suffisantes qu'il sera utilisé là où il est le plus nécessaire. Nous avons entendu les réponses du ministre-président. Nous avons bien noté que l'accès serait limité au recouvrement et non au contrôle fiscal. Nous avons également entendu que l'objectif serait de mieux cibler les dossiers où un recouvrement est réellement possible, mais des zones d'ombre demeurent – pas de seuil clair, pas de critères de proportionnalité suffisamment précis, pas de garanties détaillées sur l'évaluation démocratique du dispositif et pas encore de réponses suffisamment concrètes sur les moyens humains.

C'est pour cette raison que notre groupe s'abstiendra. Cette abstention n'est pas une opposition au principe d'un recouvrement fiscal plus efficace. Au contraire, nous voulons que l'argent public dû soit effectivement récupéré, mais nous voulons aussi que cela se fasse avec des garanties suffisantes, dans une logique de justice fiscale, de protection des citoyens et de transparence démocratique. En l'état, les doutes que nous avons exprimés en commission ne sont pas entièrement levés. C'est pourquoi nous ne voterons pas contre ce texte, mais nous ne pouvons pas non plus lui apporter notre soutien plein et entier.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Chers collègues, le projet de décret que nous examinons actuellement va clairement dans le bon sens. En permettant à la Région d'accéder à des informations utiles, à une meilleure perception des recettes, ce texte donnera à l'administration des outils plus adaptés pour assurer le recouvrement des montants dus. Cet accès permettra non seulement de mettre en place une méthode de recouvrement plus rapide, plus proportionnée et moins coûteuse, tant pour l'administration que pour le redevable, mais aussi de limiter le nombre de créances irrécouvrables. Il favorisera, dès lors, une augmentation du taux de perception.

Au-delà de l'aspect technique et budgétaire, ce projet de décret traduit surtout une exigence de justice et d'égalité devant l'impôt. Chaque citoyen doit être traité de la même manière et chacun doit contribuer équitablement au financement des politiques publiques. Renforcer notre taux de perception, c'est à la fois augmenter les recettes de la Région et renforcer la justice fiscale.

Par ailleurs, ce texte permet enfin à notre Région de s'aligner sur les pratiques déjà en vigueur dans les deux autres Régions, ainsi qu'au niveau fédéral. Il était important d'assurer cette cohérence entre les différents niveaux de pouvoir de notre État.

Enfin, l'impact budgétaire attendu est significatif, puisque ce mécanisme permettra de récupérer au minimum 5 millions d'euros en année pleine. C'est pour toutes ces raisons que nous soutiendrons ce texte.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Chers collègues, pour nous, cet accès des fonctionnaires du SPW Finances au Point de contact central des comptes et contrats financiers, géré par la Banque nationale de Belgique, doit être un moyen d'efficacité accrue dans les deux sens. Cela doit permettre de recouvrer mieux et plus rapidement chez les débiteurs récalcitrants qui pourtant ont les moyens de s'acquitter de leurs dettes et de leurs dus, mais il doit aussi permettre de constater plus vite qu'un débiteur manque réellement de possibilités de paiement, et d'éviter ainsi tout acharnement inutile et chronophage. Ceci devrait également faciliter les propositions de solutions adaptées à ces débiteurs.

Cet accès devrait donc permettre à la Région de disposer d'une méthode de recouvrement plus rapide, plus proportionnée et moins coûteuse. Les conséquences devraient être une limitation de créances irrécouvrables et une augmentation du taux de perception, ceci aussi grâce au déploiement des ressources humaines sur des dossiers réellement productifs. En bref, l'objectif est d'augmenter les recettes et de gagner en efficience en évitant que les agents travaillent à perte sur le recouvrement sans perspective.

Cet accès au PCC est un accès « normal » pour tout receveur actif dans le recouvrement, donc aussi ceux de la Région wallonne. D'ailleurs, comme on l'a expliqué en commission, cet accès est déjà réglé pour la Flandre, la Région bruxelloise et bien sûr pour le SPF – fédéral, donc – Finances.

La réglementation de cet accès sur les informations dont elle dispose respecterait également la réglementation sur la protection des données, ce qui pour nous est évidemment un aspect essentiel. On continue par contre à s'interroger sur le délai de conservation des données extrêmement long, soit 10 ans à partir de l'expiration de tous les délais de recours. On nous a répondu que c'était le délai le plus classique. Dont acte.

Enfin, on peut aussi regretter que notre complexité institutionnelle fait que ce décret n'est qu'une première étape avant que notre administration puisse effectivement passer au recouvrement en ayant vraiment accès au PCC. Il faut encore que l'État fédéral modifie un arrêté. Il faut encore négocier un protocole d'accord entre les administrations. On a demandé dans quel délai on pourrait compter là-dessus. On n'a pas pu avoir de délai concret, ce qui fait par contre aussi, avec ce que je viens d'entendre, que j'ai de drôles de doutes que l'on percevra 5 millions d'euros de plus encore cette année.

J'ai quand même des doutes sur les recettes de cette année.

Chers collègues, vous avez certainement deviné en m'écoutant que notre groupe soutiendra ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, j'ai le plaisir de vous présenter ce projet de décret qui met en œuvre une décision qui avait été prise lors du budget initial 2026. Cette décision nécessitait un avis de l'Autorité de protection des données et impliquait donc de ne pas pouvoir inclure celui-ci dans le cadre du décret-programme. C'est pour cela qu'un décret à part a bien été mis en place.

La volonté est d'améliorer la perception et le recouvrement des créances fiscales par l'octroi aux receveurs du SPW Finances de l'accès aux données PCC. Cela constituera un levier majeur d'efficacité pour se concentrer sur les dossiers significatifs et réellement porteurs de résultats, comme j'ai pu l'exprimer lors de la commission.

Cela va également mener à une limitation des créances irrécouvrables, ainsi qu'à une augmentation du taux de perception grâce à un déploiement des ressources humaines sur les dossiers réellement productifs et porteurs. Bref, l'objectif est d'augmenter les recettes et gagner en efficience, en évitant que des agents travaillent à perte sur des recouvrements sans perspective. Une analyse d'impact de l'opérationnalisation de l'accès au PCC pour les receveurs fiscaux a été demandée au SPW Finances en 2025, mais celui-ci exposait qu'une estimation précise était impossible. Néanmoins, il précisait pouvoir tabler, comme cela a été dit précédemment, sur un ordre de grandeur de l'ordre d'au minimum 5 millions d'euros, le développement en cours des applicatifs informatiques et le recours plus systématique aux saisies bancaires via les informations du PCC allant mécaniquement accroître ce montant les années suivantes.

L'impact pour l'année 2026 dépendra cependant de l'entrée en vigueur de la mesure, qui est prévue 10 jours après sa publication au *Moniteur belge*, mais pas que de cela. En effet, il importe de préciser, et je l'ai dit également en commission, qu'il s'agit de la première étape de cet accès. Il conviendra de demander à l'État fédéral la modification de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 7 avril 2019, désignant les organisations centralisatrices et les points de contact unique au regard du point de contact central des comptes et contrats financiers, ainsi que d'établir un protocole administratif entre les deux administrations concernées.

Des contacts informels ont bien évidemment déjà été pris sur le sujet afin de ne pas perdre de temps. L'adoption du présent texte est un prérequis à toute adaptation légale fédérale. Le courrier officiel de demande vers mon homologue fédéral est prêt et j'espère pouvoir lui communiquer dès demain matin.

M. le Président. – M. Collignon, Mme Mauel, MM. Mugemangango, Resinelli et Mockel ne souhaitent pas répliquer.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret instaurant un accès au point de contact central tenu par la Banque nationale de Belgique pour les fonctionnaires du Service public de Wallonie Finances chargés du recouvrement des créances fiscales (Doc. 564 (2025-2026) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 2 ?

Art. 2

Pas d'objection ?

L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme et le Code wallon du patrimoine afin d'assurer leur conformité au nouveau Code pénal (Doc. 565 (2025-2026) N° 1 à 3)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme et le Code wallon du patrimoine afin d'assurer leur conformité au nouveau Code pénal (Doc. 565 (2025-2026) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission du tourisme et du patrimoine.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Gysen sous le n° 565 (2025-2026) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Madame la Ministre, le texte qui nous est soumis aujourd'hui poursuit un objectif nécessaire : assurer la conformité du Code wallon du tourisme et du Code wallon du patrimoine avec la nouvelle architecture du Code pénal. Il s'agit d'un travail essentiellement technique, mais indispensable. La sécurité juridique est une condition essentielle, tant pour les opérateurs touristiques que pour les acteurs qui œuvrent à la préservation de notre patrimoine.

Notre groupe partage l'objectif de maintenir des sanctions proportionnées et adaptées à la réalité du terrain. L'objectif d'un régime de sanctions n'est pas de pénaliser aveuglément, mais bien de garantir le respect des règles communes, dans l'intérêt de toutes et tous : les visiteurs, les professionnels du secteur du tourisme, les propriétaires d'un bien classé, mais aussi celles et ceux qui respectent déjà leurs obligations. Cela suppose que les services chargés du contrôle disposent des moyens humains nécessaires. La mise en place d'une cellule « Infractions-sanctions » au sein de Tourisme Wallonie va dans ce sens.

Actuellement, vous évoquez le recrutement d'un seul agent, mais cette démarche devra être accompagnée des effectifs suffisants pour remplir pleinement ses missions, car, sans agents en nombre suffisant pour informer, accompagner, contrôler et, lorsque cela s'avère nécessaire, constater les infractions, le risque est de créer un décalage entre l'ambition affichée dans nos textes et la réalité vécue sur le terrain. Notre groupe restera donc particulièrement attentif à la mise en œuvre concrète de ce dispositif et aux moyens qui seront effectivement accordés à Wallonie Tourisme et à l'AWaP.

Sur la base des éléments apportés lors de nos travaux, le groupe PS soutiendra ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Chers collègues, le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui poursuit un objectif simple, mais indispensable : assurer la conformité du Code wallon du tourisme et du Code wallon du patrimoine avec le nouveau Code pénal, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre prochain. Il s'agit

d'un texte essentiellement technique, mais nécessaire, afin de garantir la sécurité juridique des opérateurs concernés et d'éviter toute incohérence dans une application de nos législations.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner en commission, ce texte traduit un important travail d'adaptation législative. La mise en conformité de nos codes avec le nouveau code pénal constitue un exercice complexe qui nécessite de concilier sécurité juridique, cohérence des textes et respect des équilibres propres aux législations concernées.

Nous constatons également que les observations formulées par le Conseil d'État ont été prises en compte, ce qui contribue à renforcer la solidité juridique du dispositif.

Par ailleurs, le maintien d'un régime de sanctions proportionnées mérite d'être souligné. Il respecte la philosophie initiale des codes modifiés tout en assurant leur compatibilité avec le nouveau cadre pénal fédéral.

Enfin, parlons des amendements. Un amendement a été adopté en commission. Il permet de corriger utilement une référence devenue obsolète à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal. Un second amendement est déposé par la majorité après approbation du rapport. Il permettra de reporter l'entrée en vigueur de certaines dispositions relatives à la certification des offices du tourisme afin de tenir compte des réflexions actuellement menées sur l'évolution de l'organisation touristique wallonne. Cette mesure apporte de la cohérence dans la mise en œuvre de la réforme et laisse le temps nécessaire à la clarification du cadre futur.

Le groupe MR soutiendra dès lors ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, chers collègues, le projet de décret soumis aujourd'hui à notre examen vise à adapter les Codes wallons du tourisme et du patrimoine au nouveau Code pénal, dont l'entrée en vigueur est prévue en septembre prochain.

Il s'agit d'un travail à la fois technique et indispensable, car il vise à garantir la cohérence, la sécurité juridique et la pleine effectivité de nos dispositifs décrets.

S'agissant plus particulièrement du Code wallon du tourisme, nous pouvons souligner l'approche équilibrée retenue en matière de sanctions. Lorsque des adaptations ont dû être apportées, le choix a été fait de privilégier une logique proportionnée en donnant la priorité aux amendes plutôt qu'aux peines d'emprisonnement pour des infractions ne justifiant pas nécessairement une réponse pénale lourde. Les

infractions visées concernent notamment l'usage non autorisé d'une dénomination protégée, l'exploitation d'un hébergement touristique sans enregistrement, l'absence d'attestation de sécurité incendie ou encore les entraves aux contrôles.

Ces adaptations n'enlèvent évidemment rien à la nécessité de respecter les obligations décrétales, lesquelles contribuent directement à la qualité de l'offre touristique, à la sécurité des visiteurs ainsi qu'au maintien d'une concurrence loyale entre les opérateurs du secteur.

Lors de l'examen du texte en commission, nous avons déposé un amendement de nature technique, adopté à l'unanimité et visant à corriger un oubli et à actualiser les références figurant à l'article D.III.16 du Code wallon du tourisme, afin de les aligner sur les infractions prévues par le nouveau Code pénal. Aujourd'hui, mon groupe souhaite soumettre à votre approbation un nouvel amendement, de fond cette fois, visant à modifier le décret du 8 février 2024 remplaçant le Code wallon du tourisme et portant des dispositions diverses.

Cet amendement a pour objet de prolonger, jusqu'au 1^{er} juillet 2027, le délai dans lequel tous les offices du tourisme doivent introduire une demande de certification afin de continuer à bénéficier des subventions régionales dans le cadre du nouveau régime. À l'heure actuelle, les dispositions en vigueur fixent ce délai au 30 juin 2026, avec une dérogation d'un an supplémentaire pour les communes disposant de plusieurs organismes touristiques sur leur territoire. Cette proposition fait suite à la réponse que vous m'avez apportée, Madame la Ministre, lors de notre échange en commission il y a 15 jours. Vous indiquiez alors que 94 dossiers de demande de certification avaient été introduits auprès de Tourisme Wallonie et que seuls 45 avaient, à ce stade, abouti à l'octroi d'une certification. Par ailleurs, certaines structures n'avaient pas encore introduit de dossier.

Au-delà de ces chiffres, il y a surtout des réalités de terrain qu'il nous faut pleinement entendre. En effet, de nombreuses difficultés sont rencontrées par les acteurs locaux pour s'adapter aux exigences d'un nouveau Code wallon du tourisme, entré en vigueur il y a un an. Je pense notamment à la suppression des syndicats d'initiative, à l'obligation de garantir un accueil assuré par du personnel qualifié pendant un minimum de 100 jours par an aux exigences en matière d'infrastructures ou encore à la nécessité de développer des partenariats. Si le principe d'un nombre minimal de jours d'ouverture n'est pas nouveau, les conditions de sa mise en œuvre, en revanche, ont profondément évolué.

Les maisons du tourisme, qui disposaient de personnel qualifié, n'assurent plus cette mission, ce qui reporte une part significative de la responsabilité sur les offices du tourisme. À cela s'ajoutent les contraintes

budgétaires, humaines et organisationnelles des autorités locales qui doivent assumer ces nouvelles obligations. La situation est d'autant plus délicate que, pour les petites communes, les petites structures, perdre une certification faute de pouvoir se conformer aux exigences dans les délais fragilise directement le modèle de ces structures. Ce sont in fine les dynamiques touristiques locales qui s'en trouvent affaiblies.

À ces difficultés s'ajoute un élément supplémentaire : la révision du Code du tourisme que vous avez annoncée en février dernier. Celle-ci intervient dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires fortes : la réforme des APE, l'évolution des attentes des visiteurs, le développement d'outils numériques et la recomposition du rôle des acteurs touristiques. Cette réforme comprend notamment un volet consacré à l'évolution du paysage des organismes touristiques et en particulier au rôle des maisons du tourisme. Elle est donc susceptible d'avoir un impact sur l'organisation de l'accueil touristique.

Vous l'avez indiqué, Madame la Ministre, ce travail devrait être finalisé au cours du premier semestre 2027 pour une mise en œuvre dès le début de l'année 2028. Dans ces conditions, force est de constater que le contexte actuel, entre difficultés opérationnelles et réformes annoncées, ne constitue pas un cadre propice pour que les structures qui ne l'ont pas encore fait puissent poser sereinement des choix déterminants en matière d'accueil touristique. La prolongation du délai pour l'introduction des demandes de certification au 1^{er} juillet 2027 pour l'ensemble des offices du tourisme permettra à la fois de sécuriser les structures qui ont déjà obtenu leur nouvelle certification, mais aussi de tenir compte des réalités de terrain et de ne pas pénaliser celles qui n'ont pas encore pu le faire.

Elle offrira également la possibilité à ces dernières de mener une réflexion en ayant une meilleure visibilité quant aux orientations futures du paysage touristique. À travers cet amendement, il ne s'agit nullement de remettre en cause les ambitions du nouveau code. Qu'il s'agisse de la structuration de l'offre ou de la professionnalisation de l'accueil touristique, il s'agit tout simplement de garantir une mise en œuvre crédible, soutenable et cohérente avec la réforme en cours. Je vous invite dès lors à soutenir cet amendement.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames et Messieurs les Députés, le texte qui vous est soumis aujourd'hui s'inscrit dans une démarche de responsabilité, de cohérence et de sécurité juridique. Avec l'adoption du nouveau Code pénal, c'est l'ensemble de notre ordonnancement juridique qui doit être mis en cohérence. Les législations wallonnes qui comportent encore des incriminations, des sanctions ou

des renvois fondés sur l'ancienne architecture pénale doivent elles aussi être adaptées. C'est précisément l'objet du présent projet de décret examiné aujourd'hui.

Ce projet ne constitue pas une réforme de fond des politiques du tourisme ou du patrimoine. Il s'agit avant tout d'un travail de mise à jour indispensable pour garantir la continuité, la lisibilité, mais surtout l'effectivité de notre droit. Notre responsabilité est simple : veiller à ce que les règles adoptées par la Wallonie demeurent applicables, compréhensibles et juridiquement solides dans le nouveau cadre pénal. À défaut, nous laisserions subsister de l'incertitude là où les acteurs de terrain ont justement besoin de clarté et de stabilité, mais aussi de prévisibilité.

Le projet poursuit ainsi une ambition claire : préserver les grands équilibres de nos codes, tout en assurant leur pleine compatibilité avec le nouveau droit pénal. Il le fait dans un esprit de proportion, dans un esprit de cohérence et de simplification. Proportion parce qu'il s'agit de maintenir des mécanismes de sanction adaptés à la réalité des secteurs concernés. Cohérence parce que notre droit ne peut rester construit sur des références devenues obsolètes. Simplification, enfin, parce qu'une norme claire est une norme plus juste, plus lisible et plus efficace.

Par rapport à votre remarque liée à la taille des équipes, Madame Muratore, je vous rejoins pleinement, mais, comme évoqué en commission, le premier des jobs de nos administrations est à présent de mener un travail de sensibilisation et d'accompagnement. Je vous rappelle l'entrée en vigueur récente du Code du patrimoine, mais également du Code du tourisme. Par rapport au Code du patrimoine, je vous rappelle aussi, comme cela avait été évoqué en commission, qu'il existe tout un arsenal de mesures alternatives par rapport aux sanctions qui font l'objet du présent texte.

Mesdames et Messieurs les Députés, à travers ce projet, le Gouvernement a fait un choix de rigueur juridique, mais aussi de bonne gouvernance. Il veille à anticiper l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal et à faire en sorte que le droit wallon soit prêt, en temps utile, à s'y articuler pleinement. C'est un travail de cohérence, de sécurisation et c'est plus largement un travail de responsabilité institutionnelle. Je vous invite dès lors à soutenir ce projet de décret. Je vous remercie pour votre attention.

En ce qui concerne le nouvel amendement déposé par la majorité, le contexte dans lequel le précédent cadre a été conçu a profondément évolué. Les opérateurs locaux doivent aujourd'hui composer avec des contraintes budgétaires accrues : la transformation des attentes des visiteurs, la montée en puissance des outils numériques ainsi qu'une recomposition progressive des rôles entre les différents acteurs touristiques. En parallèle, l'évolution des missions des maisons du tourisme modifie les équilibres attendus

avec les offices de tourisme. Or, cette évolution intervient alors que tous les opérateurs ne disposent pas encore de la visibilité, du temps ou des moyens nécessaires pour adapter pleinement leur organisation.

Dès lors, je soutiens la proposition de prévoir un timing complémentaire pour la certification des offices de tourisme. Ce délai doit permettre d'inscrire la mise en conformité dans un cadre stabilisé, en cohérence avec l'évolution en cours du paysage touristique wallon, et d'offrir aux opérateurs la lisibilité nécessaire pour adapter utilement leurs missions, leur positionnement, mais aussi leur organisation. Cette temporalité ne constitue pas un recul ; au contraire, elle est la condition d'une réforme lisible, progressive et pleinement opérationnelle à l'échelle de notre territoire wallon.

M. le Président. – Mmes Muratore, Bluge et Desalle ne souhaitent pas répliquer.

Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par Mme Desalle, M. Chintinne, Mme Gysen et M. Soupart (Doc. 565 (2025-2026) N° 4 – amendements n° 1 à 3).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme et le Code wallon du patrimoine afin d'assurer leur conformité au nouveau Code pénal (Doc. 565 (2025-2026) N° 1 à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 18 ?

Art. 2 à 18

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 18 sont adoptés.

Un amendement visant à insérer un chapitre 1^{er}/1 a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Desalle, M. Chintinne, Mme Gysen et M. Soupart (Doc. 565 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 1).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Un amendement visant à insérer un article 18/1 a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Desalle, M. Chintinne, Mme Gysen et M. Soupart (Doc. 565 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 2).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Un amendement visant à insérer un article 18/2 a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Desalle, M. Chintinne, Mme Gysen et M. Soupart (Doc. 565 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 3).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 19.

Art. 19

Pas d'objection ?

L'article 19 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 20 à 23 ?

Art. 20 à 23

Pas d'objection ?

Les articles 20 à 23 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur les amendements et l'ensemble du projet de décret.

Proposition de résolution visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin, déposée par Mmes Bluge, Goffinet, Mauel, MM. de Wasseige, Dewez et J.-P. Bastin (Doc. 568 (2025-2026) N° 1 à 4)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin, déposée par Mmes Bluge, Goffinet, Mauel, MM. de Wasseige, Dewez et J.-P. Bastin (Doc. 568 (2025-2026) N° 1 à 4).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mmes Mauel et De Rodder sous le n° 568 (2025-2026) N° 4 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, chers collègues, en 2015, le LIGO apportait la confirmation scientifique et expérimentale de l'existence des ondes gravitationnelles, près d'un siècle après qu'Albert Einstein en eut prédit l'existence dans sa théorie de la relativité générale.

Cette découverte majeure a ouvert une nouvelle ère pour l'astronomie et notre compréhension de l'univers. Elle a permis de compléter les modes d'observation traditionnels et d'accéder à des phénomènes jusque-là invisibles, ouvrant la voie à des avancées scientifiques fondamentales.

Dans cette dynamique, la communauté scientifique internationale s'est engagée dans le développement d'une nouvelle génération de détecteurs d'ondes gravitationnelles. Le projet de télescope Einstein constitue aujourd'hui l'une des infrastructures scientifiques les plus ambitieuses au monde dans ce domaine. Cependant, au-delà de sa dimension scientifique, ce projet représente également une opportunité exceptionnelle en matière de développement économique, technologique et industriel. Les retombées potentielles en matière d'innovation, d'emplois et d'emplois qualifiés, de transfert technologique et d'attractivité territoriale sont considérables.

Encore faut-il disposer d'un site répondant aux exigences techniques extrêmement strictes qu'impose une telle infrastructure. Le télescope Einstein devra être implanté à environ 250 mètres sous terre, dans un environnement géologique stable, capable de limiter les perturbations sismiques et les nuisances vibratoires. Or, l'Euregio Meuse-Rhin, territoire transfrontalier réunissant la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, présente précisément ces caractéristiques exceptionnelles. Une part substantielle de cette zone se situe en Région wallonne et, selon les scénarios actuellement étudiés, près de 80 % de l'infrastructure pourrait être localisée dans notre sous-sol.

La Wallonie est donc appelée à jouer un rôle central dans la concrétisation de cette ambition scientifique européenne. C'est tout le sens de la proposition de résolution qui vous est soumise aujourd'hui : affirmer le soutien de la Wallonie à la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin pour accueillir le télescope Einstein et renforcer encore la mobilisation collective autour de ce projet stratégique.

Je tiens d'ailleurs à souligner que ce texte a été adopté à l'unanimité par la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation lors de la séance du 2 juin dernier. Cette unanimité démontre que nous sommes ici

face à un projet qui dépasse largement les clivages politiques et qui rassemble autour d'une vision commune de l'avenir de notre Région.

Depuis l'examen du texte en commission, plusieurs développements importants sont venus conforter encore davantage la pertinence de notre démarche. Tout d'abord, le Gouvernement wallon a adopté début juin, en deuxième lecture, un projet d'arrêté reconnaissant le télescope Einstein comme un projet stratégique au sens du Code du développement territorial. Cette reconnaissance n'est pas anodine : elle consacre officiellement le caractère transrégional et international de cette infrastructure de recherche et d'innovation. Elle traduit également la volonté de la Wallonie d'anticiper les besoins, de sécuriser les procédures et de créer les conditions favorables à l'aboutissement du projet. C'est un signal fort adressé à nos partenaires européens comme à la communauté scientifique internationale.

Le texte poursuit actuellement son parcours. Ensuite, le Parlement du Benelux a adopté, le 12 juin dernier, soit il y a quelques jours, à l'unanimité des membres présents, à l'unanimité des groupes politiques présents, une recommandation soutenant explicitement l'implantation du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin et soulignant son importance essentielle pour la position scientifique de l'Europe dans la compétitivité internationale. Cette décision témoigne de la cohérence croissante des soutiens institutionnels dont bénéficie cette candidature.

Après les initiatives prises au niveau fédéral, au niveau flamand, au sein de la Grande Région et dans les différents partenariats transfrontaliers, c'est désormais l'ensemble de l'espace du Benelux qui affirme sa confiance en ce projet. Ce soutien s'inscrit pleinement dans les objectifs européens de souveraineté technologique, de réindustrialisation et de compétitivité, tels qu'ils ont notamment été mis en avant dans le rapport Draghi. Investir dans le télescope Einstein, c'est investir dans la science, mais aussi dans l'économie de demain. C'est permettre à la Wallonie de se positionner durablement comme un pôle d'excellence dans les technologies de pointe. C'est créer des opportunités pour nos universités, nos centres de recherche, nos entreprises et nos travailleurs. C'est renforcer notre place au cœur de grands projets scientifiques européens.

Je voudrais également rappeler l'importance de la *task force* wallonne, mise en place le 3 juillet 2025, structurée autour de six axes stratégiques : la communication et les relations avec les parties prenantes, l'excellence scientifique, l'aménagement territorial et la logistique, la valorisation économique, la stratégie financière ainsi que la diplomatie scientifique. Cette mobilisation démontre que la Wallonie ne se contente pas d'exprimer son intérêt pour le projet. Elle se donne concrètement les moyens de renforcer la crédibilité et la compétitivité de la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin.

C'est pourquoi notre proposition de résolution invite notamment le Gouvernement à poursuivre et à renforcer son engagement politique aux côtés de nos partenaires belges, allemands et néerlandais, à consolider la place de la Wallonie comme pôle d'excellence scientifique et technologique, à favoriser davantage encore l'implication des entreprises wallonnes dans le projet, notamment par la création d'un point de contact dédié, et à poursuivre un travail de lobbying actif afin de maximiser les chances de sélection de l'Euregio Meuse-Rhin face aux candidatures concurrentes.

Chers collègues, nous avons aujourd'hui l'occasion d'adresser un message clair : la Wallonie croit en la science, en l'innovation et en sa capacité à participer aux grands projets qui façonnent l'Europe de demain. J'espère dès lors que cette assemblée pourra à son tour apporter le soutien le plus large possible à cette proposition de résolution. Le télescope Einstein représente une opportunité historique, scientifique, économique, technologique et stratégique pour l'Euregio Meuse-Rhin, mais surtout pour la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Chers collègues, notre groupe soutiendra cette résolution parce qu'il ne s'agit ni d'un simple projet scientifique ni d'un symbole technologique parmi d'autres. Il s'agit d'un projet européen majeur pour la Wallonie, susceptible de la placer au cœur d'une infrastructure de recherche de tout premier plan. Le télescope Einstein permettra de franchir une nouvelle étape dans l'observation des ondes gravitationnelles et dans la compréhension de l'univers, mais son intérêt ne se limite pas à la recherche fondamentale.

Ce projet est aussi un levier industriel, technologique, économique et territorial. Près de 80 % de l'infrastructure pourrait être située dans le sous-sol wallon, principalement dans la belle province de Liège. Cela donne à la Wallonie une responsabilité particulière. Notre Région ne peut pas être simplement le lieu d'accueil du projet, le sous-sol disponible ou le décor d'une candidature européenne. Elle doit en être un acteur central. C'est là l'enjeu politique pour nous. Si la Wallonie accueille une part déterminante de l'infrastructure, elle doit bénéficier d'une part réelle des retombées en matière d'emplois qualifiés, mais aussi en matière de formations, de contrats pour nos entreprises et nos PME, de partenariats avec nos universités et nos centres de recherche, mais aussi de rayonnement international.

C'est pourquoi nous insistons sur ces trois éléments. Tout d'abord, il est nécessaire d'avoir une stratégie wallonne forte, coordonnée avec les partenaires belges, néerlandais et allemands, mais aussi une participation attentive aux intérêts propres de la Wallonie.

Ensuite, l'implication concrète des entreprises wallonnes. Le projet peut mobiliser l'optique de précision, la cryogénie, les technologies du vide, le génie civil, le numérique ou encore les matériaux avancés. Nos PME peuvent et doivent être informées, accompagnées et positionnées à temps.

Enfin, l'Association des communes et des citoyens concernés. Même si le projet est largement souterrain, ses effets territoriaux sont, eux, bien réels : mobilité, chantier, permis, énergie, environnement, logistique. Ce projet, d'une ampleur incroyable, doit se construire en concertation et avec les territoires concernés. Soutenir le télescope Einstein, c'est faire le choix d'une Wallonie qui prend sa place dans les grandes dynamiques scientifiques et industrielles européennes. C'est faire le choix de la recherche, de l'innovation et de l'emploi à venir.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Il y a une petite conversation entre les parlementaires en chemin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – C'était positif, Monsieur le Président, je disais à Mme De Rodder qu'elle m'avait convaincue.

Madame la Ministre, chers collègues, je me joins aux propos de ma collègue Dorothee De Rodder, qui a parfaitement illustré la position du PS, et je voulais simplement y apporter un appui et une sensibilité verviétoise, puisque ce projet s'implantera notamment en région verviétoise. C'est important pour moi, car c'est un projet qui a toujours reçu l'appui de l'ensemble des forces politiques à Verviers et aussi de l'ensemble du monde industriel verviétois. C'est important de le dire puisque, malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

Le télescope Einstein n'est pas un projet lointain ou abstrait, il concerne directement notre territoire. Il va s'installer, comme je l'ai dit, majoritairement sur celui-ci, dans la zone dite des Trois Frontières. Nous avons déjà souligné à de multiples reprises que pour notre région, c'est une opportunité majeure : une opportunité scientifique, mais aussi une opportunité économique, industrielle, universitaire et territoriale.

Chers collègues, la région verviétoise connaît bien des défis de reconversion et de redéploiement économique et industriel, et cela depuis, malheureusement, la fin de l'entreprise et de l'industrie textile. On cherche aujourd'hui un redéploiement : le télescope Einstein peut contribuer à écrire une nouvelle page tournée vers la science, vers l'innovation, vers l'avenir. Il peut contribuer à un nouveau souffle à notre arrondissement. Ce projet peut créer de l'activité, mobiliser nos entreprises, renforcer les liens avec les universités et les centres de recherche et offrir des perspectives aux jeunes dans les métiers scientifiques et technologiques. Pour cela, la Wallonie doit être

pleinement actrice de ce dossier. Il représente une chance unique pour notre arrondissement, une opportunité à ne pas manquer. Comme l'a dit ma collègue, soutenir le télescope Einstein, c'est faire le choix de la recherche, de l'innovation, de l'emploi et de l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, chers collègues, comme les débats en commission l'ont montré, l'importance du soutien du Parlement wallon à la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin est reconnue et le soutien est unanimement partagé. Le 14 septembre 2015, le détecteur LIGO faisait une découverte qui allait marquer un tournant, une découverte récompensée par le prix Nobel de physique en 2017 : celle des ondulations gravitationnelles de l'espace-temps produites lors d'événements cosmiques d'une échelle que l'on ne peut pas imaginer. Cette découverte est venue conforter l'hypothèse émise par Albert Einstein un siècle plus tôt.

En 2021, le Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche décidait d'inscrire le projet du télescope Einstein à sa feuille de route stratégique.

C'est un projet qui promet d'ouvrir une porte sur les mystères de l'univers. Aujourd'hui, en 2026, la Wallonie entend jouer un rôle de premier plan dans cette aventure cosmique avec la révolution que ce projet pourrait créer dans le monde de l'astronomie gravitationnelle, et ce, avec une ambition inédite : trois interféromètres géants de 10 kilomètres disposés en triangle, enfouis à 250 mètres sous terre, refroidis à -250 degrés, et le tout dans un site qui se situerait à 80 % dans le sous-sol wallon, en province de Liège. Ce n'est pas une heureuse coïncidence. Non seulement la géologie de notre sol offre des conditions optimales, mais en plus, notre région est reconnue mondialement dans le domaine de l'espace ; entreprises spécialisées à très haute valeur ajoutée, pôles ciblés, universités et centres de recherche de pointe.

C'est sur ces forces que le télescope Einstein viendra s'appuyer. Elle est là l'excellence wallonne que le monde nous envie, notamment dans le domaine de l'aérospatial et de la défense. Le but est d'amplifier ces forces, pas simplement les célébrer. Derrière l'émerveillement scientifique, il y a une réalité économique et industrielle concrète pour notre territoire. Quatre mille deux cent trente-quatre entreprises wallonnes ont une taille critique suffisante pour participer activement au projet ; des PME spécialisées en optique de précision, en cryogénie, en technologie du vide, en génie civil souterrain, des secteurs où la Wallonie a bâti, année après année, une expertise que peu de régions européennes peuvent revendiquer. Sans

compter l'impact pour certaines entreprises en termes de technologies à double usage.

Ce sont aussi quatre projets de recherche wallons déjà financés et en cours. Ce ne sont pas uniquement des promesses, ce sont des réalités. Et il y a plus : le Gouvernement a inscrit dans sa trajectoire budgétaire 2024-2029, une contribution annuelle de 28 millions d'euros à partir de 2028, sous réserve évidemment de la sélection de la candidature, et de 100 millions provisionnés pour la construction. Ce sont des chiffres qui disent quelque chose d'essentiel. La Wallonie ne regarde pas ce projet de loin. Elle s'y est engagée durablement avec ses moyens et sa crédibilité.

Cette crédibilité, nous la devons aussi à la cohérence de notre action collective. La Chambre a déjà annoncé son soutien aux projets, la Flandre aussi. La semaine dernière, le Parlement Benelux a aussi voté un texte en faveur de ce projet, soutenu par ma collègue Anne-Catherine Goffinet.

Du côté des partenaires, les Pays-Bas ont affirmé un soutien important, notamment financier, et le land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, acteur central du projet, a obtenu que la phase préliminaire du projet figure sur la liste des grandes infrastructures scientifiques prioritaires du Gouvernement allemand.

Aujourd'hui, c'est le Parlement wallon qui prend la parole et il le fait à l'unanimité. Je veux ici remercier les collègues pour les échanges en commission. La qualité des débats a montré que, lorsque l'intérêt de la Wallonie est en jeu, nous savons dépasser les clivages. Au-delà de cette proposition de résolution, c'est un signal fort dans l'engagement de la Wallonie vis-à-vis de ce projet historique.

Chers collègues, nous sommes dans la dernière ligne droite d'une compétition européenne qui se joue maintenant. La décision finale sur le site d'implantation est attendue en 2027, même si l'Euregio Meuse-Rhin n'est pas seule à candidater. Nous savons déjà que nous avons des atouts que nos concurrents n'ont pas. Avec nos partenaires et dans une région transfrontalière qui a l'habitude de construire ensemble, nous pouvons y aller jusqu'au bout. La résolution que nous votons aujourd'hui envoie un message simple et fort : la Wallonie est prête, elle veut ce projet, elle y croit et elle se battra pour l'obtenir. Il dépend aussi de nous, ici et maintenant, que cette opportunité se concrétise et que le projet télescope Einstein se réalise en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Chers collègues, comme nous l'avons déjà fait en commission, mais aussi à la Chambre et au Parlement flamand, nous soutiendrons cette proposition de résolution sur le télescope Einstein. Nous la soutiendrons parce que ce projet est important pour la science, pour la recherche, pour l'emploi et pour notre Région wallonne.

Le télescope Einstein n'est pas un simple chantier, c'est un grand projet scientifique européen qui doit permettre d'observer les ondes gravitationnelles, ces phénomènes liés aux trous noirs, aux étoiles et à l'univers profond. Autrement dit, c'est un outil pour permettre à la science d'aller plus loin et de mieux comprendre ce que nous ne pouvons pas encore observer aujourd'hui. Dès lors, la Wallonie pourrait devenir l'un des lieux centraux de ce projet européen. Une partie importante de l'infrastructure pourrait se situer dans le sous-sol wallon, notamment dans les communes de Plombières, Aubel et Welkenraedt.

Pour nous, c'est une opportunité, mais il faut aussi savoir qui va bénéficier de celle-ci. Quand la Wallonie investit, met son territoire à disposition, implique des communes et mobilise des travailleurs, il est normal de demander des garanties. C'est pour cela que nous soutenons le texte, mais aussi que nous soumettons à nouveau nos amendements au vote aujourd'hui.

On avait déposé des amendements en commission, il y a eu toute une discussion. Ces amendements ne visent pas à freiner le projet, ils visent plutôt à le renforcer et à préciser certains aspects. Un grand projet scientifique ne peut pas être un chèque en blanc, il doit être encadré, transparent, être utile à l'intérêt général et aussi aborder différents aspects. On vient d'entendre M. de Wasseige qui a beaucoup évoqué les entreprises, le monde de la recherche, et cetera – nous aussi –, mais il y a aussi les travailleurs.

Notre premier point d'attention, c'est que l'ensemble des retombées profite à l'ensemble de la Région : les universités, les centres de recherche, les PME, les entreprises locales, les filières techniques et les travailleurs. On ne veut pas accueillir l'infrastructure ici et voir les retombées partir ailleurs, par exemple vers de grands groupes privés, sans bénéfice suffisant pour les travailleurs, les PME, les communes concernées. Cela s'est déjà vu dans d'autres projets, donc on voulait attirer l'attention là-dessus.

Notre deuxième préoccupation est la qualité de l'emploi. Un tel chantier ne peut pas devenir un terrain de sous-traitance en cascade, de délais intenable ou de dumping social. Il faut des clauses sociales solides, des contrôles sérieux et des règles claires sur la sécurité, les salaires et les conditions de travail.

Troisièmement, nous souhaitons attirer l'attention sur le respect des habitants, de la nature et des communes. Même si le projet est largement souterrain, il aura des effets en surface. Les routes, les accès, les terrains, les permis, les chantiers, le transport de l'énergie, la logistique ; les citoyens et les communes ne peuvent pas être mis devant le fait accompli, il faut pouvoir leur donner voix au chapitre.

Enfin, il faut de la transparence sur l'argent public. M. de Wasseige a évoqué des montants déjà prévus si le

projet est accepté. Le Parlement doit savoir combien la Wallonie investit, pour quels objectifs, avec quelles conditions, quels risques et quelles retombées attendues.

Pour conclure, nous sommes pour ce télescope Einstein, mais nous voulons qu'il profite à la Wallonie, aux travailleurs, à la population. Un tel projet se prépare, se balise et se contrôle. C'est dans cet esprit que nous soutiendrons cette proposition de résolution, tout en restant vigilants sur les aspects que je viens de mentionner. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Chers collègues, le groupe Ecolo soutient pleinement la candidature du télescope Einstein pour qu'il soit installé dans l'Euregio Meuse-Rhin. Nous l'avons dit en commission et nous le répétons aujourd'hui : il s'agit probablement de l'un des projets scientifiques les plus ambitieux auxquels notre Région puisse actuellement prétendre à participer.

Les promesses sont immenses, d'abord sur le plan scientifique, avec une meilleure compréhension de l'univers de la gravitation et des phénomènes astrophysiques les plus fondamentaux, mais également sur le plan technologique. Les grandes infrastructures scientifiques produisent souvent des retombées bien au-delà de leur objet initial. Le télescope Einstein pourrait reproduire demain un potentiel de développement régional identique au CERN en Suisse. Nos centres de recherche, nos travailleuses, nos travailleurs et nos entreprises peuvent acquérir et valoriser un savoir-faire de premier plan. Les retombées potentielles concernent non seulement la recherche fondamentale, mais aussi l'innovation, l'industrie, l'emploi qualifié et l'économie de la connaissance.

C'est précisément pour toutes ces raisons que nous soutenons ce projet. Néanmoins, soutenir un projet ne signifie pas l'abandon de toute vigilance. Un projet de cette ampleur doit aussi être évalué à l'aune de sa capacité à générer des bénéfices partagés et à répartir équitablement ses avantages et ses contraintes entre les partenaires.

La Wallonie prévoit une contribution de 200 millions d'euros, ce qui est à la fois peu au regard de ses partenaires voisins et beaucoup dans le contexte budgétaire actuel d'austérité. Elle mobilise également son territoire, son sous-sol, ses infrastructures et ses capacités administratives. Elle a déjà consenti des efforts importants pour préserver les chances de succès de la candidature, notamment en faisant preuve de prudence vis-à-vis de certains projets susceptibles d'interférer avec les exigences scientifiques du site. Nous devons donc nous assurer que les retombées scientifiques, technologiques, économiques et sociales soient, elles aussi, au rendez-vous et à la hauteur.

C'est le sens des amendements que nous avons déposés en commission et que nous redéposons

aujourd'hui en séance. Nous ne réintroduisons pas les huit amendements que nous avons présentés en commission. Néanmoins, lorsqu'il s'agit de demandes adressées au Gouvernement, nous pensons que le Parlement doit être explicite et précis. Ces trois amendements ne sont pas redondants, mais complémentaires.

Le premier amendement concerne la gouvernance du projet. Les demandes existantes portent sur le soutien politique, le financement, la stratégie ou encore la valorisation économique du télescope Einstein. Cependant, aucune ne mentionne explicitement la nécessité d'une gouvernance clairement définie ni d'un suivi exemplaire sur les plans scientifique, technique, juridique, budgétaire et social. Pourtant, c'est précisément ce qui figure dans la résolution sur le projet télescope de Einstein qui a été adoptée à l'unanimité à la Chambre des représentants. C'est ici qu'une partie de cette demande se vérifie et se concrétise. Ne passons donc pas à côté, d'où notre amendement.

Notre deuxième amendement vise à maximiser les retombées locales du projet. C'est une sorte de gage face aux énormes promesses. Je crois qu'un constat largement partagé est ressorti des débats en commission : chacun souhaite que ce projet profite concrètement à notre territoire et à nos citoyens. Nous proposons simplement que la résolution prenne cet objectif au sérieux et nous invitons le Gouvernement à veiller aux retombées économiques, sociales et environnementales du projet, notamment en soutenant l'accès des entreprises locales aux marchés concernés, en favorisant les chaînes d'approvisionnement résilientes et en limitant des mécanismes de sous-traitance excessivement complexes. Nous pensons que ce chantier et l'observatoire peuvent être des projets phares qui démontreront concrètement et tangiblement le principe gagnant-gagnant entre environnement et économie, entre connaissance et emploi. Donnons-nous les moyens de le réaliser à la hauteur des ambitions affichées.

Enfin, le troisième amendement concerne le respect des citoyens, de l'environnement et du tissu rural ainsi que la participation de la population locale. En commission, il nous a été expliqué que cet objectif serait déjà couvert par la sensibilisation et l'appropriation citoyenne. C'est tout ce qu'il y avait comme expression dans la version d'origine. Permettez-moi de rappeler qu'informer n'est pas consulter et que sensibiliser n'est pas faire participer.

Venant d'Eupen et étant élu de l'arrondissement de Verviers, je me sens directement concerné par cet aspect de participation. Je voudrais que l'implication de la population soit réelle, car elle me tient vraiment particulièrement à cœur. Cette participation citoyenne, le respect du tissu rural et l'attention portée à l'environnement constituent des enjeux particulièrement importants lorsqu'une part significative de

l'infrastructure et de la logistique du projet pourraient être implantées sur le sol et dans le sous-sol de cette Région. Il y a là des défis colossaux qu'il faut prendre à bras-le-corps et que l'on ne peut pas balayer d'un revers de main en renvoyant simplement à la législation existante. Au niveau de la participation et de l'implication des citoyens, il faut faire un effort supplémentaire. D'autant plus, ces questions relèvent directement de nos compétences régionales – la ruralité et l'environnement –, il est logique et responsable de se les approprier pour façonner la réalisation du projet de la manière la plus désirable et acceptable possible.

Nous nous réjouissons que l'un de nos amendements – même s'il s'agit peut-être du plus symbolique et mineur – ait été accepté à l'unanimité en commission. Nous nous limitons à ces trois amendements en plénière par souci d'efficacité. Je regrette qu'un reportage régulier du Gouvernement au Parlement n'ait pas été retenu en commission. Contrairement au collègue de Wasseige, je n'estime pas que cette résolution, qu'il cosigne, soit purement un acte de soutien symbolique et que le Gouvernement fait déjà suffisamment. Je ne suis pas non plus de l'avis de Mme Bluge qui estime qu'il ne sert à rien de revenir régulièrement devant le Parlement.

Pour notre part nous continuons à penser qu'un projet de cette ampleur – qui mobilise des moyens financiers considérables et qui soulève des enjeux scientifiques, économiques, environnementaux, territoriaux et de gouvernance majeurs – mérite un suivi parlementaire régulier. Étant donné que cet aspect ne sera pas retenu, si j'ai bien compris, nous continuerons à interroger le Gouvernement, à demander des comptes sur l'avancement du dossier et à exercer pleinement notre mission de contrôle parlementaire.

Les auteurs expliquent qu'ils s'inscrivent dans la continuité des résolutions adoptées au Fédéral et en Flandre. C'est très bien, mais alors pourquoi les références explicites à l'environnement, au tissu rural, à la participation citoyenne ou encore à la gouvernance du projet disparaissent-elles précisément dans le texte wallon ? Ce qui est étonnant, c'est que les éléments qui disparaissent sont justement ceux qui concernent le plus directement les compétences de la Région wallonne.

Chez les Engagés, en particulier, on aime bien affirmer avec conviction ces valeurs, ces principes et ces propositions, que ce soit dans le programme électoral ou dans des cénacles plus lointains, comme à la Chambre, qui n'est pas directement compétente pour la ruralité et l'environnement. Lorsqu'on se retrouve aux commandes et que l'on a la possibilité d'avoir un impact, on préfère se ranger derrière des principes généraux, faire confiance au Gouvernement et céder au partenaire de la majorité. C'est dommage parce que nous aurions dû mettre nos compétences au centre de cette résolution.

Le soutien au télescope Einstein ne peut pas conduire à opposer durablement les grandes ambitions

scientifiques aux autres priorités importantes de la transition dans la Région concernée par l'installation concrète du télescope. Nous avons accepté collectivement de faire preuve de prudence à l'égard de certains projets afin de préserver les chances de succès de la candidature. C'est un choix responsable, mais il doit rester temporaire et proportionné. À terme, notre objectif doit être de permettre la coexistence de l'excellence scientifique, la protection de l'environnement, le développement territorial et notre indispensable transition énergétique. La Wallonie a besoin du télescope Einstein, mais elle a aussi besoin d'énergie renouvelable, d'emplois locaux, de participation citoyenne et d'un développement territorial équilibré. Ces ambitions ne sont pas contradictoires. Notre responsabilité est précisément de les rendre compatibles.

(Applaudissements)

M. le Président. – Je ne vois pas de demande d'intervention sur le banc gouvernemental.

Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par MM. Mockel, Hazée, Mmes Cremasco et Linard (Doc. 568 (2025-2026) N° 5 – amendements n° 1 à 3) et par Mme Bernard, M. Mugemangango, Mmes Ammi, Van Walle et Pavet (Doc. 568 (2025-2026) N° 6 – amendements n° 1 à 6).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je remercie tous les collègues et l'ensemble des groupes politiques pour cette proposition de résolution aujourd'hui en séance plénière.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur les amendements et l'ensemble de la proposition de résolution.

VOTES

M. le Président. – J'invite Mme Hanus et M. de Wasseige, Secrétaires, à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

**Projets de motion
déposés en conclusion de l'interpellation
de Mme Lambelin
à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre
du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur la ratification de l'Accord économique et
commercial global entre l'Union européenne et
le Canada (CETA)
par Mmes Lambelin et Greco
(Doc. 592 (2025-2026) N° 1),
par M. Mugemangango
(Doc. 593 (2025-2026) N° 1)
et par Mme De Bue, MM. Resinelli
et Tzanetatos
(Doc. 594 (2025-2026) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Lambelin à M. le Ministre-Président Dolimont sur la ratification de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA).

La première motion motivée de Mmes Lambelin et Greco a été imprimée et distribuée sous le document n° 592 (2025-2026) N° 1.

La deuxième motion motivée de M. Mugemangango a été imprimée et distribuée sous le document n° 593 (2025-2026) N° 1.

La troisième motion pure et simple de Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos a été imprimée et distribuée sous le document n° 594 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
41 membres répondent oui.
27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés),

Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacquemin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**Projets de motion
déposés en conclusion de l'interpellation
de Mme Greco
à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des
Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs
locaux,
sur la nécessité de soutenir les grandes villes
par Mme Greco
(Doc. 596 (2025-2026) N° 1),
par M. Mugemangango
(Doc. 597 (2025-2026) N° 1)
et par MM. J.-P. Bastin et Chintinne
(Doc. 598 (2025-2026) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Greco à M. le Ministre Desquesnes sur la nécessité de soutenir les grandes villes.

La première motion motivée de Mme Greco a été imprimée et distribuée sous le document n° 596 (2025-2026) N° 1.

La deuxième motion motivée de M. Mugemangango a été imprimée et distribuée sous le document n° 597 (2025-2026) N° 1.

La troisième motion pure et simple de MM. J.-P. Bastin et Chintinne a été imprimée et distribuée sous le document n° 598 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. J.-P. Bastin et Chintinne.

La parole est à Mme Greco, auteure principale du projet de motion motivée.

Mme Isabella Greco (PS). – Chers collègues, cela a déjà été dit plusieurs fois aujourd'hui : il n'y aura pas de Wallonie forte sans villes fortes. L'Union des villes et communes de Wallonie a d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme ces derniers jours, en plaidant en faveur des neuf grandes villes qui se sentent asphyxiées financièrement et qui appellent à l'aide. Nos grandes villes en Wallonie jouent un rôle majeur. Sans vouloir vexer qui que ce soit, ici, on n'a pas la même réalité de terrain à Charleroi qu'à Ham-sur-Heure-Nalinnes, par exemple. C'était vraiment un exemple pris par hasard parce que c'est la commune voisine.

Dans les grandes villes, on concentre l'emploi, les écoles, les hôpitaux, les gares, les administrations, les services publics, les équipements culturels, sportifs, et sociaux – énormément de lieux de vie. Soutenir les grandes villes, disait l'Union des villes et communes de Wallonie, ce n'est pas opposer les communes entre elles. M. Bastin et M. Collignon me l'ont aussi fait remarquer en commission : les villes moyennes, les communes rurales, les communes périurbaines et les grandes villes sont interdépendantes et, quand une grande ville décroche, c'est tout son bassin de vie qui est fragilisé. Ce n'est pas le PS qui le dit, c'est l'Union des villes et communes de Wallonie.

Aujourd'hui, le problème est parfaitement identifié. Les grandes villes ont une double contrainte et les chiffres le confirment, c'est tout à fait objectif. Les charges, dans un premier temps, augmentent parce qu'elles assument des fonctions de centralité pour toute une population qui dépasse largement les frontières, et aussi parce qu'elles assurent des charges que l'on appelle les 4 P : les pensions, les zones de police et les CPAS. Je ne citerai volontairement pas les zones de secours puisqu'elles ont été enlevées du *scope* communal en allégeant un peu les communes, et en asphyxiant du coup les provinces.

La deuxième contrainte, ce sont les recettes qui ne suivent pas parce que l'impôt bénéficie surtout à la commune de résidence et pas à la commune où l'on travaille ou étudie. En général, les grandes villes ont cette particularité qu'elle concentre une population aux revenus plus faibles et des publics souvent en décrochage social.

Les problèmes financiers des grandes villes ne sont donc pas d'abord liés à un problème de gestion, comme certains et certaines aiment le dire. C'est un déséquilibre structurel auquel il faut apporter une réponse rapidement. On ne peut pas demander indéfiniment aux villes de faire plus avec moins. Beaucoup de communes – c'est le cas notamment de Charleroi – ont déjà mené des efforts importants d'assainissement, de rationalisation, de réduction de leurs dépenses. Toutefois, à force de réduire, ce sont des taxes et les guichets, les écoles, les bibliothèques, les crèches, les voiries, bref, les services qui sont rendus aux citoyens, qui trinquent.

Parlons un peu timing. L'urgence est là. Le plan Oxygène arrive à son terme et, sans perspective après 2027, les villes sont dans une incertitude intenable. C'est d'ailleurs précisément l'objet de notre motion : nous ne demandons pas un chèque en blanc, nous demandons d'objectiver les coûts de la centralité et les dépenses de transfert, une trajectoire claire pour l'après plan Oxygène. Enfin, nous demandons à la Région qu'elle interpelle le Fédéral, car les communes ne peuvent pas continuer à payer à elles seules les conséquences des décisions qui relèvent d'autres niveaux de pouvoir.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du second projet de motion motivée.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Tout le monde le voit, la situation budgétaire des grandes villes en Wallonie est assez catastrophique. La cause est maintenant extrêmement claire, l'Union des villes et communes de Wallonie a en effet communiqué sur le sujet : 88 % du déficit communal wallon vient des grandes villes. La raison en est claire, c'est qu'il y a une différence structurelle entre les recettes de ces grandes villes et les charges qu'elles doivent assumer. Une partie des charges sont liées à des charges fédérales, les 4 P dont on parle souvent : financement des zones de secours, financement des zones de police, financement des CPAS liés à la pauvreté et financement des pensions des agents et des fonctionnaires communaux. Ce sont des charges très importantes qui pèsent sur les grandes villes.

Une solution a été trouvée pour les zones de secours, une solution bien fragile, puisqu'on voit dans quelle situation les provinces se trouvent. On ne sait pas si, dans le futur, elles pourront assumer encore ces zones de secours. Quand on voit la situation d'une Ville comme Charleroi par rapport aux 4 P, 243 millions d'euros y consacrés, à savoir 42 % du budget de la Ville. Le souci est bien connu.

Dès lors, cette motion pose une double interrogation. Ne serait-il pas temps que la majorité MR-Engagés change de discours par rapport à la mauvaise gestion des grandes villes ? On veut tous que les grandes villes

soient bien gérées, mais on sait maintenant d'où vient le souci financier de celles-ci. Sinon, cela revient à écraser les citoyens des grandes villes avec toujours plus de taxes ou un manque de services. N'est-il pas temps que la majorité MR-Engagés aille demander au Fédéral d'assumer les charges qu'il impose aux grandes villes ?

Enfin, l'avenir. Actuellement, le plan Oxygène, que l'on pourrait plutôt appeler plan asphyxie, ne connaît pas d'avenir pour l'année 2027. Il est important pour les villes de connaître leur avenir. Il est important que la majorité clarifie ce qui va se passer pour ces grandes villes dans le futur.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Chers collègues, 1 066, charte des villes à Huy, Monsieur Collignon, 1976, fusion des communes. Cette année, nous sommes encore une année se terminant par un six.

Les villes et communes sont un maillon essentiel de notre démocratie et du vivre-ensemble, elles peuvent être très différentes les unes par rapport aux autres. La Région compte 252 communes wallonnes francophones. La plus grande, Charleroi, compte 205 000 habitants. La plus petite, Daverdisse, compte moins de 1 500 habitants. On peut constater qu'il y a des différences qui sont substantielles par rapport aux enjeux, même si chaque Wallon mérite le même respect.

Les neuf grandes villes wallonnes représentent plus de 25 % de la population et concentrent différentes difficultés, notamment des précarités et des services qui rayonnent bien au-delà des limites de leur commune.

À l'époque, il y a eu un plan Oxygène – appelé « plan Asphyxie » par un collègue de la minorité – qui prévoyait un soutien généreux en prêtant de l'argent avec un taux d'intérêt à zéro et un crédit de 15 % qu'il ne fallait même pas rembourser. Néanmoins, cela a eu un effet un peu pervers, puisqu'il permettait aux communes d'emprunter pour financer des dépenses courantes.

Les 4 P ne sont déjà plus que trois puisque les zones de secours, pompiers, sont devenues provinciales, ce n'est plus à charge des communes et principalement des grandes communes. Généralement, cela coûte plus cher dans les grandes villes puisque ce sont des professionnels qui y sont par rapport aux autres endroits, c'est un premier P qui a déjà disparu.

Précarité, oui à l'exclusion du chômage. Toutefois, il y a également, et c'est un combat des Engagés qui a été mené et obtenu, 300 millions d'euros de compensation pour les CPAS. C'est une enveloppe qui n'est pas fermée. Vous allez dire que ce n'est pas assez. Toutefois, qu'auriez-vous dit si c'était zéro ? C'est ce qui était prévu au départ.

Pensions, il y a déjà un début de solution par rapport aux grandes villes. Pour le moment, c'est limité aux plus de 100 000 habitants. Il faut encore se battre pour aller plus loin sur ce niveau-là.

Police, on se bat au quotidien au Fédéral pour qu'il prenne pleinement sa juste part. La Région est aux côtés de l'ensemble de ses communes. Cela a été évoqué tout à l'heure, encore 1,7 milliard d'euros, soit plus de 10 % de son budget qui est consacré aux communes, dont 689 millions d'euros pour ses grandes villes. Elle le sera encore demain, notamment pour préparer l'après plan Oxygène.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Oui, il y a eu des fautes de gestion. La grande nouveauté aujourd'hui, c'est que tout le monde semble ouvrir les yeux parce qu'une partie des groupes politiques de l'opposition s'y trouvent pour la première fois. Charleroi tire la sonnette d'alarme depuis 2018 ; le CRAC indiquait déjà qu'il y avait une explosion de la masse salariale, qu'il y avait un problème de pension très préoccupant et des recettes fictives qui étaient indiquées au budget pour tenir l'équilibre. Depuis 2018, cela fait huit ans. Huit années où rien n'a été fait pour solidifier un budget en prenant des mesures structurelles. Rien.

Pourquoi ? Parce que l'architecte de la Ville de Charleroi, à l'époque, c'était Paul Magnette, le président du Parti socialiste, et la Région wallonne et les prédécesseurs de M. Desquesnes n'ont jamais eu la main pour contraindre la Ville de Charleroi à prendre des mesures d'économie.

Le discours, aujourd'hui, est bien beau. J'entends le bourgmestre de Charleroi qui prend des mesures d'économie et je l'en félicite parce qu'il est le premier.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Député.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je clôture brièvement. Ces mesures d'économies doivent perdurer dans le temps pour pouvoir avoir une aide de la Région wallonne qui est indispensable.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Le débat ne se limite pas au plan Oxygène, ni même à la situation carolo. Cela ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Je viens de Liège, d'une commune qui est gérée autrement, notamment par le MR et les Engagés.

On voulait ajouter que, depuis le transfert de la compétence fédérale de la politique des grandes villes en 2014, la Wallonie ne s'est jamais dotée d'une politique des villes digne de ce nom. Vous venez encore tous de le rappeler, une politique des villes, ce n'est pas une politique de neuf communes qui ont plus de 50 000 habitants. L'IWEPS désigne six régions urbaines

dans une logique d'ère d'influence, de vie. Madame Greco, cela va vous plaire par rapport au sort Carolo ; englober Ham-sur-Heure. L'IWEPS démontre qu'il y a un effet de centralité et qu'il faut avoir une approche urbaine qui considère les communes périphériques comme interagissant avec la ville centrale.

L'Union des villes et communes de Wallonie, dans l'avis que vous avez tous pu lire ce matin, ne dit pas autre chose. Elle dit que l'enjeu est là. L'Union européenne ne dit pas autre chose.

Ce ne sont pas neuf villes de plus de 50 000 habitants, cela n'a pas de sens. Il y a un vrai problème de centralité. Dès lors, plutôt qu'être dans une logique de tutelle comptable, on ferait bien d'avoir une véritable stratégie territoriale.

En outre, j'ai été choquée par les propos du ministre de l'Aménagement du territoire et des Pouvoirs locaux, qui a les deux dans ses mains.

M. le Président. – Il n'y a pas d'intervention du banc gouvernemental.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

26 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazonon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandompe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzee-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica

Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- S'est abstenu :

M. Germain Mugemangango (PTB).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

M. Palermo m'informe qu'il aurait souhaité voter « oui ».

Nous en tenons compte.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite le membre qui s'est abstenu à faire connaître ses motifs d'abstention.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je ne m'énervé même plus tellement c'est lamentable.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Germain Mugemangango (PTB). – Cela vous fait du bien de ne pas vous énerver, Monsieur Wahl.

Ce qui est sidérant, c'est de voir à quel point le MR et les Engagés détournent les yeux face à la réalité. On n'est pas les seuls à dire qu'il y a un problème structurel, c'est l'Union des villes et communes de Wallonie qui explique qu'il y a un problème structurel et qu'il y a une différence qui ne va pas se régler par une meilleure gestion entre les charges de ces villes, notamment des charges fédérales, et les recettes qu'elles reçoivent.

Cela veut dire que si vous tournez le dos à la réalité, la seule stratégie que vous avez est de toujours étrangler plus les villes. La conséquence, c'est moins de services et plus de taxes sur les citoyens. C'est votre seule stratégie. Il est temps d'en changer, sinon vous allez juste creuser plus dans les poches des gens qui sont en difficulté.

**Proposition de résolution
visant à soutenir la candidature pour la
construction du télescope Einstein dans
l'Euregio Meuse-Rhin,
déposée par Mmes Bluge, Goffinet, Mauel,
MM. de Wasseige, Dewez et J.-P. Bastin
(Doc. 568 (2025-2026) N° 1 à 6)**

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par Mme Bernard, M. Mugemangango, Mmes Ammi, Van Walle et Pavet à la proposition de résolution visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin (Doc. 568 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR),

Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par Mme Bernard, M. Mugemangango, Mmes Ammi, Van Walle et Pavet à la même proposition de résolution (Doc. 568 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par Mme Bernard, M. Mugemangango, Mmes Ammi, Van Walle et Pavet à

la même proposition de résolution (Doc. 568 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

27 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par Mme Bernard, M. Mugemangango, Mmes Ammi, Van Walle et Pavet à la même proposition de résolution (Doc. 568 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

27 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par Mme Bernard, M. Mugemangango, Mmes Ammi, Van Walle et Pavet à la même proposition de résolution (Doc. 568 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

27 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS),

Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par MM. Mockel, Hazée, Mmes Cremasco et Linard à la même proposition de résolution (Doc. 568 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

27 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par MM. Mockel, Hazée, Mmes Cremasco et Linard à la même proposition de résolution (Doc. 568 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

27 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés),

Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par Mme Bernard, M. Mugemangango, Mmes Ammi, Van Walle et Pavet à la même proposition de résolution (Doc. 568 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
10 membres répondent oui.
41 membres répondent non.
17 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR),

Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Anne Lambelin (PS), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par MM. Mockel, Hazée, Mmes Cremasco et Linard à la même proposition de résolution (Doc. 568 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart

(MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin, déposée par Mmes Bluge, Goffinet, Mauel, MM. de Wasseige, Dewez et J.-P. Bastin (Doc. 568 (2025-2026) N° 1 à 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
68 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejjardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bénédicte Linard (Ecolo), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

(Applaudissements)

Projet de décret portant assentiment à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 560 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 560 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
41 membres répondent oui.
27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejjardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS),

Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet de décret
portant assentiment, pour ce qui concerne les
matières dont l'exercice a été transféré par la
Communauté française à la Région wallonne, à
l'Accord économique et commercial global
(AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union
européenne et ses États membres, d'autre part,
fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son
instrument interprétatif commun
(Doc. 561 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 561 (2025-2026) N° 1, 1bis et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Mauel, MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

25 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas

Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet de décret
instaurant un accès au point de contact central
tenu par la Banque nationale de Belgique pour
les fonctionnaires du Service public de Wallonie
Finances chargés du recouvrement des créances
fiscales
(Doc. 564 (2025-2026) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret instaurant un accès au point de contact central tenu par la Banque nationale de Belgique pour les fonctionnaires du Service public de Wallonie Finances chargés du recouvrement des créances fiscales (Doc. 564 (2025-2026) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

62 membres répondent oui.

6 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS),

Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bénédicte Linard (Ecolo), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et M. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**Projet de décret
modifiant le Code wallon du tourisme et le Code
wallon du patrimoine afin d'assurer leur
conformité au nouveau Code pénal
(Doc. 565 (2025-2026) N° 1 à 4)**

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à insérer un chapitre 1^{er}/1 au projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme et le Code wallon du patrimoine afin d'assurer leur conformité au nouveau Code pénal, par Mme Desalle, M. Chintinne, Mme Gysen et M. Soupart (Doc. 565 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
68 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB),

Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bénédicte Linard (Ecolo), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption du chapitre.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à insérer un article 18/1 au même projet de décret, par Mme Desalle, M. Chintinne, Mme Gysen et M. Soupart (Doc. 565 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
68 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves

Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bénédicte Linard (Ecolo), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à insérer un article 18/2 au même projet de décret, par Mme Desalle, M. Chintinne, Mme Gysen et M. Soupart (Doc. 565 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
68 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bénédicte Linard (Ecolo), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS),

Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret amendé modifiant le Code wallon du tourisme et le Code wallon du patrimoine afin d'assurer leur conformité au nouveau Code pénal (Doc. 565 (2025-2026) N° 1 à 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
68 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bénédicte Linard (Ecolo), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés),

Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret amendé est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 20 heures 8 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Les Engagés
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Willy Borsus, Président
M. Christophe Collignon, PS
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Dorothée De Rodder, PS
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
Mme Valérie Dejardin, PS
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Laurent Devin, PS
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Isabella Greco, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. François Huberty, Les Engagés
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Geneviève Lazon, Les Engagés
M. Bruno Lefebvre, PS
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Vincent Maillen, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Sylvie Muratore, PS
M. Vincent Palermo, MR
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Guillaume Soupart, MR
M. Nicolas Tzanetatos, MR
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AECG	Accord économique et commercial global
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusqu'en 2018)
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CERN	Centre européen pour la recherche nucléaire
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CFFW	Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie
CIM	conférence interministérielle
CNCD	Centre national de coopération au développement
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DG Trade	Directorate-General for Trade (direction générale du commerce et de la sécurité économique de la Commission européenne)
DPR	Déclaration de politique régionale
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)
ENVI	Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (Parlement européen)
Euregio	Europe des régions
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FSD	Full Self-Driving (Conduite entièrement automatique – Système développé par Tesla)
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GAIA	Groupe d'action dans l'intérêt des animaux
H&M	Hennes & Mauritz (chaîne suédoise de magasins de prêt-à-porter)
ICS	investment court system (système juridictionnel public des investissements)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IPP	impôt des personnes physiques
ISDS	investor-State dispute settlement (mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LIGO	Laser Interferometer Gravitational-Wave Observatory (Observatoire d'ondes gravitationnelles par interférométrie laser)
LMR	limite maximale de résidus
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
NGT	new genomic techniques (nouvelles techniques génomiques)
NTG	nouvelles techniques génomiques
OGM	organismes génétiquement modifiés
OIT	Organisation internationale du travail
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONG	organisation non gouvernementale
PCC	Point de contact central des comptes et contrats financiers (registre)
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)

PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMS	psycho-médico-social (centre)
PRI	précompte immobilier
PSE	promotion de la santé à l'école
PV	procès-verbal
SAACE	structure(s) d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
TFA	trifluoroacetic acid (acide trifluoroacétique)
TSD	Trade and Sustainable Development (Commerce et développement durable)
UAW	Union des agricultrices wallonnes
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)
UCM	Union des classes moyennes
WBI	Wallonie-Bruxelles International

ANNEXES

Liste des documents parlementaires

1. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par M. J.-P. Bastin et Mme Hanus sur les installations électriques du Service public de Wallonie. Audition de M. Flamend, Directeur général du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI).
Il sera imprimé et distribué sous le n° 595 (2025-2026) N° 1.
2. Projet de décret relatif au soutien du chercheur d'emploi dans sa remise au travail par la création de son activité en tant qu'indépendant à titre principal (Doc. 601 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, imprimé et distribué.
3. Projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 2022 relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (en abrégé SAACE) (Doc. 602 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, imprimé et distribué.
4. Projet de décret relatif au portail d'information câbles et canalisations souterrains (Doc. 603 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux, imprimé et distribué.
5. Quatorzième rapport annuel (01.01.2025 au 31.12.2025) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.
Il a été envoyé à la Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives, imprimé et distribué sous le n° 604 (2025-2026) N° 1.
6. Projet de décret insérant un Livre VI dans la Première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation visant à organiser la participation des services, organisations et structures relevant des compétences ou de la tutelle de la Région wallonne aux cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme (Doc. 606 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux, imprimé et distribué.
7. Projet de décret modifiant le chapitre 1^{er} du Livre I^{er} de la Septième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation visant à organiser la participation des services, organisations et structures relevant des compétences ou de la tutelle de la Région wallonne aux cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme, pour les matières relevant de l'article 138 de la Constitution (Doc. 607 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux, imprimé et distribué.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Rapport de la Cour des comptes relatif à la certification du compte général 2025 du Fonds pour le désendettement de la Wallonie	Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal
2. Rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle du compte général 2025 du Centre régional d'aide aux communes (CRAC)	Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux
3. Pétition relative à la situation des taxis de rue	
4. Rapport d'activités de la Commission consultative et de concertation en matière de placement (COPLA) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2025	Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation
5. Rapport des activités en matière de protection des eaux potabilisables et de mesures générales de protection des ressources en eau de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) pour l'année 2025	Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale
6. Rapport d'activités de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) pour l'année 2025	Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives
7. Rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle du compte général 2025 du Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W)	Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Liste des notifications d'arrêt de la Cour constitutionnelle

1. Notification de l'arrêt n° 60 du rôle 8420 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 139 à 148 de la loi-programme du 27 décembre 2021, posées par le Tribunal du travail francophone de Bruxelles.
2. Notification de l'arrêt n° 61 du rôle 8461 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 101, 103 et 181 du Code pénal social et aux articles 41*bis* et 43*bis* du Code pénal, posées par le Tribunal de première instance du Limbourg, division de Tongres-Looz.
3. Notification de l'arrêt n° 62 du rôle 8467 concernant le recours en annulation des articles 12 et 13 du décret-programme de la Région wallonne du 18 décembre 2024 portant des mesures diverses en matière de pouvoirs locaux et d'emploi, introduit par la Commune de Wanze.
4. Notification de l'arrêt n° 63 du rôle 8478 concernant la question préjudicielle relative à l'article 118, § 3, de la loi de redressement du 22 janvier 1985 contenant des dispositions sociales, posée par le Tribunal du travail de Louvain.
5. Notification de l'arrêt n° 64 du rôle 8493 concernant les questions préjudicielles concernant les articles 62, alinéa 8, et 65/1, §§ 1^{er} et 8, de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière, posées par le Tribunal correctionnel du Hainaut, division de Mons.
6. Notification de l'arrêt n° 65 du rôle 8512 concernant la question préjudicielle relative à l'article 16, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, de la loi du 24 décembre 2020 portant confirmation des arrêtés royaux pris en application de la loi du 27 mars 2020 habilitant le Roi à prendre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus covid-19 (II), posée par le Tribunal du travail de Liège, division de Verviers.
7. Notification de l'arrêt n° 66 des rôles 8548, 8549, 8550, 8551, 8552, 8553, 8554, 8555, 8556, 8557, 8558, 8559, 8561, 8562, 8563, 8564, 8565, 8566, 8567 et 8568 concernant les recours en annulation :
 - de la loi du 14 juillet 2025 [modifiant la] loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne le traitement d'une demande ultérieure de protection internationale, introduits par Z.W. et autres, par C.Z. et autres, par A. S A H., par A. A A J., par A.N. et autres et par F.B. et autres ;
 - des articles 2, 4 et 5 de la loi du 14 juillet 2025 modifiant la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers, introduits par Z.W. et autres, par A. S A H., par A. A A J., par F.B. et autres, par A.N. et autres, par C.Z. et autres, par A. M A R., par R. M M A., par H.Y., par S.J. L.M. et R.J. C.L., par Y.I.S. F., par E.D. M.E. et E.D. M.E., par S.N. M. et par M.S. et A.S.
8. Notification de l'arrêt n° 67 du rôle 8594 concernant la question préjudicielle concernant l'article 97, § 1^{er}, alinéa 2, de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine, posée par la Cour de cassation.
9. Notification de l'arrêt n° 68 du rôle 8419 concernant le recours en annulation du décret de la Région wallonne du 14 mars 2024 instituant le Code de la gestion des ressources du sous-sol, introduit par l'ASBL « Bürgerinitiative für Habitat- und Umweltschutz » et autres.
10. Notification de l'arrêt n° 69 du rôle 8452 concernant la question préjudicielle relative à l'article 2.3.6.0.1, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 6°, du Code flamand de la fiscalité du 13 décembre 2013, posée par la Cour d'appel de Gand.
11. Notification de l'arrêt n° 70 du rôle 8464 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 6 de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019 réglant l'octroi des prestations familiales, posées par le Tribunal du travail francophone de Bruxelles.
12. Notification de l'arrêt n° 71 du rôle 8525 concernant les questions préjudicielles concernant l'article 142, § 1^{er}, du décret de la Communauté flamande du 13 juillet 1994 relatif aux instituts supérieurs en Communauté flamande, tel qu'il était d'application jusqu'au 1^{er} octobre 2013, et l'article V.164, § 1^{er}, du Code flamand de l'enseignement supérieur, tel qu'il était d'application depuis le 1^{er} octobre 2013 et dans sa

version en vigueur jusqu'au 1^{er} avril 2024, posées par le Tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles.